

Français
Express

Annuaire des Nations Unies
Annuaire Express

Yearbook of the
United Nations

Sixtieth Anniversary Edition

2005

*Towards development, security
and human rights for all*

Volume 59

Français

Express

L'Annuaire Express rassemble l'introduction de chaque chapitre de l'Annuaire, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation pour l'année correspondante.

Avertissement :

Ceci n'est pas une traduction officielle délivrée par les Nations Unies, excepté pour le Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation.

Cette traduction a été élaborée officieusement par des volontaires en ligne des Nations Unies (VNU) en collaboration avec le Département de l'Information des Nations Unies afin de rendre l'Annuaire des Nations Unies accessible aux lecteurs francophones.

ANNUAIRE DES NATIONS UNIES 2005

Volume 59

Table des matières

Avant-propos du Secrétaire général Ban Ki-Moon	v
A propos de l'Annuaire 2005	xvi
Abréviations courantes dans l'Annuaire	xvii
Note explicative des documents	xviii
Rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Organisation	3
Sommet mondial des Nations Unies 2005	45

Première partie : Questions politiques et de sécurité

I. Paix et sécurité internationales **83**

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 84 : Prévention des conflits, 86 ; Mise en œuvre de la Déclaration de 1970, 91 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 91 ; Missions politiques et de consolidation de la paix, 91. Missions politiques et de consolidation de la paix en 2005, 99. Registre des bureaux politiques et de consolidation de la paix en 2005, 99. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 100 : Terrorisme international, 100. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 113 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 113 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 128 ; Opérations menées en 2005, 129 ; Registre des opérations menées en 2005, 130 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 132.

II. Afrique **152**

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 153. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 160 : République Démocratique du Congo, 165 ; Burundi, 197 ; Rwanda, 216 ; République centrafricaine, 217. AFRIQUE DE L'OUEST, 222 : Questions régionales, 223 ; Côte d'Ivoire, 228 ; Liberia, 255 ; Sierra Leone, 275 ; Guinée-Bissau, 289 ; Cameroun-

Nigéria, 296 ; Togo, 298. CORNE DE L'AFRIQUE, 300 : Soudan, 301 ; Somalie, 337 ; Érythrée-Éthiopie, 350. AUTRES QUESTIONS, 371 : Zimbabwe, 371 ; Mauritanie, 372 ; Coopération entre l'Union africaine et le système des Nations-Unies, 372.

III. Amériques

373

AMERIQUE CENTRALE, 373 ; Situation en Amérique Centrale, 373 ; Guatemala, 376. HAÏTI, 376. AUTRES QUESTIONS, 357 : Costa Rica-Nicaragua, 394 ; Cuba-Etats-Unis, 357 ; Communauté ibéro-américaine, 395 ; Statut d'observateur, 395.

IV. Asie et Pacifique

396

AFGHANISTAN, 397 : Mise en œuvre de l'Accord de Bonn, 397 ; Sanctions, 410. IRAQ, 417 : Situation en Iraq, 417 ; Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, 419 ; Conseil international consultatif et de contrôle, 405 ; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 432. IRAQ-KOWEÏT, 434 : Programme Pétrole contre nourriture: Commission d'enquête indépendante de haut-niveau, 434 ; Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït 437 ; Commission de compensation et d'un fonds de compensation, 438. TIMOR-LESTE, 438 : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, 444 ; Financement des opérations des Nations Unies, 446. AUTRES QUESTIONS, 449 : Cambodge, 449 ; Inde-Pakistan, 449 ; Corée, 449 ; Kirghizistan, 450 ; Mongolie, 450 ; Myanmar, 451 ; Papouasie-Nouvelle-Guinée, 452 ; Tadjikistan, 455 ; Tibet, 456 ; Émirats arabes unis-Iran, 456 ; Réunions régionales, 457.

V. Europe et Méditerranée

458

L'EX-YOUGOSLAVIE, 458 : Operations des Nations Unies, 458. BOSNIE-HERZEGOVINE, 459 : Mise en œuvre de l'accord de paix, 459 ; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 463. SERBIE-ET-MONTENEGRO, 467 : Situation au Kosovo, 467. GEORGIE, 479 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 479. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 490. CHYPRE, 491 : Mission de bons offices, 487 ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 493. AUTRES QUESTIONS, 500 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 500 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 501.

VI. Moyen-Orient

502

PROCESSUS DE PAIX, 503 : Situation globale, 503 ; Territoire palestinien occupé, 504. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 535 : Aspects généraux, 535 ; Aide aux Palestiniens, 541 ; UNRWA, 544. OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 550 : République arabe syrienne, 571.

VII. Désarmement

578

ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 579 : Dispositif des Nations Unies,

579. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 582 : Conférence sur le Désarmement, 583 ; Commission du désarmement, 585 ; Accords START, autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 585 ; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 593 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 595 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 596. QUESTIONS DE NON-PROLIFERATION, 597 : Traité de non-prolifération, 597 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 599 ; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 604 ; Garanties de l'AIEA, 606 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 610. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 614 : Armes bactériologiques (biologiques), 615 ; Armes chimiques, 616. ARMES CLASSIQUES, 618 : Programme d'action en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères, 618 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles s'y rapportant, 626 ; Mesures concrètes de désarmement, 628 ; Transparence, 628 ; Mines antipersonnel, 628. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 633 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 633 ; Désarmement et développement, 636 ; Droits de l'homme, sécurité humaine et désarmement, 676 ; Accords de limitation des armes limitation et de désarmement, 637. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 639 : Programme d'études sur le désarmement, 639. DESARMEMENT REGIONAL, 641 : Afrique, 643 ; Asie et Pacifique, 648 ; Europe, 649 ; Amérique latine, 650.

VIII. Autres questions politiques et de sécurité

654

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 654 : Appui aux démocraties, 654. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 655 : Antarctique, 655 ; Atlantique Sud, 657 ; Océan indien, 657. DECOLONISATION, 658 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 659 ; Porto Rico, 671 ; Territoires en cours d'examen, 671. INFORMATION, 682 : Services d'informations des Nations Unies, 682 ; Information et télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, 695. SCIENCE ET TECHNOLOGIE EN MATIERE DE SECURITE INTERNATIONALE ET DE DESARMEMENT, 697. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 697 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 702 ; Sous-Comité scientifique et technique, 702 ; Sous-Comité juridique, 705. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 706.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

I. Promotion des droits de l'homme

711

MECANISME DES NATIONS UNIES, 711 : Commission des droits de l'homme, 711 ; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 713 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 715 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 716. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 722 : Aspects généraux, 722 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 726 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 727 ; Convention contre la discrimination raciale, 728 ; Convention contre la torture, 729 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 730 ;

Convention relative aux droits de l'enfant, 730 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 731 ; Convention sur le génocide, 732. AUTRES ACTIVITES, 732 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 732 ; Services consultatifs et coopération technique, 733 ; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 745 ; Les enfants et la culture de la paix, 746 ; Institutions nationales et arrangements régionaux, 748 ; Coopération avec les organes chargés des droits de l'homme, 755.

II. Protection des droits de l'Homme

756

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 757 : Suivi de la Conférence mondiale de 2001, 757. Formes contemporaines de racisme, 763. AUTRES FORMES D'INTOLERANCE, 772 : Préjudice culturel, 772 ; Discrimination contre les minorités, 774 ; Intolérance religieuse, 779. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 820: Droit à l'autodétermination, 785 ; Administration de la justice, 789 ; Droit à la démocratie, 804. Autres questions, 808. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 824 : Droit au développement, 824 ; Corruption, 837 ; Pauvreté extrême, 837 ; Droit à l'alimentation, 838 ; Droit à un logement convenable, 842 ; Droit à l'éducation, 844 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 845 ; Droit à une santé physique et mentale, 846 ; Esclavage et questions connexes, 849 ; Groupes vulnérables, 850.

III. Violations des droits de l'Homme

937

ASPECTS GENERAUX, 883. AFRIQUE, 883 : Soudan, 883. AMERIQUES, 885 : Colombie, 885 ; Cuba, 886. ASIE, 887 : République populaire démocratique de Corée, 887 ; Iran, 890 ; Myanmar, 892 ; Turkménistan, 897 ; Ouzbékistan, 899. EUROPE, 901 : Bélarus, 901 ; Chypre, 902. MOYEN-ORIENT, 903 : Liban, 903 ; Territoires occupés par Israël, 903.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

I. Politiques de développement et coopération économique internationale

909

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 910 : Développement et coopérations économique internationale, 910 ; Développement durable, 917 ; Éradication de la pauvreté, 922 ; Science et technologie au service du développement, 929. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 936. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 937 : Comité des politiques de développement, 937 ; Administration publique, 938. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 941 : Pays les moins avancés, 941 ; États insulaires en développement, 946 ; Pays en développement sans littoral, 950 ; Pays montagneux pauvres, 952.

II. Activités opérationnelles de développement

954

ACTIVITE A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 954. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 961 ; Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 962 ; Activités opérationnelles du PNUD, 964 ; Planification et gestion des programmes, 968 ;

Financement, 972. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 976 : Examen du Programme ordinaire de coopération technique et de Compte pour le développement, 976 ; Activités des Nations Unies, 977 ; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 977 ; Bureau des services d'appui aux projets, 978 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 982 ; Fond d'équipement des Nations Unies, 985.

III. Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique 988

AIDE HUMANITAIRE, 988 : Coordination, 988 ; Mobilisation de ressources, 993 ; Activités humanitaires, 995. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 1003 : Redressement et développement économique de l'Afrique, 1003 ; Autres formes d'assistance économique, 1012. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 1015 : Coopération internationale, 1021 ; Aide en cas de catastrophes, 1024.

IV. Commerce international, financement et transports 1039

COMMERCE INTERNATIONAL, 1039 : Politique commerciale, 1044 ; Promotion et facilitation du commerce, 1048 ; Produits de base, 1051. FINANCES, 1052 : Politique financière, 1052 ; Financement pour le développement, 1060 ; Investissements, technologie et questions financières connexes, 1066. TRANSPORT, 1070 : Transport maritime, 1070 ; Transport de marchandises dangereuses, 1070. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1073.

V. Activités économiques et sociales régionales 1076

COOPERATION REGIONALE, 1076. AFRIQUE, 1078 : Tendances économiques, 1079 ; Activités en 2005, 1079 ; Coopération régionale, 1086. ASIE ET PACIFIQUE, 1087 : Tendances économiques, 1088 ; Activités en 2005, 1090 ; Programme et questions d'organisation, 1107 ; EUROPE, 1109 : Tendances économiques, 1110 ; Activités en 2005, 1111 ; Programme et questions d'organisation, 1114. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1114 : Tendances économiques, 1114 ; Activités en 2005, 1114 ; Programme et questions d'organisation, 1119. ASIE OCCIDENTALE, 1119 : Tendances économiques et sociales, 1120 ; Activités en 2005, 1121 ; Programme et questions d'organisation, 1124.

VI. Energie, ressources naturelles et cartographie 1126

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1126 : Énergie, 1127 ; Ressources naturelles, 1129. CARTOGRAPHIE, 1130.

VII. Environnement et établissements humains 1132

ENVIRONNEMENT, 1132 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1132 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1145 ; Activités environnementales, 1153. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1164 : Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1164.

VIII. Population	1173
SUITES DONNEES A LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1173. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1178. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1185.	
IX. Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines	1188
POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1188 : Développement social, 1188 ; Personnes handicapées, 1196 ; Développement culturel, 1201. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1208 : Onzième Congrès des Nations Unies sur le crime, 1208 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1210 ; Programme pour la prévention du crime, 1211 ; Criminalité transnationale organisée, 1224 ; Stratégies de prévention du crime, 1228 ; Normes et règles des Nations Unies, 1235 ; DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1242.	
X. Femmes	1246
SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1246. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1271 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1271 ; Commission de la condition de la femme, 1274 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1275 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1278.	
XI. Enfants, jeunes et personnes âgées	1281
ENFANTS, 1281 : Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée enfants, 1281 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1282. JEUNES, 1294. PERSONNES AGEES, 1297 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1297.	
XII. Réfugiés et personnes déplacées	1300
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1300 : Politique relative au programme, 1300 ; Questions financières et administratives, 1305. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1309 : Questions de protection, 1308 ; Mesures d'aide, 1309 ; Activités régionales, 1311.	
XIII. Santé, alimentation et nutrition	1321
SANTE, 1321 : Sommet mondial de 2005, 1321 ; Prévention et lutte contre le SIDA, 1322 ; Tabac, 1328 ; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1328 ; Accès aux médicaments, 1331 ; Santé publique mondiale, 1331 ; Sécurité routière, 1334. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1335 : Aide alimentaire, 1335 ; Sécurité alimentaire, 1336. NUTRITION, 1337.	

XIV. Système international de contrôle des drogues 1339

SUIVI DE LA VINGTIEME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1339. CONVENTIONS, 1345 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1348. SITUATION MONDIALE EN MATIERE DE DROGUES, 1349. ACTIONS DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1360 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1360 ; Commission des stupéfiants, 1362 ; Renforcement des dispositifs des Nations Unies, 1367.

XV. Statistiques 1368

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1368 : Statistiques économiques, 1368 ; Statistiques démographiques et sociales, 1371 ; Autres activités statistiques, 1373.

Quatrième partie : Questions juridiques

I. Cour internationale de Justice 1379

Activités judiciaires de la Cour, 1379 ; Autres questions, 1385.

II. Cour et tribunaux internationaux 1387

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1387 : Chambres, 1387 ; Bureau du procureur, 1395 ; Greffe, 1395 ; Financement, 1395. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1397 : Chambres, 1397 ; Bureau du procureur, 1399 ; Greffe, 1399 ; Financement, 11399. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1401 : Mise en œuvre de stratégies de fin de mandat, 1402. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1402 : Chambres, 1404.

III. Aspects juridiques des relations politiques internationales 1406

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL, 1406 ; Actes unilatéraux des États, 1408 ; Responsabilités des organisations internationales, 1408 ; Fragmentation du droit international, 1409 ; Ressources naturelles partagées, 1409 ; Expulsion des étrangers, 1409 ; Effets des conflits armés sur les traités, 1410. RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE ETATS ET DROIT INTERNATIONAL, 1410 : Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 1410 ; Terrorisme international, 1410 ; Sureté et sécurité des Nations Unies et du personnel associé, 1419. RELATIONS DIPLOMATIQUES, 1421: Protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, 1421. TRAITES ET ACCORDS, 1422 : Réserves aux traités, 1422 ; Traités conclus par des organisations internationales, 1422 ; Enregistrement et publication des traités, 1422.

IV. Droit de la mer 1424

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1424 : Institutions créées par la Convention, 1433 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1435 ; Division

des affaires maritimes et du droit de la mer, 1444.

V. Autres questions légales

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL, 1445 : Renforcement du rôle des Nations Unies, 1445 ; Programme des Nations Unies pour l'enseignement et l'étude du droit international, 1449 ; Statut d'observateur pour la Conférence de la Haye de droit international privé, 1451 ; Relations avec le pays d'accueil, 1451. DROIT INTERNATIONAL, 1454 : Droit international de bioéthique, 1454. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1455 : Droit commercial international, 1456.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

I. Renforcement et restructuration du système des Nations Unies 1467

PROGRAMME DE REFORMES, 1467 : Aspect généraux, 1467 ; Programme pour le changement, 1468 ; Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 1468 ; Réformes administratives et contrôle, 1470. MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL, 1478.

II. Financement et activités de programmation des Nations Unies 1482

SITUATION FINANCIERE, 1482 : Budget pour 2004-2005, 1483 ; Esquisse budgétaire pour 2006-2007, 1489. CONTRIBUTIONS, 1498 : Evaluations, 1498. COMPTABILITE ET AUDIT, 1502 : Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1503. PROGRAMMATION, 1503 : Exécution des programmes, 1504.

III. Personnel des Nations Unies 1505

CONDITIONS DE SERVICE, 1505 : COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE, 1505 : Questions relatives à la rémunération, 1505 ; Autres questions de rémunération, 1508. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1512 : Efficacité gestionnaire et renforcement de la responsabilité, 1512 ; Politiques relatives au personnel, 1514 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1527 ; Questions relatives au déplacement, 1528 ; Administration de la justice, 1528.

IV. Questions institutionnelles et administratives 1536

MECANISME INSTITUTIONNEL, 1536 : Assemblée générale, 1536 ; Conseil de sécurité, 1539 ; Conseil économique et social, 1539. COORDINATION, SUIVI ET COOPERATION, 1540 : Mécanismes institutionnels, 1540 ; Autres questions de coordination, 1541. LES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1542 : Statut d'observateur, 1542 ; Participation aux activités des Nations Unies, 1543. CONFERENCES ET REUNIONS, 1545 : Comité des conférences, 1545. SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1550. AUTRES QUESTIONS, 1551 : Services communs, 1551 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1552 Sécurité, 1556.

Annexes

I.	Liste des membres de l'Organisation des Nations Unies	1599
II.	Charte des Nations Unies et Statut de la Cour internationale de Justice	1601
III.	Structure des Nations Unies	1616
IV.	Programmes des organes principaux des Nations Unies en 2005	1630
V.	Centres et services d'information des Nations Unies	1642
VI.	Organisations intergouvernementales associées aux Nations Unies	

Index

Utilisation de l'Index thématique	1646
Index thématique	1647
Index des résolutions et décisions	1681
Index des déclarations présidentielles du Conseil de Sécurité	1684
Comment se procurer des exemplaires de l'Annuaire des Nations Unies ?	

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

[A/60/1]

Introduction

1. Le rapport d'ensemble que je présente chaque année sur l'activité de l'Organisation est pour moi l'occasion de mesurer en quoi celle-ci a atteint les buts que la Charte lui a assignés, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales; développer entre les nations des relations amicales; et réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous. Pour réussir dans cette mission, l'Organisation doit pouvoir compter sur l'adhésion totale et le concours inconditionnel des États Membres de l'Organisation, de la société civile et du secteur privé, ainsi que des peuples du monde.

2. L'année écoulée a apporté son lot de succès et de revers, non seulement à l'ONU mais également au monde entier. Les avancées dans le domaine de la paix et de la sécurité, comme la fin du conflit Nord-Sud au Soudan, l'organisation d'élections démocratiques en Afghanistan et en Iraq, ou l'amélioration des relations entre l'Inde et le Pakistan, nous confortent dans notre volonté de poursuivre nos efforts face à d'autres conflits.

3. Les attentats terroristes inqualifiables perpétrés en Égypte, en Iraq, au Royaume-Uni et ailleurs ont mis en évidence la gravité de la menace terroriste. Aucune cause ni croyance ne peut justifier la terreur et la violence aveugle contre des civils. Loin d'être inhérent à telle ou telle religion ou idéologie ou de viser uniquement certains pays ou certains peuples, le terrorisme est une menace pour tous et la communauté internationale unie doit continuer à l'affronter pour le défaire.

4. Au-delà des efforts qu'elle déploie pour maintenir la paix et la sécurité, promouvoir le développement durable demeure une préoccupation première de l'ONU. Pour notre génération, nantie la première du capital de connaissances et de ressources nécessaires pour éliminer la misère, plus rien ne justifie que plus d'un milliard de nos semblables soient abandonnés à leur sort. Atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans laquelle tous les États Membres s'accordent à voir l'esquisse d'un monde meilleur au XXI^e siècle, est pour nous tous une mission première. Dans ce contexte, je tire spécialement encouragement des engagements pris récemment par l'Union européenne et le Groupe des Huit concernant l'aide publique au développement et l'annulation de la dette. Les États, développés et en développement, doivent tous jeter toutes leurs forces dans la lutte contre la pauvreté et la maladie. Un effort majeur s'impose au niveau mondial si l'on veut atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et mieux répartir entre les peuples les fruits de la mondialisation.

5. En décembre 2004, un tsunami d'une ampleur sans précédent, dans l'océan Indien, a semé la mort et la destruction dans plus de 14 pays sur deux continents, venant confirmer ce sombre constat que, ces 10 dernières années, le bilan des pertes en vies humaines des catastrophes naturelles a augmenté de près de 50 %. L'immense soutien apporté par les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les particuliers, de même que la rapide mobilisation de ressources, ont désormais élevé la barre de l'intervention humanitaire. J'espère que cet élan de solidarité et de générosité mondiale sera érigé en modèle face à d'autres crises humanitaires en cours ou futures.

6. Malheureusement, on continue de déplorer des atteintes aux droits de l'homme dans de nombreuses régions du monde. À l'évidence, il reste encore beaucoup à faire pour que les droits de l'homme deviennent réalité pour tous. La tragédie du Darfour et les effroyables souffrances infligées à la population civile sont au nombre des violations les plus flagrantes des droits de l'homme. Les organismes des Nations Unies ont vaillamment entrepris de fournir une assistance humanitaire à la population. L'ONU épaulé dans son action l'Union africaine, dont les effectifs militaires aident à épargner à la population de nouvelles atrocités. Je me félicite que le Conseil de sécurité ait décidé d'assigner à la Cour pénale internationale un rôle essentiel s'agissant d'amener ceux qui sont accusés de crimes de guerre à répondre de leurs actes. Loin d'intéresser les seuls Africains, la crise du Darfour est l'affaire de la communauté internationale tout entière.

7. Au cours de l'année écoulée, la réforme de l'ONU a été pour moi une priorité majeure. Les mesures concrètes que j'ai opérées dans ce sens depuis que j'ai pris fonction, en 1997, ont d'ores et déjà amélioré l'efficacité de l'Organisation. Désormais plus cohérente, ses composantes distinctes se complètent mieux, même s'il reste encore beaucoup à faire pour adapter les structures de l'ONU et ses pratiques institutionnelles aux attentes et défis nouveaux.

8. En mars dernier, j'ai saisi les États Membres d'un ensemble de propositions dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », expression tirée du Préambule de la Charte des Nations Unies. Il s'agit de propositions interdépendantes, hardies mais réalisables, touchant le développement, la sécurité et les droits de l'homme, de réformes institutionnelles concernant les organes intergouvernementaux, la gestion du Secrétariat et la coordination des diverses composantes du système des Nations Unies. J'exprime l'espoir qu'à la Réunion plénière de haut niveau de 2005 qui se tiendra à New York, en septembre, les dirigeants de tous les États Membres de l'ONU prendront des décisions concrètes afin d'offrir à tous les peuples une prospérité et une sécurité plus grandes dans une dignité accrue et de donner à l'Organisation elle-même les moyens de ces nobles ambitions.

9. Ce neuvième rapport annuel, que je présente conformément à la Charte, est pour moi l'occasion de former le vœu que, ensemble, nous ouvrons à ce que le monde plus sûr, plus prospère et plus juste, rêvé dans la Charte, devienne réalité pour tous.

Chapitre premier

Réaliser la paix et la sécurité

10. Tout au long de l'année écoulée, l'ONU a œuvré inlassablement dans le monde entier à prévenir et régler les conflits et à consolider la paix. De l'Afghanistan au Burundi, de l'Iraq au Soudan, d'Haïti au Moyen-Orient, elle a fait appel à des moyens d'autant plus divers que les circonstances l'étaient. Mes envoyés ont usé de leurs bons offices pour dégager des accords de paix ou empêcher que des différends ne dégénèrent en violences. Des soldats de la paix ont été déployés dans les zones de conflit en nombre record et dans le cadre d'opérations multidimensionnelles complexes – leur mission étant non seulement d'assurer la sécurité mais également de désarmer, démobiliser et réinsérer les anciens combattants; de permettre aux réfugiés et personnes déplacées de regagner leurs foyers durablement et en toute sécurité; et d'aider les pays ravagés par la guerre à se donner une constitution, à organiser des élections et à asseoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont adapté leur assistance aux besoins spéciaux des pays sortant d'un conflit.

Prévenir les conflits et rétablir la paix

11. C'est en **Iraq** que les enjeux et le pari de la paix et de la sécurité mondiales ont été les plus grands. Il pèse sur la communauté internationale cette responsabilité fondamentale de réussir une transition porteuse de réconciliation nationale et de vie meilleure pour tous les Iraquiens. À l'Iraq tout autant qu'à la communauté mondiale, interdiction est faite d'échouer.

12. L'ONU apporte son concours du mieux qu'elle peut. Sous la direction de mon Représentant spécial pour l'Iraq et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), l'Organisation est intervenue sur divers fronts pour encourager une transition politique ouverte, participative et transparente; apporter une aide à la reconstruction, au développement et sur le plan humanitaire; et promouvoir la défense des droits de l'homme, la réconciliation nationale et la Réforme de la justice. Malgré l'insécurité, je me suis toujours efforcé de créer des conditions qui permettent à l'ONU de poursuivre ses activités pour autant que les circonstances l'autorisent.

13. Nous continuons fort diversement d'accompagner la transition politique. En août 2004, l'ONU a aidé à convoquer une conférence nationale qui a procédé à la sélection d'un conseil national intérimaire. Elle a également joué un rôle de premier plan en aidant la Commission électorale iraquienne indépendante à organiser avec succès les élections historiques de janvier 2005. À l'issue de la convocation de l'Assemblée nationale de transition, en mars, et de la formation du Gouvernement intérimaire en avril, l'Iraq est entré dans une phase décisive de sa transition politique. L'ONU aide les Iraquiens à rédiger une constitution permanente et à organiser un référendum constitutionnel et des élections en vue de former un gouvernement, conformément au calendrier approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1546 (2004).

14. À la Conférence internationale sur l'Iraq, qui s'est tenue à Bruxelles en juin 2005, les représentants de plus de 80 pays et organisations ont souligné le rôle moteur d'appui au processus politique joué par l'ONU. Ils se sont également félicités de la décision prise par le Gouvernement de transition de mettre en place un mécanisme de coordination des donateurs placé sous la direction de l'Iraq, avec l'appui de l'Organisation. J'espère que la Conférence contribuera à favoriser entre les

membres de la communauté internationale une meilleure répartition des charges de la reconstruction politique et économique de l'Iraq.

15. La violence a fortement diminué dans le **conflit israélo-palestinien**, les mesures prises par les dirigeants des deux parties ayant suscité de nouveaux espoirs de paix. Les participants à la réunion au sommet de Charm el-Cheikh (Égypte), le 8 février 2005, ont pris une série d'engagements, touchant notamment l'arrêt des actes de violence et des activités militaires, qui tendent à rétablir la confiance et à briser le cycle des effusions de sang. Si les négociations officielles n'ont pas repris, les deux parties ont décidé de tenir des pourparlers directs afin de coordonner le retrait israélien de la bande de Gaza et de certains secteurs du nord de la Cisjordanie, prévu en août 2005.

16. J'ai accueilli cette nouvelle impulsion insufflée au processus avec un optimisme prudent, sachant qu'il y aurait sans doute des revers et des retards. Lors d'une visite que j'ai effectuée en mars 2005 en Israël et dans le territoire palestinien occupé, j'ai recommandé aux deux parties de chercher à aller de l'avant par le dialogue et les négociations directs. En mai, j'ai nommé un nouveau Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui est aussi mon Représentant personnel auprès de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine. L'ONU est restée sur la brèche, participant aux travaux du Quatuor pour le processus de paix au Moyen-Orient, qui s'est réuni cinq fois depuis septembre 2004 et, en avril dernier, j'ai nommé un envoyé spécial pour le désengagement de Gaza. Malgré l'amélioration du climat de paix, je n'ai cessé de dire la vive préoccupation que m'inspiraient le mur de séparation israélien et ses conséquences humanitaires. À la demande de l'Assemblée générale, j'ai proposé un cadre pour l'établissement d'un registre des dommages causés par cette barrière.

17. L'attention de la communauté internationale s'est portée sur le **Liban** à la suite de l'adoption de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité, en septembre, et de l'attentat à la bombe qui a fauché l'ancien Premier Ministre, Rafik Hariri, et 20 autres personnes à Beyrouth, en février 2005. J'ai désigné un envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004), laquelle exigeait notamment le retrait des troupes étrangères du pays, ainsi que la dissolution et le désarmement des milices. Une équipe d'experts militaires que j'ai dépêchée au Liban fin avril a conclu que, autant qu'elle pouvait en juger, tous les moyens militaires syriens avaient été retirés du Liban si ce n'est d'une zone frontalière contestée. J'ai renvoyé l'équipe en juin enquêter sur les allégations selon lesquelles des agents des services de renseignement syriens continueraient d'opérer dans le pays.

18. L'assassinat de M. Hariri, survenu quelques mois seulement avant les échéances législatives, a fait craindre que le Liban sombrerait de nouveau dans la violence. Condamnant l'attentat, le Conseil de sécurité m'a demandé de lui faire rapport d'urgence sur ses causes, circonstances et conséquences. Dans les jours qui ont suivi, j'ai dépêché une mission d'enquête, laquelle a conclu qu'une commission internationale devrait mener une enquête indépendante sur ce crime. Le Conseil a accepté, demandant que soit créée une telle commission, afin d'aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat. En juin, la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies était pleinement opérationnelle. Accédant par ailleurs à une demande d'assistance électorale émanant du Gouvernement libanais, j'ai chargé une mission d'aider les autorités à préparer les élections législatives et de coordonner les activités des observateurs électoraux internationaux. La tenue d'élections crédibles à la date prévue a marqué un tournant de la transition, qui a été l'occasion pour le peuple libanais d'exprimer la volonté de se forger un avenir propre, de renforcer ses institutions politiques et de recouvrer la plénitude de sa souveraineté.

19. En Afrique, la signature au **Soudan**, le 9 janvier 2005, de l'Accord de paix global entre le Gouvernement et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) a été une avancée décisive, venue mettre fin à deux décennies de combats entre le Nord et le Sud, au cours desquels des millions de personnes ont été tuées ou déracinées. Durant les négociations, mon Conseiller spécial a fourni un appui aux parties et à la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). L'Accord a permis de créer la Mission des Nations Unies au Soudan, qui est venue remplacer la Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan, créée en juin 2004 pour préparer le terrain à la future opération de maintien de la paix et fournir encore un appui aux parties au cours des mois précédant la signature de l'Accord de paix. Lors de la prestation de serment historique du nouveau Gouvernement d'unité nationale soudanais, le 9 juillet à Khartoum, j'ai tiré encouragement de ce que les deux anciens adversaires, le Président Omar Hassan A. Al-Bashir et le Premier Vice-Président John Garang, se sont engagés à élargir la participation politique au Gouvernement de transition et à continuer d'œuvrer pour la paix et la réconciliation dans les régions du Soudan qui demeuraient en proie à l'instabilité et au conflit. La disparition tragique et prématurée du Premier Vice-Président John Garang trois semaines seulement après, le 30 juillet, a été une perte terrible pour le Soudan. Toutefois, j'ai été fortement rassuré que le SPLM ait sans retard désigné, pour succéder à John Garang en tant que chef du Mouvement, Salva Kiir, qui a été nommé peu après Premier Vice-Président du Soudan. Les deux parties ont, de façon cruciale, réaffirmé rapidement et avec autorité leur engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

20. La paix entre le Nord et le Sud n'a toutefois pas permis de remédier à la situation effroyable au Darfour, dans l'Ouest du Soudan, où, malgré la persistance des atteintes aux droits de l'homme et des violations du cessez-le-feu, l'ONU a fourni une assistance humanitaire massive à une population martyrisée. L'Organisation a également appuyé et encouragé activement l'Union africaine, qui, par la médiation, a recherché un accord de paix pour le Darfour dans le cadre du processus d'Abuja et l'a aidé à déployer ses contingents et effectifs de police chargés de contrôler le cessez-le-feu et d'améliorer la sécurité sur le terrain. La mission de l'Union africaine s'est acquittée brillamment de sa tâche, et ce, malgré des conditions extrêmement difficiles et ses moyens limités, si bien que l'effroyable violence qui sévissait dans la région a cessé pour une large part dans les zones où opère la mission. Toutefois, si j'ai trouvé des motifs d'encouragement lors de ma visite dans la région, en mai, la situation au Darfour demeure intolérable. Les parties au conflit doivent honorer leurs engagements, garantir la sécurité des civils et faire tout leur possible pour conclure un accord de paix véritable d'ici à la fin de 2005. Ce n'est qu'alors que la sécurité pourra s'instaurer effectivement et durablement et que la population du Darfour pourra commencer à se retrouver. La signature, à Abuja, le 5 juillet, de la Déclaration de principes pour un règlement du conflit au Darfour est une étape importante sur la bonne voie, ce texte offrant un cadre de négociations futures sur des questions comme l'unité, la religion, le partage du pouvoir, la répartition des richesses, les dispositifs de sécurité et la question clef de l'utilisation des sols et de la propriété foncière.

21. Le Conseil de sécurité s'est résolument prononcé contre l'impunité au Darfour lorsqu'il a décidé, en mars 2005, de déférer les accusations de crimes de guerre à la Cour pénale internationale. La voie ouverte par la Commission internationale d'enquête que j'ai constituée devrait faciliter les travaux de cette juridiction. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et mon Conseiller spécial sur la prévention du génocide, qui se sont également rendus au Darfour à ma demande, ont présenté au Conseil des recommandations tendant à protéger les civils et à prévenir les violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

22. On s'est remis à rêver de la paix en **Somalie** avec la formation d'un Gouvernement fédéral de transition, installé à Nairobi, à l'issue de la Conférence de réconciliation nationale, qui s'est tenue en octobre 2004. L'ONU a appuyé les négociations menées sous les auspices de l'IGAD et a eu à prendre la direction de la coordination de l'appui international à la mise en œuvre des modalités de la Charte fédérale de transition issue de la Conférence. Cette initiative de paix a été la plus ouverte qui ait été entreprise à ce jour mais l'insécurité et la persistance des conflits ont empêché le Gouvernement fédéral de regagner la Somalie. Conscient que l'ONU devait s'imposer par sa représentation, j'ai nommé un représentant spécial qui dirigera un bureau politique des Nations Unies élargi pour la Somalie.

23. Les efforts entrepris pour mettre fin à la violence dans le Nord de l'**Ouganda** ont permis d'aboutir, en décembre 2004, à la première réunion entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur. Ces efforts, accompagnés par un médiateur national et appuyés par l'ONU et d'autres intervenants dans la communauté internationale, se sont poursuivis en 2005, le but étant de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit vieux de 19 ans.

24. La transition politique a été émaillée d'actes de violence dans certains pays africains, conduisant l'ONU et d'autres intervenants à user de leurs bons offices, pour empêcher que les différends ne dégénèrent en conflits armés. L'Organisation a appuyé les initiatives régionales de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, tendant à voir respecter la légalité constitutionnelle durant la transition au **Togo** consécutive au décès soudain du Président Gnassingbe Eyadema. L'ONU s'est activement employée à promouvoir le rétablissement de la paix en **Guinée-Bissau** et en **République centrafricaine**, en encourageant la transition pacifique dans ces pays. J'ai dépêché en Guinée-Bissau un envoyé spécial, ayant mission d'aider à veiller à ce que les élections présidentielles de juin se déroulent en toute transparence dans la paix.

25. J'ai continué à œuvrer en étroite coopération avec les chefs d'État du **Cameroun** et du **Nigéria** au règlement pacifique de leur différend territorial. Lors d'une réunion tripartite tenue en mai 2005, les deux présidents m'ont réaffirmé qu'ils étaient résolus à aller de l'avant, dans le sens de la décision de la Cour internationale de Justice. L'ONU a également continué à aider la **Guinée équatoriale** et le **Gabon** à régler par la médiation leur différend concernant l'île de Mbanie.

26. Comme l'avait préconisé la mission du Conseil de sécurité en **Afrique de l'Ouest** dans son rapport de juillet 2004, mon Représentant spécial pour cette région a continué de tenir des réunions périodiques avec les responsables des antennes des Nations Unies concernées. Il a conduit des missions de diplomatie préventive afin d'aider à réduire les tensions dans plusieurs pays, invitant par ailleurs la CEDEAO, les gouvernements, les organisations de la société civile et les donateurs à arrêter une stratégie régionale intégrée de prévention des conflits.

27. Ce sont les civils qui ont le plus pâti de la poursuite des combats en **Colombie**. La situation ne s'est pas améliorée, près de 2 millions de personnes déplacées étant dénombrées. La violence s'est intensifiée au cours du premier semestre de 2005, les attaques contre les collectivités autochtones s'étant notamment multipliées. Malheureusement, les efforts de rétablissement de la paix n'ont pas permis de reprendre les négociations. Si je n'ai pas reconduit le mandat de mon Conseiller spécial, en avril, la situation étant peu propice aux pourparlers de paix, j'ai précisé que la Colombie pouvait toujours recourir aux bons offices de l'ONU.

28. La Mission de vérification des Nations Unies au **Guatemala** a été close à la fin de 2004, ayant, 10 années durant, appuyé avec détermination le processus de paix dans ce pays. Dispositif de relais, ayant vocation à asseoir le principe des droits de l'homme et de l'état de droit, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a convenu avec le Gouvernement d'ouvrir un bureau au Guatemala. Par contre, la Cour constitutionnelle a rejeté un accord de 2004 entre le Gouvernement et l'ONU tendant à créer une commission d'enquête spéciale sur les groupes illégaux et les organisations de sécurité clandestines.

29. À la suite des référendums d'avril à **Chypre**, j'ai suspendu pour un temps ma mission de bons offices et j'ai encouragé toutes les parties à se ménager un délai de réflexion. Fin mai et début juin 2005, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu à Chypre, en Grèce et en Turquie pour recueillir les vues de toutes les parties, afin de m'aider à déterminer le rang de priorité et l'attention à accorder à l'exercice de mes bons offices dans l'avenir et les moyens à y affecter.

30. Je demeure encouragé par les progrès constants et tangibles enregistrés dans le dialogue entre l'**Inde** et le **Pakistan**. Fait historique, l'ouverture, en avril 2005, du service d'autobus à travers la Ligne de contrôle a représenté un geste de paix fort. Les dirigeants des deux pays m'ont assuré qu'ils étaient résolus à œuvrer à régler toutes les questions en suspens, y compris celle du Jammu-et-Cachemire.

31. Au **Népal**, le système des Nations Unies s'efforce de renforcer sa présence et sa capacité d'intervention face à la détérioration de la situation du fait du conflit et de la crise politique qui persistent dans le pays. J'espère que l'ouverture d'une antenne par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme permettra d'améliorer la situation des droits de l'homme et, partant, les perspectives de pourparlers de paix. À la faveur de mes contacts, je continue à recommander au Roi Gyanendra le prompt rétablissement de l'ordre constitutionnel et à réaffirmer que l'ONU est prête à contribuer au règlement pacifique du conflit. C'est ainsi que mon Conseiller spécial, qui a séjourné au Népal du 10 au 15 juillet, s'est entretenu à cette occasion avec le Roi Gyanendra, de hauts responsables de l'administration, des dirigeants des partis politiques et divers représentants de la société népalaise.

32. L'insécurité a gagné du terrain en **Asie centrale**, le Kirghizistan ayant été le théâtre de troubles politiques en mars, cependant que la violence éclatait en Ouzbékistan en mai. J'ai informé les membres du Conseil de sécurité de mon intention d'établir au Turkménistan le Centre régional de diplomatie préventive pour l'Asie centrale, face à l'instabilité croissante, la vocation en étant de renforcer la coopération sur les questions allant de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le terrorisme au renforcement des institutions démocratiques et au respect des droits de l'homme. Au Tadjikistan, aidé en cela par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour renforcer la paix.

33. Lors de mon séjour à **Sri Lanka** en janvier 2005, j'ai engagé chacun à faire un effort en vue d'accélérer le relèvement, à la suite de la tragédie du tsunami de l'océan Indien, et de relancer le processus de paix. Ayant continué d'appuyer les efforts qui, avec le concours du Gouvernement norvégien, tendent à relancer les négociations de paix, l'ONU est prête à accompagner le processus par tous les moyens nécessaires.

34. La Mission d'observation des Nations Unies à **Bougainville** a achevé son mandat en juin 2005, à l'issue d'élections pacifiques et transparentes et de l'entrée en fonction du premier Gouvernement

autonome de Bougainville. Ces résultats ont permis à l'île de parvenir à un tournant décisif de son processus de paix.

35. J'ai continué d'exercer mes bons offices au **Myanmar**, mais presque sans succès. Mon Envoyé spécial ne peut se rendre dans le pays depuis mars 2004. J'ai fait valoir au général Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, lors de l'entretien que j'ai eu avec lui à l'occasion du Sommet Asie- Afrique qui s'est tenu à Jakarta, en avril, que toutes les parties devaient être associées à la transition.

36. En **Indonésie**, j'exprime l'espoir que les pourparlers entre le Gouvernement et le Mouvement pour Aceh libre, facilités par le Président de la direction de l'Initiative de gestion des crises et ancien Président de la Finlande, aboutiront. S'agissant de graves violations des droits de l'homme commises en 1999 au **Timor-Leste**, j'ai chargé une commission d'experts indépendants, en février, d'examiner la question de la poursuite de ces infractions. La Commission m'a remis fin mai son rapport que j'ai transmis au Conseil de sécurité. Je demeure fermement convaincu que les coupables doivent être traduits en justice.

37. Je demeure préoccupé par la situation dans la **péninsule coréenne**, mais je me félicite qu'après une longue période d'efforts de diplomatie intensive visant à relancer le processus de Beijing, les gouvernements concernés aient fait preuve de souplesse et de bonne volonté et décidé de reprendre les pourparlers entre les six parties. Je continuerai de faire tout mon possible pour mobiliser l'appui de la communauté internationale à cette initiative multilatérale visant la dénucléarisation de la péninsule. Je réfléchirai également aux moyens pratiques de permettre à l'Organisation de renforcer son action humanitaire et de développement en République populaire démocratique de Corée.

38. Par ailleurs, le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont lancé dans sept pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie – **Équateur, Ghana, Guyana, Kenya, Namibie, Yémen et Zimbabwe** – un programme commun qui aide activement les gouvernements, les partis politiques et les membres de la société civile à acquérir les compétences nécessaires pour régler les différends par des moyens pacifiques, avant qu'ils ne dégénèrent en violences. Parallèlement, mon Conseiller spécial sur la prévention du génocide s'est efforcé de mettre au point un système d'alerte rapide sur les risques de violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

39. A la demande du Conseil de sécurité en 2004, j'ai l'intention de présenter, d'ici octobre, un plan d'action en vue de l'application, dans l'ensemble du système des Nations Unies, de la résolution 1325 (2000), par laquelle le Conseil demandait à l'Organisation et à ses États Membres d'associer les femmes plus systématiquement et aux plus hauts niveaux à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Maintien et consolidation de la paix

40. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont atteint, l'an dernier, une ampleur jusque-là inégalée et les tâches à accomplir sont donc redoutables. Tandis que de grosses opérations comme celles menées en Sierra Leone et au Timor-Leste sont en cours de réduction, le Conseil de sécurité a établi une opération de maintien de la paix forte de 10 000 hommes au Soudan. Au total, dans les 16 opérations de maintien de la paix et dans les missions politiques spéciales en Afghanistan

et au Timor-Leste, on compte environ 80 000 militaires, policiers civils et membres du personnel civil.

41. Je suis profondément troublé par les cas d'exploitation et d'abus sexuels imputés pendant l'année écoulée à des membres de plusieurs missions de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en République démocratique du Congo. J'ai institué à l'égard de ces infractions le principe d'une « tolérance zéro » qui vaut pour tout le personnel affecté aux opérations des Nations Unies. J'encourage vivement les États Membres à faire respecter ce principe dans leurs propres contingents.

42. La nouvelle opération des Nations Unies au **Soudan** va au-devant d'une tâche redoutable, quand on considère la complexité de la situation, le potentiel de nuisance de ceux qui cherchent à faire échouer le processus de paix, la taille du pays, qui est le plus vaste d'Afrique, l'absence d'infrastructures dans de nombreuses régions et la présence en grand nombre de mines terrestres. L'une des clefs de la consolidation de la paix sera de créer les conditions qui permettent à plus de 500 000 réfugiés et d'environ 4 millions de personnes déplacées de regagner durablement leurs pays en toute sécurité. Malgré ces difficultés, j'ai été encouragé, quand je me suis rendu dans la région en mai, par l'adhésion des parties à l'Accord de paix global. Son application n'ira pas de soi, car il faut que les gouvernements honorent les promesses généreuses d'appui qu'ils ont faites au Soudan à la conférence de donateurs réunie à Oslo en avril 2005.

43. En **Côte d'Ivoire**, de nombreuses dispositions de l'Accord de Linas-Marcoussis, signé par les parties ivoiriennes en janvier 2003, ne sont toujours pas appliquées. L'opération militaire lancée en novembre 2004 par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire contre les positions des Forces nouvelles dans le nord du pays, et les violences qui ont suivi à Abidjan et ailleurs, ont sérieusement mis à mal le processus de paix. L'Organisation des Nations Unies travaille en étroite coopération avec l'Union africaine et la CEDEAO à accompagner le processus de paix. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire contribue beaucoup à l'amélioration de la sécurité. La mission surveille également l'usage des médias pour inciter à la haine et à la violence et supervise l'application de l'embargo sur les armes imposé en novembre 2004 par le Conseil de sécurité. Les efforts de médiation du Président de l'Afrique du Sud, mandaté par l'Union africaine depuis la crise de novembre 2004, ont abouti à la signature à Pretoria, le 6 avril 2005, d'un accord qui appelle les Nations Unies à jouer un rôle majeur dans le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants, la préparation des élections présidentielles prévues pour octobre et le rétablissement de la sécurité dans le nord du pays. Cependant, l'application de l'Accord de Pretoria ne progresse que lentement. En juillet, j'ai nommé un Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire, qui certifiera le bon déroulement de toutes les opérations électorales et vérifiera que les élections sont libres, honnêtes et régulières.

44. Au **Libéria**, on ne cesse de progresser avec l'aide de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'équipe des Nations Unies dans le pays, qui s'emploient à désarmer, démobiliser, réadapter et réinsérer les ex-combattants et à organiser le retour du grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Les préparatifs des élections du 11 octobre vont bon train; la restructuration de la police libérienne est également en bonne voie. Le Gouvernement national de transition du Libéria rétablit progressivement l'administration dans l'ensemble du pays. Il lui faudra encore de l'aide pour lui permettre d'assurer les services publics de base et à étendre son autorité sur l'ensemble du territoire. Il doit également pourvoir à la transparence dans la collecte et l'utilisation des deniers publics.

45. Tout en continuant à réduire ses effectifs, la Mission des Nations Unies en **Sierra Leone** (MINUSIL) a continué d'œuvrer à atteindre les objectifs que le Conseil de sécurité lui a assigné : donner aux forces armées et à la police les moyens de maintenir la sécurité et la stabilité, asseoir l'autorité de l'État dans tout le pays et aider la MINUL à se déployer complètement dans le pays voisin, le Libéria. Après avoir évalué la situation, j'ai recommandé de proroger pour une dernière période de six mois, jusqu'à la fin de 2005, la présence de la MINUSIL en Sierra Leone. La présence du système des Nations Unies devra demeurer forte et cohérente après le départ de la MINUSIL pour aider la Sierra Leone à consolider la paix. En collaboration avec son gouvernement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé à Freetown, du 21 au 23 juin, une conférence sur le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la stabilité, qui a été l'occasion de mesurer en quoi les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion actuels contribuent réellement à la stabilité et de recenser les conditions nécessaires au succès de ces programmes.

46. Je déplore l'absence de progrès au **Sahara occidental**, où la situation demeure dans l'impasse. Le Conseil de sécurité a par deux fois prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), qui durera jusqu'à octobre 2005. Je demeure disposé à aider les parties à se rapprocher d'un règlement politique qui permettrait à la population du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination. Dans l'intervalle, la MINURSO a continué à soutenir les mesures de confiance prises par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, notamment l'échange de visites familiales entre le Sahara occidental et les camps de réfugiés de la zone de Tindouf en Algérie.

47. Le processus de paix au **Burundi** a sensiblement progressé, après le déploiement de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) en juin 2004. Après avoir été reporté par deux fois, le référendum sur la constitution d'après la transition a été organisé avec succès le 28 février 2005 avec l'aide de l'ONUB. Des élections communales ont de même eu lieu en juin, en dépit de certains actes de violence dans des bureaux de vote de deux provinces de l'Ouest du pays. La période de transition, qui dure depuis trois ans, a été prorogée jusqu'au 26 août 2005. Au milieu de l'année, plus de 10 000 ex combattants s'étaient prêtés au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Des lois créant une nouvelle armée intégrée et une nouvelle force de police ont été promulguées; le cantonnement a été achevé en mai. Les partis et mouvements armés qui avaient signé l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi ont désormais le statut de partis politiques. L'amélioration de la sécurité a facilité le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

48. Entre l'**Érythrée** et l'**Éthiopie**, en revanche, le processus de paix demeure dans l'impasse bien qu'un calme relatif règne dans la zone temporaire de sécurité et dans les zones voisines. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée a continué à surveiller cette zone; elle a présidé la Commission militaire de coordination et a coordonné l'aide humanitaire, les activités en matière de droits de l'homme et le déminage, notamment le déminage des routes. Il est impératif que les parties commencent à se parler pour résoudre par des moyens pacifiques les questions encore en suspens, tout en procédant à la démarcation de la frontière, sans nouveau retard.

49. En **République démocratique du Congo**, malgré certains progrès accomplis par le Gouvernement de transition dans l'extension de son autorité à tout le pays, le partage du pouvoir a été compliqué par la fragilité des relations entre ses membres. Certains progrès ont bien été faits dans la préparation des élections, mais les textes nécessaires n'ont pas encore été pris. La Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) a veillé à ce que

l'ordre constitutionnel et le code électoral du pays cadrent avec les principes internationalement acceptés. La MONUC a également aidé à renforcer la capacité opérationnelle de la Police nationale congolaise. Le 13 mai 2005, l'Assemblée nationale a approuvé un projet de constitution, qui sera proposé aux électeurs par voie de référendum dans le courant de l'année. La période de transition a été prorogée de six mois jusqu'en décembre. L'inscription des électeurs a commencé le 20 juin à Kinshasa.

50. Les soldats de la paix des Nations Unies ont pu appliquer une approche plus robuste de la protection des civils, après que le Conseil de sécurité, en octobre 2004, eut autorisé le déploiement de 5 900 militaires et policiers civils supplémentaires pour renforcer la capacité militaire et la capacité de sécurité de la Mission. La conjugaison de pressions militaires et politiques a abouti au désarmement de 14 000 membres des milices en Ituri. Malheureusement, 11 Casques bleus ont trouvé la mort en service commandé.

51. On retiendra que les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont signifié, en mars 2005, leur intention de renoncer à la violence et d'amorcer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Malgré les préparatifs auxquels procède la MONUC pour rapatrier les derniers combattants membres des FDLR, il n'y a pas eu de progrès tangibles depuis cette annonce. Par ailleurs, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a continué d'aider à rapatrier les réfugiés rwandais depuis la forêt équatoriale de l'Est de la République démocratique du Congo.

52. En **Afghanistan**, la réalisation des critères définis dans l'Accord de Bonn a continué de progresser avec l'aide de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan. Suite aux élections présidentielles qui se sont déroulées sans incidents majeurs sur le plan de la sécurité, le Président Hamid Karzai et le nouveau cabinet ont pris leurs fonctions en décembre 2004. Les critères seront remplis plus tard dans l'année après la tenue, en septembre 2005, des élections législatives et provinciales. Néanmoins, en Afghanistan, les organes de sécurité, la justice, la fourniture des services publics de base demeurent extrêmement fragiles et fortement tributaires de la communauté internationale. La production d'opium a augmenté. C'est pourquoi je réfléchis à la possibilité d'élaborer en consultation avec les autorités afghanes et les partenaires internationaux un nouveau programme de relais au processus de Bonn.

53. La Force intérimaire des Nations Unies au **Liban** a continué à surveiller la Ligne bleue entre Israël et le Liban. Il y a eu l'an dernier un nombre limité d'échanges de tirs entre le Hezbollah et les Forces de défense israéliennes, l'incident le plus grave ayant entraîné la mort d'un soldat israélien et celle d'un observateur militaire des Nations Unies. Israël a fréquemment violé l'espace aérien libanais et – fait nouveau – des drones du Hezbollah ont pénétré par deux fois dans l'espace aérien israélien. Mes représentants dans la région et moi-même ont continué à engager les parties à respecter la Ligne bleue et à honorer intégralement leurs obligations. Nous avons également continué à souligner la nécessité urgente, pour le Gouvernement libanais, d'exercer pleinement son contrôle sur l'utilisation qui est faite de la force dans tout son territoire, et d'empêcher que le Liban serve de base arrière à des attaques à travers la Ligne bleue.

54. Au **Timor-Leste**, les Nations Unies ont continué d'apporter une aide à la création de capacités dans l'administration publique, la police, une façon de gouverner démocratique, et le respect des droits de l'homme, tandis que les organismes des Nations Unies ont augmenté leur présence dans ces secteurs. Le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste a été créé par le Conseil de sécurité; son

mandat d'un an ira jusqu'au 20 mars 2006; il prend la relève de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Leste. L'opération a de nouveau été réduite et ses tâches ont été révisées pour permettre d'opérer sans heurt la transition, à la fin du mandat, d'une mission politique spéciale à une logique d'aide au développement durable.

55. La Mission d'observation des Nations Unies en **Géorgie** a continué de surveiller le respect du cessez-le-feu entre les parties géorgienne et abkhaze et de rechercher un règlement politique global du conflit. Après que les élections ont amené à Soukhomi une nouvelle équipe dirigeante, les deux parties se sont rencontrées à nouveau sous les auspices des Nations Unies en avril 2005 et ont accepté de reprendre les pourparlers sur les questions touchant la sécurité, le retour des personnes déplacées et la coopération économique.

56. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au **Kosovo** (MINUK) a transféré de nouvelles attributions aux institutions démocratiques provisoires d'administration autonome. Le nouveau Gouvernement du Kosovo et les institutions provisoires ont montré une volonté nouvelle d'appliquer les normes définies par le Conseil de sécurité pour le Kosovo, élément essentiel de la politique de la communauté internationale au Kosovo, qui ont pour but de jeter les bases d'une société démocratique, pluri-ethnique, viable à terme, dans laquelle tous pourront vivre dans la dignité et à l'abri de la peur. Le 3 juin, j'ai chargé un envoyé spécial de procéder à un examen global de la situation au Kosovo, comme je l'ai indiqué dans mon récent rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo que le Conseil de sécurité a approuvé le 27 mai. Conduit conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil et des déclarations du Président du Conseil de sécurité, l'examen global en question qui reposera sur des consultations avec les parties et avec la communauté internationale, ira jusqu'à évaluer la situation actuelle et recenser les conditions à réunir pour les prochaines étapes possibles du processus de paix.

57. La Mission de stabilisation des Nations Unies en **Haïti** (MINUSTAH) a continué à remplir son mandat d'aider et de créer un environnement sûr et stable en Haïti permettant aux processus constitutionnel et politique d'aller de l'avant. En dépit d'une criminalité persistante, la sécurité s'est, dans l'ensemble, progressivement améliorée après les opérations des militaires et des policiers de la MINUSTAH, menées de concert avec la Police nationale haïtienne. Des préparatifs sont en cours pour la tenue des élections présidentielles, législatives et locales au troisième trimestre de 2005. Mais le manque de cadre légal fait obstacle au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants. De plus, le Gouvernement de transition conserve une attitude ambiguë vis-à-vis de l'ancienne armée. La situation des droits de l'homme demeure extrêmement préoccupante.

58. Le Conseil de sécurité a approuvé mes recommandations tendant à la modification du concept d'opérations et du niveau des effectifs de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à **Chypre**, et notamment à la réduction des effectifs militaires et à l'augmentation des effectifs de police. La mission a été prorogée jusqu'au 15 décembre 2005 sur la base de ce nouveau concept d'opérations et des nouveaux effectifs.

Coopération avec les organisations régionales

59. Les organisations régionales sont devenues des partenaires incontournables de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. La sixième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations

intergouvernementales, qui s'est tenue les 25 et 26 juillet 2005 à New York, a été l'occasion de resserrer ces liens.

60. La coopération a été particulièrement active en Afrique où l'ONU a souvent appuyé des initiatives de rétablissement de la paix ou de prévention conduites par l'Union africaine ou par des organisations sous-régionales africaines, comme la CEDEAO ou l'IGAD. Au Darfour et ailleurs, nous avons été témoins du rôle croissant et appréciable que jouent les organisations régionales dans le maintien de la paix. L'ONU et l'Union africaine ont tissé des liens étroits qui se sont notamment traduits par la mise en place d'une cellule d'assistance des Nations Unies, à Addis-Abeba, la collaboration rapprochée entre les Représentants spéciaux des deux organisations, à Khartoum, et une coopération particulièrement active sur le terrain, au Darfour. Des programmes d'échange de personnel ont été réalisés avec l'Union africaine et la CEDEAO, des échanges similaires avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) étant à l'étude. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport de novembre 2004 sur le « Renforcement de la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix », l'expansion du rôle des organisations régionales dans le domaine du maintien de la paix dicte de nouvelles exigences de coordination, de coopération et d'assistance aux partenaires extérieurs, le continent devant se donner les moyens de compléter l'intervention indispensable de l'ONU en matière de maintien de la paix dans sa singularité.

61. En novembre 2004, j'ai assisté à Dar es-Salaam au premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenue sous les auspices de l'ONU et de l'Union africaine. Ce sommet a adopté une déclaration de principes sur les questions interdépendantes que sont la paix, la sécurité, le développement, la gouvernance et les questions humanitaires.

62. La coopération avec l'Union européenne s'est renforcée au cours de l'année écoulée, comme en témoignent ma présence au Conseil européen à Bruxelles, en décembre 2004, et les entretiens que la Vice-Secrétaire générale a eu à Strasbourg, en février 2005, avec des responsables du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. La concertation s'est également poursuivie au niveau fonctionnel, permettant de partager les évaluations politiques et favorisant une plus grande coordination sur le terrain.

63. La coopération s'est également intensifiée dans les domaines économique et social. S'inscrivant dans un accord-cadre conclu en mai 2004 entre la Commission européenne et 10 organismes des Nations Unies, des accords de partenariat stratégique ont été signés avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le PNUD, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

64. L'ONU et l'Union européenne ont poursuivi leur coopération en matière d'opérations de paix sur le terrain, en particulier en République démocratique du Congo et au Kosovo, à la faveur d'une concertation continue sur les grandes orientations, matérialisée notamment par les réunions du Comité directeur ONU/UE, en novembre 2004 et juin 2005, et par la participation de l'ONU, en avril 2005, à une étude théorique de l'Union européenne sur le maintien de la paix.

65. L'ONU et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ont renforcé leur concertation sur la paix et la sécurité en Asie du Sud-Est. L'ONU et la Communauté d'États indépendants (CEI) se sont employées à approfondir leur coopération dans le domaine de la

prévention des conflits. Un mémorandum d'accord a été signé à cet effet entre le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan et le Secrétariat exécutif de la CEI.

Terrorisme

66. Le terrorisme met en péril toutes les valeurs de l'Organisation des Nations Unies : respect des droits de l'homme, primauté du droit, protection des civils, tolérance entre les peuples et les nations et règlement pacifique des conflits. L'ONU doit dénoncer énergiquement et catégoriquement le terrorisme et constituer une instance efficace de lutte contre ce phénomène.

67. Lors du Sommet international sur la démocratie, le terrorisme et la sécurité, tenu en mars 2005 à Madrid, j'ai proposé une stratégie en cinq points pour lutter contre le terrorisme. Soulignant que le terrorisme n'était pas un moyen acceptable ou efficace de défendre une cause, j'ai exhorté les États Membres à négocier une convention générale contre ce phénomène. J'ai également précisé que la lutte contre le terrorisme ne devait pas remettre en cause les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

68. Depuis 2001, je m'efforce de hiérarchiser les activités de l'Organisation dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de tracer une orientation stratégique de manière à promouvoir, au sein du système des Nations Unies, une cohérence et une efficacité plus grande dans la lutte contre ce phénomène. Comme je l'ai indiqué dans mon intervention à Madrid, les différents départements et organismes des Nations Unies peuvent et doivent contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie d'ensemble contre le terrorisme. Je viens de confier, au sein de mon Cabinet, à une équipe de mise en œuvre la mission de coordonner les activités dans ce domaine.

69. La coopération est particulièrement active entre les organismes des Nations Unies qui sont le plus directement engagés dans la lutte contre le terrorisme, à savoir, notamment, les organes subsidiaires du Conseil de sécurité et leurs groupes d'experts, la Direction du Comité contre le terrorisme et le Service de la prévention du terrorisme, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Par ailleurs, compte tenu des liens de plus en plus étroits entre terrorisme et trafic de stupéfiants, je continue d'exhorter les États Membres à signer et à ratifier les 13 conventions existantes contre le terrorisme, dont la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, adoptée par l'Assemblée générale en avril 2005, et à coopérer étroitement à leur mise en œuvre.

Assistance électorale

70. Au cours de l'année écoulée, plusieurs élections historiques se sont tenues dans des pays vivant une transition difficile vers la paix. L'ONU a joué un rôle clef qui a consisté à fournir une assistance technique et à faciliter des négociations aux fins de la mise en place d'institutions et de lois électorales. La tenue d'élections crédibles est devenue un élément essentiel du rétablissement et de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits.

71. L'élection présidentielle d'octobre 2004 en Afghanistan est venue couronner 18 mois de préparatifs intenses. En dépit des menaces et des manœuvres d'intimidation des groupes extrémistes, à l'encontre de ces consultations, la participation au scrutin a été forte, y compris dans les zones de conflit les plus vulnérables. Résolues à prendre part à la vie politique de leur pays et mobilisées grâce à un vaste programme d'inscription sur les listes électorales et à des campagnes d'information bien ciblées, les femmes ont massivement pris part au scrutin. Forte du succès de cette opération, l'ONU

prêtera son concours à l'organisation des prochaines élections législatives et provinciales qui, en raison de difficultés d'ordre technique et financier, ont dû être reportées à septembre 2005.

72. Il convient de signaler aussi que les spécialistes électoraux de l'ONU ont fourni un appui décisif à l'élection historique à l'Assemblée nationale de transition, tenue en Iraq le 30 janvier 2005. Le taux de participation élevé a déjoué les pronostics, compte tenu de la violence et des manœuvres d'intimidation des insurgés qui ont tenté d'en remettre en cause le bon déroulement.

73. L'appui électoral est un volet important des mandats des opérations de maintien de la paix et des accords politiques conclus dans de nombreux pays, dont le Burundi, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Libéria et la République démocratique du Congo. Il a ainsi permis de créer ou renforcer des institutions électorales nationales; de prendre les textes électoraux voulus et d'instituer un mécanisme efficace de contentieux électoral, de favoriser l'enregistrement des faits d'état civil et les inscriptions d'électeurs, et d'organiser des campagnes d'instruction civique.

74. De toute évidence, une élection ne peut, en soi, résoudre des problèmes de fond, surtout dans une société traumatisée par un conflit. Il ressort d'une étude de l'Université des Nations Unies que, dans certaines situations explosives, tenir des élections au mauvais moment ou mal les organiser, c'est en fait ouvrir la voie au désordre total et remettre en cause les acquis de la démocratie. Exacerbant les tensions existantes, elles font le lit de l'extrémisme et reproduisent les antagonismes de la guerre.

Désarmement

75. De nouveaux défis et menaces sont venus aviver l'inquiétude qu'inspirent à la communauté internationale les armes de destruction massive. Je pense, notamment, aux cas de non-respect des engagements pris en matière de non-prolifération nucléaire, à l'existence avérée d'un réseau nucléaire clandestin, à l'ambivalence vis-à-vis du désarmement et au risque de voir les armes de destruction massive tomber entre les mains de terroristes. Il importe de redynamiser les instruments multilatéraux visant à promouvoir le désarmement et à prévenir la prolifération, de sorte qu'ils puissent continuer à contribuer au maintien de la paix et des sécurités internationales.

76. En mai, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005 n'est parvenue à aucun accord sur les questions de fond. On a ainsi manqué l'occasion de trouver des solutions non seulement aux problèmes les plus pressants du régime de non-prolifération nucléaire mais aussi, et plus généralement, à la question de la sécurité internationale. J'exhorte les États Membres à faire preuve de plus de détermination face à cette question majeure et à l'examiner plus avant dans les mois à venir.

77. La Conférence du désarmement demeure dans l'impasse. Elle ne retrouvera son autorité d'instance multilatérale de négociation des traités de désarmement que si les États Membres engagent des négociations de fond sur les questions qui intéressent la sécurité internationale.

78. Les États ont continué de réfléchir aux moyens de mieux appliquer la Convention d'interdiction des armes biologiques. Si l'on continue d'enregistrer des progrès dans la destruction des arsenaux chimiques déclarés, il reste encore beaucoup à faire. De nouveaux efforts devront être consentis pour permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Des progrès ont été accomplis dans l'examen de fond des 118 rapports nationaux soumis à ce jour en application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité relative à la non-prolifération des armes de

destruction massive. Des avancées notables ont été faites dans le sens de l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

79. Estimées à mille milliards de dollars en 2004, les dépenses militaires mondiales devraient continuer à augmenter. Si les États sont plus nombreux à être parties au Registre des armes classiques de l'ONU et à l'Instrument normalisé d'établissement des rapports sur les dépenses militaires, il reste encore beaucoup à faire pour lui donner un caractère universel, notamment en ce qui concerne les dépenses militaires.

80. Je me félicite du récent accord relatif à un instrument international politiquement contraignant, dont le texte sera soumis pour adoption à l'Assemblée générale lors de sa soixantième session, et qui devrait permettre aux États de procéder rapidement et de manière fiable à l'identification et au traçage des armes légères illicites. Cet accord constitue un nouveau pas encourageant sur la voie de la concrétisation des engagements politiques pris dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. J'engage les États Membres à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de l'application rapide et effective de cet instrument. L'accord conclu augure bien de la poursuite d'une concertation active entre les États Membres au sujet du courtage illicite des armes légères.

81. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, tenu en novembre et décembre 2004, a été pour les Parties à la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction l'occasion, pour la première fois, de réexaminer cet instrument. Le Plan d'action de Nairobi pour 2005-2009, qui a été adopté à cette occasion, fait du respect du calendrier de déminage la priorité des priorités.

Sanctions

82. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a créé deux nouveaux comités de sanctions, l'un concernant la Côte d'Ivoire, par sa résolution 1572 (2004), et l'autre le Soudan, par sa résolution 1591 (2005). Les mesures imposées par ces deux résolutions visaient à promouvoir la paix, un embargo sur les armes ayant été immédiatement décrété pour tout le territoire de la Côte d'Ivoire et la région du Darfour (Soudan), les sanctions ciblées contre des personnes et les entités qui leur sont associées (interdictions de voyage et gel des avoirs) devant intervenir 30 jours seulement après l'adoption des résolutions susmentionnées. Ce délai d'un mois devait encourager les parties à relancer rapidement le processus de paix, de manière à s'épargner de nouvelles sanctions. Si les Comités concernant la Côte d'Ivoire et le Soudan n'ont pas encore désigné de personnes ou d'entités, la perspective du recours aux sanctions incite les parties à progresser sur la voie de la paix.

83. S'agissant des sanctions ciblées, le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Comité des sanctions sur le Libéria et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) concernant les personnes et entités associées à l'ancien Gouvernement iraquien ont dressé des listes qui tiennent une place importante dans leurs activités. À la fin de 2004, les Comités des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Libéria et la Côte d'Ivoire se sont donné des directives nouvelles ou révisées, de nature à leur permettre de gérer de manière uniforme et transparente les listes de sanctions ciblées.

84. Par ailleurs, par sa résolution 1566 (2004), le Conseil de sécurité a décidé de charger un groupe de travail d'examiner des mesures concrètes à prendre contre les particuliers, groupes et entités

participant ou associés à des activités terroristes autres que ceux visés par la liste arrêtée par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. La résolution envisage également la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leur famille.

85. Le Conseil de sécurité a continué de recevoir des informations détaillées sur les régimes de sanctions des groupes d'experts chargés de surveiller le respect, par les États, de leurs obligations et de mener des enquêtes sur les violations présumées des sanctions, dont le Groupe d'experts sur la Somalie, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban, le Groupe d'experts sur le Libéria, le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire et le Groupe d'experts sur le Soudan. Il conviendrait de mieux veiller à donner suite aux recommandations précieuses en amont de ces groupes d'experts.

Chapitre II Coopération pour le développement

Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement

86. Le cadre que constituent la Déclaration du Millénaire et les huit objectifs du Millénaire pour le développement et dans lequel s'inscrivent les activités de développement des Nations Unies a trouvé un nouveau souffle grâce à la publication du rapport sur le projet Objectifs du Millénaire des Nations Unies « Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement » et du rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005 et Add.1 à 3), que j'ai établi à l'intention de la Réunion plénière de haut niveau de 2005. Le projet Objectifs du Millénaire comporte une analyse détaillée et un ensemble de propositions concernant les mesures à prendre pour réaliser les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire à l'échelon des pays, des régions et du monde. Me félicitant des propositions présentées, j'ai soumis aux États Membres une série de priorités pour faire avancer la réalisation de ces objectifs.

87. Ces derniers mois, les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) ont continué de mettre en application la stratégie en quatre points définie par le Groupe à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir : a) intégrer les objectifs du Millénaire pour le développement à tous les aspects des activités du système des Nations Unies au niveau des pays; b) aider les pays en développement à établir des rapports d'activité sur les objectifs du Millénaire pour le développement; c) œuvrer dans le cadre du projet Objectifs du Millénaire et de la Campagne pour leur réalisation en vue de susciter un appui mondial en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement; et d) apporter un appui aux activités de mobilisation et de sensibilisation en se fondant sur les stratégies et les besoins nationaux.

88. La Campagne Objectifs du Millénaire a permis, par des contacts avec les réseaux de parlementaires, les autorités locales, les organes d'information, les organisations confessionnelles, les organisations de jeunes, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres entités, de susciter une mobilisation et de renforcer l'appui politique en faveur de la Déclaration du Millénaire. En 2004, l'action menée dans le cadre de la Campagne et par les partenaires de la société civile a permis de franchir un pas important grâce au lancement de la plus grande coalition constituée ces dernières années pour lutter contre la pauvreté : le Global Call to Action Against Poverty, un appel mondial à l'action contre la pauvreté. La Campagne n'a pas été le seul élément moteur dans cette réussite, plusieurs partenaires étant également intervenus, mais par son rôle de facilitateur et son action de plaidoyer, elle a constitué un important élément fédérateur.

89. Un vaste système de suivi et d'information a été mis en place pour consigner les progrès des objectifs du Millénaire aux niveaux national, régional et mondial. Le suivi au niveau mondial se fait grâce à la collaboration des organisations internationales et des commissions régionales et en consultation étroite avec des experts et des statisticiens nationaux. Le Groupe inter institutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement coordonne les travaux des entités des Nations Unies, des services nationaux de statistique, ainsi que des organismes régionaux et internationaux de statistique ne relevant pas du système des Nations Unies. Il coordonne la compilation et l'analyse des indicateurs, examine les méthodes et aide les pays à recueillir et

analyser des indicateurs sur les objectifs du Millénaire et à faire rapport à ce sujet. Les statistiques et études ainsi obtenues ont inspiré les rapports que je présente chaque année à l'Assemblée générale sur l'application de la Déclaration du Millénaire et à la série par pays d'indicateurs des objectifs du Millénaire, une base de données révisée chaque année qui comporte les séries les plus à jour communiquées pour chaque indicateur par l'organisme qui en est responsable. Le 9 juin, j'ai lancé le *Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (2005)* qui rassemble, grâce aux efforts conjoints de 25 organismes des Nations Unies et d'autres organisations mondiales, les statistiques les plus complètes et les plus récentes sur les objectifs et indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.

90. Des statistiques de qualité et la capacité des gouvernements, des bailleurs de fonds et des organisations internationales de définir des indicateurs fiables, de les suivre et de les faire connaître jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques de développement et la réalisation des objectifs du Millénaire. Grâce à l'assistance technique qu'elle apporte aux offices nationaux de statistique et à la formation qu'elle offre aux statisticiens des pays en matière de production et d'utilisation d'indicateurs, l'Organisation contribue dans une large mesure à renforcer les capacités des pays. DevInfo, progiciel mis au point par le système des Nations Unies pour collecter et analyser des indicateurs standard mais aussi des indicateurs spécifiques définis par l'utilisateur, est de plus en plus largement répandu. Les États, les équipes de pays des Nations Unies et les établissements universitaires et autres font de plus en plus appel à ce logiciel pour rendre compte de la réalisation des objectifs du Millénaire, dans un cadre normalisé qui permet les comparaisons. Les commissions régionales ont aussi apporté une contribution au développement des capacités nationales en organisant des ateliers et en mettant des outils à la disposition des pays, notamment une version arabe du *Guide des indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement*, mis au point par le GNUD. Pour permettre aux pays de mieux suivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire et développer l'emploi de méthodes fondées sur l'observation factuelle en vue de la gestion des politiques de développement, le PNUD a lancé un projet – qui entre aujourd'hui dans sa phase d'application – sur le renforcement des capacités et des connaissances statistiques, aux fins du suivi des objectifs du Millénaire au niveau des pays.

91. Organisme chef de file en ce qui concerne le suivi au niveau des pays, le PNUD aide les gouvernements et les équipes de pays à établir puis diffuser leurs rapports. Au mois de mars 2005, 93 pays et territoires, parmi lesquels on trouve aussi bien des pays à revenu intermédiaire que des pays figurant parmi les moins avancés aux revenus les plus faibles, avaient produit 104 rapports. Huit pays avaient déjà publié leur deuxième rapport (Albanie, Arménie, Bolivie, Cambodge, Égypte, Lituanie, Maurice et Sénégal) et deux autres (Cameroun et Viet Nam) avaient publié leur troisième rapport annuel. Trois rapports régionaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont été publiés en 2004 en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, portant à six le nombre total de rapports régionaux établis à ce jour. Ces rapports, qui concernent les États arabes, l'Europe centrale et les Caraïbes, contiennent des données et des analyses sur la situation présente et les tendances qui se dégagent.

92. Le nombre croissant d'initiatives inter institutions nouvellement lancées ou qui se poursuivent est l'une des principales contributions du système des Nations Unies pour le développement à la réalisation des objectifs du Millénaire. Pour mieux lutter contre la faim et assurer la sécurité alimentaire, les organismes des Nations Unies spécialisés dans l'alimentation et l'agriculture ont renforcé leur collaboration. Ils ont uni leurs forces pour mettre en œuvre une approche à deux volets qui consiste, d'une part, à apporter une aide directe à ceux qui ont faim afin de répondre à leurs besoins immédiats en alimentation et nutrition et, d'autre part, à favoriser une croissance durable par

l'amélioration des infrastructures, la gestion rationnelle des ressources naturelles et l'accès à la terre, à l'eau, au crédit et aux services sociaux afin d'apporter une solution aux problèmes à plus long terme de développement rural et agricole.

93. Dans le monde, les trois quarts des pauvres, femmes, hommes et enfants, vivent et travaillent dans des zones rurales. La réalisation des objectifs du Millénaire suppose donc que l'action en faveur de la réduction de la pauvreté soit axée sur les ruraux pauvres et que des investissements importants soient effectués dans le développement rural et agricole. Différents organismes des Nations Unies se sont attelés à la tâche en empruntant plusieurs voies : renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations; amélioration, dans le sens d'une plus grande équité, de leurs conditions d'accès aux ressources naturelles et aux moyens technologiques nécessaires à la production; et ouverture, à leur profit, des services et marchés financiers. D'autres organismes investissent la plus grande partie de leurs ressources dans les pays dont l'ONU a établi qu'ils avaient le plus de mal à réaliser les objectifs du Millénaire et dans ceux qui, vu le peu de données dont ils disposent, connaissent probablement de graves problèmes de moyens.

94. La capacité d'innover peut être développée pour réaliser les objectifs du Millénaire en matière de réduction de la pauvreté et de développement durable. L'Institut de l'ONU pour les nouvelles technologies, à Maastricht (Pays-Bas), réfléchit aux moyens qui peuvent être mis en œuvre à cette fin en se penchant sur les cas de réussite que sont par exemple la production florale en Colombie et au Kenya, l'élevage de crevettes au Bangladesh et l'horticulture au Ghana, secteurs qui, presque inexistantes il y a une vingtaine d'années, constituent aujourd'hui pour ces pays l'une des principales sources de recettes d'exportation.

95. Il faut lutter contre la pauvreté dans les zones urbaines en tirant parti du rôle des villes en tant que moteur de la croissance économique et du développement social. Plusieurs organismes des Nations Unies tentent, par un travail commun, de contribuer à éradiquer la pauvreté dans les zones urbaines, de promouvoir une urbanisation viable et de favoriser le développement industriel.

96. De nouveaux efforts doivent être faits pour progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire en matière d'éducation, à savoir l'enseignement primaire pour tous et l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire. Divers organismes des Nations Unies conjuguent leurs efforts dans ce sens. Un certain nombre d'initiatives ont été prises dans le but de susciter un engagement continu au niveau mondial et de soutenir les efforts déployés au niveau des pays pour mettre en application le projet coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et intitulé « L'éducation pour tous ». Parmi ces initiatives figurent le *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*, aujourd'hui considéré comme le document de référence de tous ceux qui interviennent dans ce domaine; la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous; les forums nationaux et régionaux consacrés à l'éducation pour tous; et les réunions annuelles du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail sur l'éducation pour tous. Il convient également de citer l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée du programme Éducation pour tous, qui vise à permettre une allocation plus efficace des ressources consacrées à la prestation de services d'enseignement primaire, au développement du système d'enseignement, à son financement et aux dépenses consacrées à l'enseignement primaire; les actions en faveur de l'alimentation scolaire, dans le cadre de l'Initiative accélérée; l'utilisation des indicateurs des objectifs du Millénaire relatifs à l'éducation pour s'assurer que tous les enfants accueillis dans les camps de réfugiés ont bien accès à l'enseignement primaire; et une nouvelle série

de rapports du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulée « Progrès pour les enfants », qui fait le point des objectifs du Millénaire pour le développement ayant trait aux enfants.

97. Au fil des ans, les organisations du système ont remporté d'importants succès en matière de vaccination des enfants et de réduction de la mortalité infantile. Un groupe de travail inter institutions sur la gestion intégrée des maladies infantiles a été créé en 2004. Le Partenariat pour la survie de l'enfant est une autre initiative inter institutions qui se veut un lieu de rencontre permettant une action coordonnée face aux principaux problèmes de santé des enfants. Au sein du Partenariat, les gouvernements et d'autres parties prenantes peuvent se mettre d'accord sur des approches coordonnées et déployer des actions concertées pour les mettre en application.

98. Les organisations du système ont constaté de longue date que l'on ne pourrait enterrer l'extrême pauvreté et la faim tant que l'on n'aurait pas apporté de réponse efficace à la question de la population et de la santé reproductive. Si l'on veut atteindre les objectifs que l'on s'est fixés en matière de mortalité infantile et maternelle, de VIH/sida et d'égalité des sexes et si l'on veut que les femmes, les hommes et les enfants puissent tous jouir de leur droit à un état de santé qui soit le meilleur possible, il faut que tous aient accès à des services de santé en matière reproductive et d'hygiène sexuelle.

99. Dans les pays qui sortent d'un conflit, il convient de prêter davantage attention aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ces objectifs constituent aussi, dans le cadre des activités communes de l'ONU et de la Banque mondiale pour l'évaluation des besoins et la planification du relèvement, d'importants indicateurs et objectifs qui permettent de mieux planifier la transition. On se sert par exemple des cibles et indicateurs liés aux objectifs du Millénaire pour décider des secours humanitaires à apporter aux réfugiés et déplacés. Dans les pays qui relèvent d'un conflit, l'aide humanitaire, qui vise le court terme, doit permettre de jeter les bases d'un effort de développement à plus long terme visant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'agenda des Nations Unies pour le développement

100. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont un moyen formidable de mobiliser la communauté internationale, mais ils doivent être envisagés dans le cadre plus vaste d'un agenda pour le développement qui prenne aussi en compte les besoins des pays en développement à revenu intermédiaire, les questions relatives aux inégalités croissantes et le développement humain dans toutes ses dimensions. Il convient également de se préoccuper de l'intégration sociale et des questions exigeant une approche à long terme, notamment les effets différenciés de la mondialisation et une participation plus grande des pays en développement à la gouvernance économique mondiale.

101. Ces questions, de même que l'objectif fondamental qui consiste à intégrer les questions économiques et sociales et celles relatives à l'environnement, ont été examinées en profondeur lors des conférences et sommets des Nations Unies, à l'issue desquels un consensus général s'est fait sur la nécessité de réaliser dans sa totalité l'agenda des Nations Unies pour le développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à l'action des différents organismes des Nations Unies. Chaque année, les commissions techniques du Conseil économique et social font le point en détail sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, tandis que le Conseil dresse un bilan d'ensemble.

102. À sa quarante-troisième session, tenue à New York du 9 au 18 février 2005, la Commission du développement social a examiné les progrès accomplis en 10 ans s'agissant des engagements pris en 1995 lors du Sommet mondial pour le développement social, et s'est notamment interrogée sur les résultats globaux obtenus en ce qui concerne la promotion du plein-emploi et de l'emploi productif. Diverses entités du système des Nations Unies travaillent à des projets qui visent entre autres à intégrer la question de l'emploi au processus de programmation de l'ONU dans les pays en développement, ou qui portent sur la lutte contre le chômage en zone rurale ou sur le développement des compétences. Le Réseau pour l'emploi des jeunes, que j'ai lancé en 2001 en partenariat avec les dirigeants de la Banque mondiale et de l'Organisation internationale du Travail, a permis de promouvoir l'élaboration de plans d'action nationaux en faveur de l'emploi des jeunes dans un nombre croissant de pays.

103. La promotion de l'intégration sociale est l'une des questions centrales qui ont été abordées lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995. Dans la Déclaration de Copenhague, un texte clef issu du Sommet, les pays s'engagent précisément à promouvoir l'intégration sociale en encourageant des sociétés stables, sûres et justes, fondées sur la tolérance et le respect de la diversité. La question de l'intégration sociale est également abordée dans la Déclaration du Millénaire dans une synthèse sur la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Si certains progrès ont été faits dans des domaines comme l'accès aux instruments juridiques ayant trait aux droits économiques, sociaux et culturels et à l'élimination de la discrimination, le concept d'intégration sociale, en revanche, ne fait pas encore partie intégrante du discours général sur le développement. Il s'agira donc de faire en sorte que la notion d'intégration sociale soit placée au centre de toutes les politiques et de trouver des moyens concrets de parvenir à une « société pour tous ».

104. La Commission du développement social a insisté sur la nécessité d'une plus grande intégration dans l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et donner suite aux engagements de Copenhague, au caractère plus général. On ne compte toujours pas suffisamment de plans nationaux à la fois globaux et systématiques concernant les besoins particuliers des jeunes et ceux des groupes vulnérables, notamment les populations autochtones, les personnes âgées, les handicapés et les personnes déplacées. Il faut que les mesures prises pour réduire de moitié la pauvreté et la faim, l'un des objectifs du Millénaire, tiennent compte des besoins et des préoccupations de ces groupes. Le Département des affaires économiques et sociales apporte un appui à des activités dont l'objet est de renforcer l'intégration sociale, de lutter contre l'exclusion et d'accroître la participation de groupes sociaux au développement du pays et aux prises de décisions au niveau national. Le Département a notamment contribué à mettre en application le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, principal texte issu de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (8-12 avril 2002), en apportant une aide aux gouvernements pour qu'ils fassent en sorte que les personnes âgées pauvres soient explicitement intégrées au développement et notamment aux programmes de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

105. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté en octobre 2004 une note d'orientation sur des solutions durables pour les personnes déplacées. C'était la première fois que les acteurs du développement au sein du système des Nations Unies se mettaient d'accord sur une politique commune visant à trouver des solutions durables pour les personnes déplacées et concernant l'intégration de la question des personnes déplacées à des stratégies communes de planification et d'exécution. La note d'orientation a été insérée dans les directives du GNUD

relatives aux bilans communs de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

106. À sa quarante-neuvième session, tenue à New York du 28 février au 11 mars 2005, la Commission de la condition de la femme a fait le point de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés en 1995, et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en 2000. Dix ans après la Conférence de Beijing, il reste beaucoup à faire dans de nombreux domaines. Par exemple, la violence contre les femmes est monnaie courante partout dans le monde et notamment dans les zones de conflit armé. Ainsi, le VIH/sida se répand chez les femmes, les inégalités dans l'emploi se creusent entre hommes et femmes, trop de femmes restent privées de droits en matière de santé de la reproduction et d'hygiène sexuelle et la loi ne garantit pas toujours l'égalité d'accès à la terre et à la propriété entre l'homme et la femme. Dans sa déclaration de clôture, la Commission a souligné que pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing doivent être pleinement et véritablement mis en application.

107. La question de l'accès à l'enseignement est indissociable de celle de la qualité de l'enseignement et il convient d'agir sur ce double front et au moyen d'actions tant nationales qu'internationales si l'on veut atteindre d'ici à 2015 les six objectifs de l'Éducation pour tous. Réuni à Brasilia, en novembre 2004, le Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous s'est penché sur la question de la qualité de l'enseignement. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014), dans le droit fil du Sommet mondial pour le développement durable, devrait contribuer à relever la qualité de l'enseignement et permettre de mieux l'adapter aux besoins.

108. Grâce aux efforts déployés par le système des Nations Unies et à la mise en œuvre des divers accords multilatéraux sur la protection de l'environnement, on continue de progresser vers la réalisation des objectifs fixés à Johannesburg en 2002, lors du Sommet mondial pour le développement durable. La treizième session de la Commission du développement durable a réuni à New York, du 11 au 22 avril 2005, plus de 75 ministres titulaires de portefeuilles divers (finances, développement, planification, commerce, logement, ressources en eau, santé, environnement, etc.). Les participants se sont penchés en particulier sur les questions à caractère multidisciplinaire que sont l'eau, l'assainissement et les établissements humains. Plus de 150 organisations et autres grands groupes de parties prenantes ont également pris part à la session. On a convenu d'un ensemble de moyens d'intervention concrets visant à donner une impulsion aux efforts mondiaux de mise en œuvre des engagements de Johannesburg en matière d'eau propre, de services sanitaires de base et de logement adéquat.

109. L'engagement qui a été pris dans la Déclaration du Millénaire d'assurer l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est finalement concrétisé en février 2005, le Protocole ayant été ratifié par la Fédération de Russie. Le combat entrepris avec la signature du Protocole pourra donc se poursuivre dans la prochaine décennie. La dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, tenue du 6 au 17 décembre 2004 à Buenos Aires (Argentine), marquant 10 ans d'action sur les changements climatiques, a adopté un ensemble de mesures visant à aider les pays à se préparer à ces changements. La première Conférence des Parties à la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants qui s'est tenue à Punta del Este (Uruguay) du 2 au 6 mai 2005, a mis sur les

rails une entreprise internationale ambitieuse qui vise à débarrasser le monde des PCB (biphényles polychlorés), de la dioxine et du furane, ainsi que de neuf pesticides très dangereux, dont le DDT.

110. À sa vingt-troisième session tenue à Nairobi du 21 au 25 février 2005, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Forum ministériel mondial pour l'environnement ont donné une nouvelle impulsion à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur de l'environnement dans divers domaines. Les gouvernements ont par ailleurs adopté officiellement le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, plan qui aidera le PNUE à mieux centrer ses travaux, notamment en ce qui concerne l'appui aux pays en développement et, partant, de mieux servir l'objectif général de la lutte contre la pauvreté en mettant en avant la notion d'environnement au service du développement.

111. L'application du Consensus de Monterrey, principale décision issue de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement, demeure essentielle à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de développement, notamment de ceux du Millénaire. Le Consensus de Monterrey retient que pour donner suite aux textes et décisions issues des conférences tenues sous les auspices des Nations Unies, il faudra mener des politiques macroéconomiques efficaces sur le plan économique et qui tiennent compte des questions sociales.

112. En avril 2005, le Conseil économique et social a tenu sa réunion annuelle spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La réunion spéciale avait pour thème : « Cohérence, coordination et coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey : atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ». Cette réunion annuelle constitue à mes yeux un moyen exceptionnel de favoriser la cohérence de l'action menée au sein du système dans les domaines économique et financier au service de l'agenda des Nations Unies pour le développement et notamment des objectifs du Millénaire. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui s'est tenu les 27 et 28 juin 2005 à New York a en outre permis de mieux définir ce qui reste à faire pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey, en particulier à la veille de la Réunion plénière de haut niveau qui se tiendra en septembre 2005.

113. Le Consensus de Monterrey voit dans le commerce un moteur puissant de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Divers organismes des Nations Unies œuvrent ensemble à développer les capacités en matière de commerce, en particulier dans les pays les moins avancés, pour que ces derniers puissent mieux s'intégrer à l'économie mondiale et mieux tirer avantage de la mondialisation. Le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce est un exemple notable de cette collaboration. Y prennent part le Fonds monétaire international (FMI), le Centre du commerce international CNUCED/OMC, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC, en partenariat avec des donateurs bilatéraux et les pays bénéficiaires. Le Cadre intégré apporte un soutien aux plans nationaux de développement au moyen d'études diagnostiques qui visent à déterminer les besoins en matière de développement du commerce et à proposer des solutions. On sait d'expérience qu'il ne suffit pas de réformer les politiques commerciales pour stimuler la croissance; encore faut-il surmonter divers obstacles, dont la faiblesse des institutions, l'insuffisance de l'infrastructure et les obstacles au commerce sur des marchés clefs.

114. Selon le Consensus de Monterrey, le microcrédit est une source novatrice de financement du développement. En novembre 2004, l'Assemblée générale a proclamé 2005 Année internationale du

microcrédit, initiative qui a permis de rassembler divers organismes des Nations Unies, organisations de la société civile et représentants du secteur privé en vue de promouvoir le micro financement et le microcrédit en tant qu'instruments clefs de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

115. La promotion d'une bonne gouvernance aux niveaux mondial et national est une constante majeure de l'agenda des Nations Unies pour le développement. Le PNUD, qui doit répondre à des sollicitations de plus en plus nombreuses de la part de pays en développement, accorde une grande place à la gouvernance démocratique, sachant l'importance que revêt l'existence d'institutions et de mécanismes efficaces, transparents et largement ouverts pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs convenus au niveau international en matière de développement.

116. À sa quatrième session, tenue à New York du 4 au 8 avril 2005, le Comité d'experts de l'administration publique a insisté sur la nécessité de respecter les principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité dans les politiques en faveur des pauvres. Les stratégies nationales de réduction de la pauvreté font une place à l'action responsable et participative dans le sens des objectifs de développement des Nations Unies, y compris les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire : stabilité de l'environnement macroéconomique, renforcement du rôle du secteur privé conformément aux objectifs de développement et, enfin, dialogue avec la société civile pour tenir compte des intérêts des pauvres dans l'action des pouvoirs publics.

117. La Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Consensus de Monterrey reconnaissent expressément dans la corruption l'un des graves freins au développement durable, appelant l'un et l'autre à lutter contre ce fléau à tous les niveaux, à titre prioritaire. Adoptée par l'Assemblée générale en octobre 2003, la première convention mondiale juridiquement contraignante contre la corruption, qui a été signée à ce jour par 118 pays et ratifiée par 15, entrera en vigueur après le dépôt du trentième instrument de ratification. Une fois entrée en vigueur, la Convention donnera aux États parties le moyen de prévenir, déceler et combattre la corruption plus efficacement aux niveaux national et international.

118. En février 1999, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a lancé un Programme mondial contre la corruption dans le cadre duquel une assistance technique peut être apportée aux États Membres, le but étant de renforcer l'arsenal juridique et institutionnel, de tracer des orientations et de resserrer la coopération inter institutions, s'agissant de prendre des mesures anticorruption, de mener des campagnes de sensibilisation ou de faire appliquer la loi. Le Programme comporte à ce stade une quinzaine de projets d'assistance technique destinés à aider des États Membres à prévenir et maîtriser la corruption. Ces projets tendent principalement à renforcer l'intégrité du système judiciaire et de la justice pénale, domaine d'intervention stratégique, en particulier dans les pays qui sortent d'un conflit et où l'entreprise de rétablissement de l'état de droit peut avoir un impact considérable et contribuer grandement à la stabilisation. L'Office a par ailleurs aidé des États Membres à mettre en application les normes internationales concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, en leur prêtant directement son concours technique.

119. La culture de plantes servant à fabriquer des drogues illicites continue d'entraver sérieusement le développement durable de certains pays. Des enquêtes sur les cultures sont effectuées chaque année dans les pays qui sont convenus de mener une action conjointe avec l'ONU. Ces enquêtes, qui

renseignent sur les tendances de la production de drogues illicites, fournissent par ailleurs à la communauté internationale des informations fiables de nature à lui permettre d'arrêter des stratégies de développement pour offrir des solutions de remplacement viables aux agriculteurs qui pratiquent ce type de culture.

Les besoins spéciaux de l'Afrique

120. Le système des Nations Unies continue de prêter son concours au développement de l'Afrique. Le Groupe de personnalités éminentes que j'ai chargé l'année dernière de formuler des recommandations sur les moyens de mobiliser un appui international en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) m'a remis son premier rapport en avril 2005.

121. Dans le souci de voir associer le secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD et de capter les ressources de ce secteur, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé deux rencontres : une table ronde sur la promotion du secteur privé national, qui s'est tenue en octobre 2004 et, conjointement avec le secrétariat du NEPAD, une réunion d'experts consacrée à la participation du secteur privé à la mise en œuvre du NEPAD en mars 2005. Les participants à cette seconde rencontre étaient saisis d'études traitant de la forme et de la portée de l'intervention du secteur privé (prises de participation, établissement de partenariats avec le secteur public ou d'autres types de coentreprises, etc.).

122. Les experts de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du PNUD ont activement participé aux missions de soutien du Mécanisme d'évaluation intra africaine du NEPAD effectuées dans un certain nombre de pays, dont le Ghana (mai 2004), le Rwanda (juin 2004), Maurice (juin 2004), le Kenya (juillet 2004) et l'Ouganda (février 2005). D'autres missions sont prévues au Mali, au Mozambique et en Afrique du Sud. À titre d'appui institutionnel, le PNUD participe activement aux activités de planification et apporte un soutien technique et administratif direct au Groupe de personnalités éminentes et au secrétariat du Mécanisme d'évaluation. Par ailleurs, il concourt aux préparatifs des États membres, notamment en apportant un appui institutionnel aux organes nationaux de coordination du Mécanisme, en créant des dispositifs nationaux de supervision (par exemple, les commissions nationales du Mécanisme d'évaluation) et en organisant des séminaires de sensibilisation.

123. Le Département des affaires économiques et sociales a fourni des services techniques et consultatifs divers à l'appui du volet du NEPAD consacré à la gouvernance, s'agissant notamment de concevoir le programme de gouvernance et de renforcement des capacités du NEPAD, en matière d'administration publique, de former des chefs d'entreprises publiques performantes et de la gestion des conflits; de formuler des stratégies propres à inculquer le sens des responsabilités et de la déontologie aux agents de la fonction publique africaine; de renforcer les parlements africains et d'améliorer le portail Web sur le répertoire de la gouvernance en Afrique, conçu par le Département, principal organisateur de la Conférence panafricaine des ministres de la fonction publique, organisée tous les deux ans conjointement avec le secrétariat du NEPAD.

124. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) préside le Sous-groupe sur l'action humanitaire et le relèvement après les conflits, qui plaide en faveur de l'application, dans les pays sortant d'un conflit, de programmes intégrés d'appui à la reconstruction et à la paix et à la stabilité. Le HCR analyse 14 situations de transition en Afrique afin de déterminer les carences

graves et la manière de renforcer l'efficacité de son intervention. Il s'inspirera de cette analyse à l'occasion de ses initiatives futures et pour apporter un concours à l'action du NEPAD et des organismes des Nations Unies.

125. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme a prêté son concours à l'organisation de la première réunion régionale des femmes, tenue à Kigali en octobre 2004 en prélude à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui a eu lieu à Dar es-Salaam, en novembre 2004. À cette occasion, les participants ont évoqué les besoins particuliers des femmes dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la démocratie et de la gouvernance, de l'intégration économique et régionale et des affaires humanitaires et sociales. La réunion a donné lieu à la Déclaration de Kigali, qui sera reprise dans la Déclaration de Dar es-Salaam, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de la Conférence internationale.

126. Le Département des affaires économiques et sociales a proposé aux États africains des services consultatifs et parrainé des programmes de coopération technique destinés à les aider à s'acquitter des obligations mises à leur charge par des accords et des traités internationaux, dont le Programme d'action de Beijing et la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ce concours a consisté en particulier à donner à ces États les moyens d'appliquer la Convention et à former les magistrats à transposer en droit interne le droit international des droits de l'homme. Le Département a également coopéré avec les mécanismes nationaux de promotion de la femme en vue d'aider les pays qui sortent d'un conflit à s'acquitter des obligations découlant de la Convention.

127. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le NEPAD ont mené conjointement une étude sur les dispositifs de réserve alimentaire des pays africains et les améliorations à y apporter, le but étant pour ces pays de renforcer leur sécurité alimentaire et de se donner les moyens de faire face aux crises alimentaires. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a apporté son concours à l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, adoptée lors du Sommet de l'Union africaine, en juillet 2004, comme plan directeur au développement industriel en Afrique. L'UNESCO a mis au point l'Initiative d'alphabétisation pour accéder à l'autonomie, qui sera appliquée dans les pays où le taux d'analphabétisme dépasse 50 % ou qui comptent 10 millions d'illettrés. En partenariat avec le secrétariat du NEPAD et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) aide les pays africains à préparer les cinq plans d'action sous-régionaux du NEPAD dans le domaine de l'environnement. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a élaboré le programme du NEPAD sur les villes, qui devrait produire des effets rapides. Afin de renforcer ce programme, la Conférence ministérielle africaine sur le logement et l'urbanisme, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 janvier au 4 février 2005, est convenue d'un cadre d'application renforcé qui permettra de résoudre les problèmes du logement et de l'urbanisation.

128. Un groupe d'organismes des Nations Unies appuie le NEPAD également dans les domaines suivants : agriculture, commerce et accès aux marchés grâce à la gestion des connaissances, plaidoyer et renforcement des capacités. Les organismes des Nations Unies doivent encore gagner en efficacité en évitant le double emploi et chevauchements, en réduisant les coûts et, plus généralement, en améliorant la cohérence des politiques et des opérations et en renforçant le mécanisme régional de coordination d'appui à la mise en œuvre des priorités du NEPAD.

Besoins propres aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

129. La communauté internationale continue de s'intéresser aux besoins et difficultés des pays les plus vulnérables, dans le domaine du développement. Si les indicateurs globaux des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (PEID) font apparaître des améliorations à bien des égards, les progrès sont inégaux. Au rythme actuel de leur développement, nombre de ces pays ne pourront pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continue de m'aider à mobiliser toutes les composantes du système des Nations Unies en vue d'assurer un suivi coordonné des décisions issues des grandes conférences et sommets de l'Organisation consacrés à ces pays.

130. L'apparition d'une classe locale d'entrepreneurs, l'amélioration de la production et des capacités commerciales et l'allègement durable de la dette sont les principaux facteurs qui permettront au commerce de contribuer effectivement à l'atténuation de la pauvreté dans les PMA. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a joué un rôle multiforme dans ce domaine. Ayant consacré son rapport de 2004 sur les PMA à la relation entre le commerce et la réduction de la pauvreté, la CNUCED a continué d'analyser l'action de la communauté internationale en faveur de ces pays en matière de politique commerciale, de financement du développement et de coopération technique. Elle a également proposé à ces pays des formations intensives et des activités de renforcement des capacités dans les domaines des négociations et de la diplomatie commerciales, notamment en ce qui concerne les questions relatives à l'entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ensemble, la CNUCED, le PNUD, le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, l'OMC et le Centre du commerce international (CCI) ont aidé un certain nombre de PMA à faire une place au commerce dans leurs stratégies nationales de développement, en utilisant le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA.

131. Le Programme de terrain de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à titre d'assistance aux PMA a répondu à des besoins très divers dans des domaines comme l'aide d'urgence, le relèvement de l'agriculture, l'assistance aux politiques et l'appui aux programmes relatifs à la sécurité alimentaire, à la croissance agricole et au développement rural. L'action de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en faveur des PMA a surtout consisté à renforcer les capacités de production de ces pays afin de leur permettre de prendre leur place dans l'économie mondiale. L'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique a été adoptée par les chefs d'État africains comme volet de développement industriel durable du NEPAD.

132. Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a continué de renforcer et d'adapter ses programmes pour mieux aider les PMA à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment grâce à ses programmes de développement et de micro financement. Dans le seul secteur du micro financement, le FENU a approuvé, à hauteur de 42 millions de dollars et pour une période de sept ans, une nouvelle initiative destinée à surmonter les obstacles et à capter les occasions, afin de dynamiser les économies et de renforcer le secteur financier de 20 PMA en Afrique. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a prêté son concours aux

PMA dans les domaines du renforcement des capacités techniques, des conseils en matière législative, de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi que des petites et moyennes entreprises. Le Fonds pour l'environnement mondial finance le renforcement de la capacité d'adaptation des PMA et la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux correspondants et accorde des subventions destinées à leurs projets environnementaux.

133. À l'échelon régional, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué d'apporter son appui aux pays les plus vulnérables, à la faveur d'initiatives diverses telles que le Programme régional de lutte contre la pauvreté, le renforcement des capacités nationales en matière de réduction de la pauvreté et de négociation, un projet de sensibilisation en vue d'une riposte multisectorielle au VIH/sida, le renforcement des capacités en vue d'une participation effective au système commercial multilatéral et la gestion de la dette extérieure.

134. Faiblement peuplés, éloignés des voies maritimes et aériennes et tributaires de la monoculture, les petits États insulaires en développement sont à la merci des aléas de l'économie mondiale et des phénomènes naturels. Le tsunami de décembre 2004, qui a touché différentes catégories de pays, a montré à quel point les petits États insulaires en développement, qui ont subi des pertes humaines et matérielles énormes, étaient vulnérables. La catastrophe a révélé combien il importait de ne pas méconnaître les signes avant-coureurs, de se concerter avant l'apparition des cataclysmes et d'agir de concert en vue de mettre fin à la détresse des populations et de jeter des bases solides pour la paix et le développement. Aussi ai-je recommandé la mise en place d'un système d'alerte mondial en prévision des tsunamis mais aussi d'autres catastrophes naturelles telles que les tempêtes et cyclones.

135. Au lendemain du tsunami, l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, fonds et programmes ont rapidement entrepris, en coordonnant leurs interventions, de fournir une aide humanitaire – aide alimentaire, matériel de purification de l'eau, trousse médicale et d'assainissement d'urgence, abris temporaires, matériel de soins obstétricaux d'urgence et de transfusion sanguine et vaccins – et de coordonner les actions de relèvement et de reconstruction à long terme des zones sinistrées.

136. Peu après cette tragédie, la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue en janvier 2005 à Maurice avec l'appui du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, du Département des affaires économiques et sociales, de la CNUCED, des Commissions économiques régionales et du PNUD, a été l'occasion pour la communauté internationale réunie de renouveler son soutien à ces pays. La réunion, qui a suscité beaucoup d'intérêt dans le monde entier, a vu la participation de la société civile, du secteur privé et d'autres parties prenantes. Une fois de plus, l'accent a été mis sur la vulnérabilité des petits États insulaires en développement aux plans social, économique et environnemental, les donateurs ayant été invités à aider à poursuivre l'application du programme convenu au niveau international en faveur de ces États. La Déclaration et la Stratégie de Maurice tracent une voie claire susceptible de guider les initiatives nationales et internationales en faveur du développement des petits États insulaires. Les organismes des Nations Unies et les petits États insulaires en développement s'emploient désormais à définir leurs feuilles de route en vue de la mise en application de la Stratégie.

137. Organisée par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à Almaty (Kazakhstan), en

mars 2005, la Réunion de haut niveau sur le rôle des organisations internationales, régionales et sous-régionales dans l'application du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial de coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit a adopté un communiqué conjoint dans lequel les partenaires internationaux et régionaux définissent de nouvelles mesures, le but étant de venir en aide aux pays en développement sans littoral, par le biais de stratégies coordonnées.

138. Les pays en développement sans littoral font face à des coûts de transport plus élevés à l'exportation et à l'importation, leurs transports étant mal organisés à cause de leur handicap géographique. Au cours de l'année écoulée, les organismes des Nations Unies ont renforcé leur partenariat en vue de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty dans un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit pour les pays en développement sans littoral et de transit. D'après une étude de la CNUCED, les coûts du transport international représentent en moyenne 20,7 % de la valeur des importations des pays africains sans littoral, contre 5,1 % en moyenne au niveau mondial et 12,7 % pour les pays africains. En 2004, plusieurs pays en développement sans littoral, conseillés par les commissions régionales et d'autres organismes des Nations Unies, ont mis en œuvre des mesures destinées à renforcer l'efficacité des opérations de transport en transit.

La lutte contre le VIH/sida

139. Le VIH/sida est à la fois un danger présent et un problème de développement à long terme. L'épidémie, qui pourrait compromettre l'action engagée pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, appelle une intervention résolument prioritaire.

140. Réunie en sa trente-huitième session, à New York en avril 2005, la Commission de la population et du développement s'est tout particulièrement intéressée au problème du VIH/sida et de ses liens avec la pauvreté. Elle a souligné la nécessité de renforcer les liens existant au niveau des politiques et des programmes concernant le VIH/sida, l'hygiène sexuelle et la santé reproductive et de mieux les coordonner et leur faire une place dans les plans de développement nationaux, notamment les stratégies de réduction de la pauvreté, afin de lutter contre la pandémie de VIH/sida. Comme il ressort du rapport sur les incidences du sida, qui a été présenté à la Commission, depuis le premier diagnostic du sida, en 1981, plus de 20 millions de personnes sont mortes de cette maladie. À la fin de 2004, le nombre de sidéens était d'environ 39 400 000 personnes. L'épidémie fait de nombreuses victimes chez les femmes et les adolescentes, qui constituent 57 % des sidéens en Afrique subsaharienne et 50 % des personnes touchées dans le monde. La progression de l'épidémie du sida tient à des causes profondes telles que la marginalisation des femmes et aussi le discrédit et la discrimination dont les malades sont victimes. En outre, la grande majorité des personnes qui ont besoin d'un traitement n'ont pas accès à des médicaments antirétroviraux d'un prix abordable.

141. Pour lutter contre le VIH/sida, l'Organisation des Nations Unies continue de privilégier des approches conjointes et globales, combinant prévention, traitement, soins, lutte contre la discrimination et atténuation des effets de l'épidémie. Le projet de généralisation des traitements a enregistré des progrès notables grâce à la mise en œuvre de l'initiative « 3 millions d'ici 2005 » de l'OMS, qui vise à fournir, d'ici à la fin de 2005, des traitements antirétroviraux à 3 millions de sidéens dans des pays en développement et des pays à revenu intermédiaire. Le nombre de personnes qui reçoivent ces traitements a plus que doublé, passant de 400 000 en décembre 2003 à environ un

million en juin 2005. Parallèlement, soucieux que la prévention demeure une priorité, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) s'appuie sur diverses initiatives, dont l'Initiative mondiale pour étendre l'éducation préventive contre le VIH/sida, menée par l'UNESCO. Lors de sa dix-septième session (27-29 juin), le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA a entériné de nouvelles politiques relatives à la prévention, afin de combler les lacunes qui existent actuellement en matière de prévention du VIH, singulièrement chez les femmes et les jeunes.

142. L'Organisation des Nations Unies collabore étroitement avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, en vue de renforcer les capacités à l'échelon des pays. Au titre de ce partenariat, j'ai accepté de présider, les 5 et 6 septembre à Londres, la réunion de reconstitution des ressources du Fonds mondial qui vise à rendre plus prévisible la mobilisation des ressources du Fonds.

143. L'action conjointe face aux difficultés multiples provoquées par le VIH/sida est multiforme, allant de la sensibilisation et du plaidoyer à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités et à la prestation des services de santé. La FAO, l'UNICEF et le PAM aident à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection des orphelins et d'autres enfants touchés par le VIH/sida en Afrique australe. Par le truchement de l'Initiative de renforcement des capacités de l'Afrique australe, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, dont les Volontaires des Nations Unies et l'OMS, ont conjugué leurs efforts pour faire face à l'hécatombe causée par le VIH/sida dans l'administration, la société civile et le secteur privé. L'Organisation internationale du Travail encourage et facilite la gestion du VIH/sida et l'atténuation de ses effets sur le lieu de travail, en collaboration avec ses mandants tripartites nationaux que sont les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs.

144. En 2004, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est joint aux neuf organismes qui parrainaient déjà ONUSIDA et a adopté, en mars 2005, un plan stratégique triennal de lutte contre le VIH/sida chez les rapatriés, les réfugiés et les autres personnes déplacées.

145. Le 2 juin, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida a examiné les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée à sa session extraordinaire sur le VIH/sida tenue en juin 2001. Le 18 juillet, lors de la réunion qu'il a consacrée au VIH/sida, le Conseil de sécurité s'est intéressé à la collaboration étroite entre ONUSIDA et le Département des opérations de maintien de la paix, l'objectif étant de faire une place à la prévention dans toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

146. En 2005, la Campagne mondiale contre le sida conduite par ONUSIDA depuis 1997 est devenue un mouvement de la société civile, qui vise à promouvoir l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. La Campagne sera désormais conduite par un Comité directeur mondial de la société civile, ONUSIDA y siégeant en qualité de membre non votant. Je salue cette étape importante que vient de franchir la participation de la société civile à la gestion mondiale des questions du développement.

147. Reste à simplifier l'accès aux mécanismes d'appui et d'assistance du système des Nations Unies. En décembre 2004, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le secrétariat d'ONUSIDA ont défini de nouvelles orientations aux plans d'appui des Nations Unies à la mise en œuvre des initiatives nationales de lutte contre le VIH/sida. En mars 2005, les responsables de pays donateurs et de pays en développement, de la société civile, d'organismes des Nations Unies et

d'autres institutions multilatérales et internationales sont convenus de charger une équipe spéciale mondiale de formuler des recommandations en vue de l'amélioration des mécanismes institutionnels de lutte contre le VIH/sida dans le but d'alléger la charge des pays. Les recommandations de l'équipe ont été approuvées par le Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA en juin 2005.

148. Au cours de l'année écoulée, mes Envoyés spéciaux pour le VIH/sida ont continué d'aider dans quatre régions du monde – l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes et l'Europe de l'Est – à sensibiliser l'opinion à certaines questions importantes et à promouvoir des mesures d'envergure contre le VIH/sida dans ces régions.

Chapitre III

S'acquitter des engagements pris sur le plan humanitaire

149. Les souffrances humaines massives continuent du fait d'un certain nombre de crises et situations d'urgence humanitaire de par le monde, comme en Colombie et en République démocratique du Congo. Dans le même temps, au Népal et dans la région du Darfour, au Soudan, un nombre croissant de personnes sont touchées par un conflit et par l'insécurité. Plusieurs catastrophes naturelles dévastatrices ont également eu lieu au cours de l'année passée, notamment des ouragans dans les Caraïbes, des invasions de criquets pèlerins au Sahel et le tsunami dans l'océan Indien.

150. Le soutien apporté par la communauté internationale aux opérations de secours et de relèvement dans les pays touchés par le tsunami a été sans précédent. Malheureusement, nombre d'autres crises continuent de ne pas recevoir l'attention nécessaire. En décembre 2004, un an après le tremblement de terre dévastateur de Bam, en République islamique d'Iran, seulement 11 % des contributions annoncées avaient été versées. En Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en Somalie, les fonds disponibles continuent d'être bien inférieurs aux besoins, même après les efforts considérables déployés par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires afin de mieux évaluer les besoins et d'établir l'ordre de priorité des activités. Une fois de plus, j'appelle la communauté des donateurs à s'assurer que le financement nécessaire à l'ensemble des urgences humanitaires est fourni de manière plus cohérente et qu'il est mieux adapté aux besoins de tous les secteurs, notamment en matière de protection.

Protéger et aider les réfugiés et les populations déplacées

151. La consolidation de la paix en 2004 dans un certain nombre de pays ayant connu un conflit a encouragé le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Plus de 1,5 million de réfugiés ont bénéficié d'une aide dans le cadre d'opérations de rapatriement volontaire l'an passé, soit 35 % de plus qu'en 2003. Le HCR estime qu'en 2004 le nombre total de réfugiés est tombé à 9,2 millions, chiffre le plus faible depuis 1980. Ce chiffre ne comprend toutefois pas les quelque 4,2 millions de réfugiés palestiniens qui ont continué de bénéficier de l'aide et des services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont 1,6 million environ vivent dans le territoire palestinien occupé. En dépit de la diminution du nombre de réfugiés, le nombre total de personnes dont s'occupe le HCR est passé de 17 millions à la fin de 2003 à 19,2 millions à la fin de 2004. Ce dernier chiffre comprend 4,8 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, une fraction du total mondial, car à l'échelle planétaire, on estime que 25 millions de personnes ont été déplacées dans leur pays du fait d'un conflit ou de violations des droits de l'homme.

152. L'an dernier, le nombre le plus important de retours a eu lieu en Afghanistan : plus de 940 000 en ne comptant que les réfugiés. L'amélioration de la situation économique et le succès des élections ont renforcé les interventions visant à assurer la réinsertion de plus de 4,1 millions de réfugiés et de personnes déplacées, qui étaient rentrés chez eux depuis la fin de 2001. Les programmes de déminage continuent de faciliter les retours et la fourniture d'une assistance en ouvrant des voies d'accès essentielles aux communautés à risque. Se fondant sur une approche communautaire pour s'assurer un soutien local, l'UNICEF s'est employé à répondre aux besoins particuliers des enfants soldats rentrant chez eux. Plus de 4 000 soldats mineurs ont été démobilisés et réinsérés dans leur

communauté grâce à des programmes combinant un enseignement non traditionnel, une formation professionnelle et un soutien psychosocial. En dépit des progrès réalisés, toutefois, quelque 160 000 personnes sont encore déplacées en Afghanistan du fait de l'insécurité ou de la sécheresse dans leur lieu d'origine. Environ un million d'Afghans vivent encore en République islamique d'Iran et 960 600 autres dans des camps au Pakistan. D'après un recensement effectué par le Gouvernement en février 2005, 1,9 million d'Afghans supplémentaires, dont certains sont sans doute des réfugiés, vivent dans des zones urbaines au Pakistan.

153. Les retours se sont également poursuivis en Afrique. Dans le cadre du programme de retours organisés du HCR, près de 90 000 Angolais sont rentrés chez eux en 2004, soit une augmentation de 43 000 personnes par rapport aux chiffres correspondants de 2003, ce qui porte le total à plus de 338 000 depuis la fin du conflit dans ce pays au premier trimestre de 2002. Au Burundi, quelque 90 000 réfugiés sont rentrés chez eux en 2004 dans le cadre des programmes de rapatriement assisté du HCR, ce qui a porté le nombre total de rapatriements de ce type à 226 000 depuis le début des programmes en avril 2002. Au Libéria, 269 000 réfugiés et personnes déplacées au total sont rentrés chez eux depuis octobre 2004. En Sierra Leone, le rapatriement des réfugiés est achevé. Quelque 270 000 réfugiés sont retournés chez eux depuis la fin du conflit. Environ 179 000 d'entre eux ont bénéficié de l'aide du HCR.

154. En Afrique de l'Est, la conclusion d'un accord de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan a ouvert la voie à un nombre important de retours. À la mi-mars 2005, on estimait que 600 000 Soudanais étaient rentrés chez eux, dont 200 000 spontanément de pays voisins et 400 000 d'autres régions du Soudan. La sensibilisation aux dangers des mines et les opérations de déminage menées dans la région des monts Nouba ont facilité la réinstallation des rapatriés. Jusqu'à 550 000 réfugiés devraient rentrer dans les mois à venir des pays voisins, où le HCR les recense actuellement en vue d'un rapatriement organisé. Afin de continuer à fournir une protection et une assistance efficaces, le HCR a renforcé sa présence au Sud-Soudan.

155. L'optimisme engendré par le règlement du conflit au Sud-Soudan a toutefois été tempéré par la poursuite de la violence au Darfour, où plus de 1,6 million de personnes ont fui leur foyer depuis le début du conflit armé. Le HCR continue de subvenir aux besoins de plus de 200 000 réfugiés soudanais qui vivent dans 12 camps situés au Tchad. Grâce à une campagne menée par l'UNICEF, 81 000 enfants, aussi bien réfugiés que locaux, ont été vaccinés contre la rougeole.

156. Le conflit en Colombie continue de donner lieu à de nouveaux déplacements et plus de 138 000 Colombiens ont fui leur foyer l'an dernier en quête de sécurité dans d'autres régions du pays. Le règlement négocié du conflit semblant encore lointain, les perspectives de trouver des solutions durables aux problèmes d'environ 2 millions de déplacés et de plus de 40 000 réfugiés colombiens ne sont guère encourageantes. Sur une note plus positive, 20 gouvernements latino-américains ont célébré le vingtième anniversaire de la Déclaration de Cartagena en novembre 2004 et se sont engagés de nouveau à respecter les normes générales de protection des réfugiés qui y figurent.

157. Afin de renforcer les interventions en cas de déplacement interne, le Comité permanent inter organisations a publié en septembre 2004 des directives concernant la mise en œuvre de l'action concertée face aux situations de déplacement interne. Ces directives offrent des orientations aux coordonnateurs de l'aide humanitaire, aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies et définissent la marche à suivre pour la mise en œuvre de l'action concertée. Le

Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par sa Division de l'action inter institutions en faveur des personnes déplacées, a également poursuivi ses efforts pour soutenir la mise en œuvre efficace d'une action concertée.

158. Assurer la sécurité effective des réfugiés et des personnes déplacées reste une nécessité vitale, comme le montrent le massacre de 156 réfugiés congolais dans le camp de Gatumba, au Burundi, en août 2004 et la poursuite du recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, par exemple au Darfour et dans l'Est de la République démocratique du Congo. L'initiative « Convention Plus » lancée en 2003 par le HCR pour compléter la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés a débouché sur la mise au point en 2004 d'instruments visant à davantage responsabiliser les États et à mieux répartir les charges au sein de la communauté internationale pour ce qui est de la protection des réfugiés. Ces instruments, comme le Cadre multilatéral d'accords sur la réinstallation, permettent de rendre la coopération internationale sur les problèmes liés aux réfugiés plus efficace.

159. Pour lutter contre la violence sexiste, le Comité permanent inter organisations a adopté en janvier 2005 une déclaration d'engagement sur les mesures visant à prévenir la violence sexiste, à fournir des soins appropriés aux survivantes et à faire en sorte que les auteurs aient à répondre de leurs actes. Le HCR confie de plus en plus à des femmes des postes de direction au sein des comités s'occupant des camps afin de mieux prévenir la violence sexiste et s'efforce également de faire davantage participer celles-ci aux évaluations de ses programmes afin d'améliorer les mesures de protection des femmes. De façon à mieux aider celles qui ont survécu à des violences sexistes, le HCR et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont lancé en République-Unie de Tanzanie un programme pilote de prophylaxie du lendemain. Le FNUAP a également mis au point un programme de formation à la gestion clinique des survivantes de viols.

160. L'incidence des violences sexuelles et sexistes a été extrêmement élevée en République démocratique du Congo. Afin de prévenir ce type d'incidents et de traiter les victimes, le Gouvernement belge et le système des Nations Unies ont lancé le premier programme global axé sur la santé, la réforme judiciaire, l'assistance psychosociale et l'appui pour l'obtention de moyens de subsistance. Ce projet quadriennal bénéficiera à 25 000 femmes, jeunes et enfants dans trois provinces et fera appel à la participation des ministères congolais clefs, de l'armée et de la police congolaises ainsi que d'ONG locales ayant acquis une expérience dans le domaine de la violence sexuelle. L'UNICEF a également élargi ses interventions de prévention de la violence sexuelle et son action corrective, fournissant une assistance à plus de 15 000 femmes et enfants ayant survécu à ce type de violence dans les zones les plus touchées de l'est du pays. Les activités portent toutefois principalement sur les mesures correctives. Il faut donc faire plus en matière de prévention, de lutte contre l'impunité et de renforcement de la responsabilité.

Aide humanitaire

161. Les trois dernières années ont été des années turbulentes pour la communauté humanitaire, les conflits en Afghanistan, en Iraq et au Darfour et la catastrophe de l'océan Indien ayant mis à l'épreuve sa capacité de réagir de manière efficace et appropriée. Comme il faut s'attendre à ce que les crises de grande ampleur continuent à exiger plus de capacités, plus de qualité et une plus forte responsabilisation dans l'action humanitaire, les Nations Unies se doivent d'examiner et de renforcer leurs dispositifs, instruments et compétences. À cet effet, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a demandé que soit effectuée une étude du système international d'intervention humanitaire.

162. En Afrique, le conflit du Darfour, au Soudan, a entraîné le déplacement interne de plus de 1,6 million de personnes. Deux cent mille autres personnes ont dû franchir la frontière avec le Tchad. Les organismes des Nations Unies fournissent actuellement presque 28 000 tonnes de denrées alimentaires par mois à près de 2 millions de personnes et ont participé à des opérations destinées à donner accès à de l'eau potable à 850 000 personnes déplacées ainsi qu'à une vaste campagne de vaccination menée par le Gouvernement au Darfour qui a permis de protéger plus de 2 millions d'enfants de la rougeole. Un réseau d'alerte et d'intervention rapides a été établi dans l'ensemble du Darfour de façon à prévenir une éventuelle épidémie, et un appui est fourni en vue de la reprise dès que possible des activités agricoles, ainsi qu'en faveur des initiatives communautaires concernant la santé des animaux, de la réforme des politiques foncières et de la gestion des ressources naturelles. Un bureau d'information des Nations Unies sur les mines a été établi au Darfour afin d'aider les organismes humanitaires à mener leurs opérations dans des conditions de sécurité.

163. En Ouganda, en juin 2005, 2,1 millions de personnes déplacées se trouvant dans des zones d'installation dépendaient de l'aide alimentaire du PAM. L'UNICEF a apporté son appui pour la construction de 27 écoles provisoires dans des camps destinés aux personnes déplacées, formé 800 enseignants déplacés au soutien psychosocial et créé 18 centres de développement du jeune enfant. Le Fonds fournit également des abris d'urgence, des articles ménagers et un accès à l'eau potable et à des installations sanitaires à quelque 12 000 « migrants nocturnes », ces enfants qui quittent chaque soir les zones rurales vulnérables où ils habitent pour des villes plus sûres afin d'éviter d'être enlevés par l'Armée de résistance du Seigneur.

164. La plus importante épidémie de fièvre hémorragique de Marburg a touché la province d'Uige, dans le Nord de l'Angola, en mars. L'OMS et d'autres partenaires ont réagi rapidement afin de soutenir les efforts déployés par le Ministère angolais de la santé pour endiguer le dangereux virus. Au Libéria, l'UNICEF a contribué pour une large part au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants qui avaient rejoint, de gré ou de force, les rangs des combattants. À ce jour, plus de 11 780 enfants ont bénéficié des programmes de démobilisation. La campagne de l'UNICEF en faveur du retour à l'école a également permis à plus de 600 000 élèves de reprendre leur scolarité et donné ainsi stabilité et espoir à de nombreuses communautés urbaines et rurales dans l'ensemble du pays. En République démocratique du Congo, les programmes de secours actuels de la FAO contribuent à assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de presque 500 000 foyers agricoles touchés par le conflit. Pour ouvrir les marchés aux habitants des zones rurales, la FAO remet également en état des centaines de kilomètres de routes secondaires tandis que le PAM fournit des rations alimentaires à ceux qui travaillent sur ce projet.

165. Au Moyen-Orient, les organismes des Nations Unies collaborent avec le Ministère iraquien de la santé afin de remettre sur pied le système de santé dans le pays en réparant les installations essentielles, en reconstituant les stocks et en leur permettant de rouvrir leurs portes. Des professionnels de santé irakiens bénéficient actuellement d'une formation, des politiques et réglementations concernant la qualité de l'eau sont mises au point et les systèmes d'analyse de l'eau sont mis à jour. En outre, des projets concernant l'irrigation, les services vétérinaires, l'élevage et les industries artisanales, représentant quelque 60 millions de dollars des États-Unis, sont en cours d'exécution.

166. Dans la même région, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient poursuit son programme ordinaire d'assistance aux quelque 4,2

millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. L'Office fait fonctionner 652 écoles fréquentées par environ 500 000 élèves, et 125 dispensaires, apporte une aide à 250 000 réfugiés pauvres, collabore avec 102 centres communautaires et exécute un important programme de microcrédit. Il continue également à fournir une aide d'urgence aux Palestiniens du territoire palestinien occupé, où les taux de pauvreté atteignent 70 %. En 2004, par exemple, l'Office a apporté une aide alimentaire à plus de 1,1 million de Palestiniens dans le territoire palestinien occupé. Il a aussi construit quelque 300 nouveaux abris dans le sud de la bande de Gaza, où les forces israéliennes avaient démoli plus de 730 abris. ONU-Habitat a également entamé un programme spécial d'établissements humains pour la population palestinienne. Malgré ces efforts, de nouveaux développements, tels que l'extension de la barrière israélienne en Cisjordanie, ont exacerbé la détérioration des conditions socioéconomiques de la population palestinienne.

167. Dans ces situations d'urgence et quelque 27 autres, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fourni un appui aux équipes de pays des Nations Unies par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'aide humanitaire. En 2004, le Bureau a contribué à la préparation et au lancement, en novembre, d'appels humanitaires globaux pour 18 crises. Dans le cadre de ces appels, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont demandé 4,4 milliards de dollars pour couvrir les besoins en matière de secours immédiats et de redressement de quelque 35 millions de personnes. Six mois après le lancement de ces appels, toutefois, 38 % seulement des besoins avaient été satisfaits. Si l'on exclut le soutien généreux qui a fait suite à l'appel lancé pour les zones touchées par le tsunami, 24 % seulement des besoins ont été satisfaits pour le reste des appels. Sur les 14 appels concernant l'Afrique, huit avaient reçu, en mai 2005, moins de 20 % des sommes nécessaires.

168. La manière dont les besoins dus aux crises humanitaires sont financés influe sur la capacité qu'a le système des Nations Unies de réagir vite, efficacement et en respectant certains principes. Comme les événements qui ont eu lieu au cours de la période à l'examen l'ont montré, il y a de nombreuses situations où les crises s'étendent ou s'aggravent rapidement, où il faut procéder sans délai à un déploiement de personnel dans des secteurs critiques ou encore où les besoins dans des situations d'urgence ou des secteurs négligés par les médias risquent de passer inaperçus mais exigent toutefois un appui substantiel. Un financement adéquat, prévisible et fourni dans les délais voulus met le système des Nations Unies mieux à même de disposer des capacités d'intervention nécessaires pour répondre aux besoins sur le terrain.

169. Le premier stade du relèvement est fréquemment insuffisamment financé, en particulier l'appui au renforcement des capacités des institutions nationales. Toute transition viable du conflit à la paix dépend toutefois de la remise en état rapide des capacités nationales qui ont été érodées par le conflit. Plusieurs des activités du PNUD sont axées sur ce stade. Par exemple, en Guinée-Bissau, le PNUD a aidé le Gouvernement à créer un fonds pour la gestion d'urgence de l'économie pour aider à payer temporairement les traitements des fonctionnaires, ce qui à son tour a permis au Gouvernement de stabiliser les secteurs prioritaires de l'administration publique et de recommencer à fournir les services sociaux.

Gestion des catastrophes naturelles

170. Le nombre et la gravité des catastrophes associées aux risques naturels continuent d'augmenter. D'après le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, plus de 246 000 personnes ont

été tuées entre avril 2004 et avril 2005 par des catastrophes naturelles. Environ 157 millions d'autres personnes ont été blessées, déplacées ou touchées de quelque autre manière. Quelque 100 milliards de dollars de dommages aux biens ont également été enregistrés, ce qui, dans de nombreux pays, a entamé les progrès réalisés non sans mal en matière de développement. Le changement climatique actuel, la dégradation de l'environnement, l'urbanisation sauvage et le fait que les systèmes d'atténuation des effets des catastrophes ne tiennent pas compte comme il convient de ces facteurs sont probablement à l'origine de l'accroissement tant du nombre que de la gravité de ces catastrophes.

171. Parmi les différentes catastrophes qui ont eu lieu l'an passé, le tremblement de terre et le tsunami du 26 décembre dans l'océan Indien ont été de loin les plus terribles. Au lendemain du tsunami, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a facilité la préparation et le lancement d'un appel inter institutions « éclair » devant permettre de répondre aux besoins urgents de quelque 5 millions de personnes pendant six mois. Sur le milliard de dollars demandé, presque 90 % avaient fait l'objet d'annonces de contributions en mai 2005. Grâce à l'appui rapide et généreux des gouvernements et des citoyens de par le monde, la situation humanitaire immédiate dans les zones touchées s'est rapidement stabilisée. Aucune grande épidémie de maladies contagieuses ne s'est déclarée et les communautés touchées ont reçu l'aide alimentaire et autre dont elles avaient besoin. Les dommages importants causés aux infrastructures locales ont entraîné des retards au tout début. Toutefois, une vaste opération logistique a été rapidement mise en place grâce aux équipements militaires de plus de 17 pays, ce qui a permis aux autorités locales et aux organisations humanitaires d'aider les communautés touchées. Cette intervention a été l'une des plus complexes jamais menées par le PAM, qui s'est occupé de coordonner la logistique pour le compte du système des Nations Unies au moyen d'une antenne logistique commune. Au bout de quelques jours, des hélicoptères apportaient sans relâche des denrées alimentaires sur la côte occidentale de Sumatra qui avait été durement touchée. Au 7 janvier, le PAM nourrissait 750 000 personnes à Sri Lanka; le 3 mai, son aide avait bénéficié à près de 1,9 million de personnes dans l'ensemble de la région et il avait fourni 90 000 tonnes de vivres. Le HCR a fourni des tentes, des bâches en plastique, des couvertures, du matériel de cuisine et d'autres articles ménagers à plus de 100 000 personnes à Sumatra et 160 000 à Sri Lanka.

172. Face au tsunami, l'OMS a coordonné une vaste évaluation inter institutions des besoins en matière de santé le long de la côte occidentale d'Aceh. Des systèmes d'alerte rapide ont rapidement été mis en place dans les zones touchées et le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie a été actionné. Les dispensaires, hôpitaux et laboratoires ont donné des chiffres hebdomadaires et des alertes quotidiennes concernant les maladies contagieuses. L'UNICEF a distribué des fournitures médicales d'urgence à 800 000 personnes et, à la mi-mai, fournissait de l'eau potable à 850 000 personnes. L'UNICEF et ses partenaires ont également construit et rénové des installations sanitaires pour 550 000 personnes. Quelque 400 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole et ont bénéficié de suppléments de vitamine A. L'UNICEF et ses partenaires ont également facilité l'enregistrement, la recherche et la réunification des enfants séparés de leur famille et non accompagnés. Grâce à la vigilance de la communauté internationale et des gouvernements touchés, les enfants ont pu être protégés de l'exploitation et du trafic.

173. Les opérations passent maintenant de la phase des secours à la phase du relèvement. Grâce aux contributions initiales du HCR dans certains pays et à l'appui d'ONU-Habitat, la mise au point de programmes de reconstruction de logements a commencé. La FAO aide les pays touchés à coordonner et planifier le relèvement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture et

met l'accent sur le rétablissement de moyens de subsistance durables pour améliorer la sécurité alimentaire et les revenus. Afin de faciliter le relèvement, j'ai nommé un Envoyé spécial des Nations Unies pour l'après-tsunami qui s'efforce de continuer à mobiliser l'attention de la communauté internationale et de s'assurer sa collaboration au relèvement et à la reconstruction à long terme.

174. En Afrique, malgré toutes les alertes lancées neuf mois auparavant, une invasion de criquets pèlerins a touché 10 pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord à l'été 2004, menaçant des millions d'hectares de cultures. La FAO et les gouvernements des pays touchés ont monté une vaste opération de lutte contre le fléau, traitant plus de 12 millions d'hectares infestés pour protéger les récoltes.

175. Un certain nombre d'ouragans se sont abattus sur les Caraïbes entre août et octobre 2004, causant des dommages importants. L'ouragan Ivan, le plus puissant à avoir frappé la région en 10 ans, a endommagé 90 % des logements à la Grenade et fait 60 000 sans-abri. L'ouragan Jeanne a touché Haïti, faisant quelque 1 500 morts. Trois cent mille autres personnes ont été blessées ou ont subi des dommages matériels. La FAO apporte son aide pour restaurer la production agricole et halieutique dans l'ensemble de la région en menant diverses interventions, notamment en réparant les bateaux de pêche, distribuant des outils, semences et engrais et remettant en état les infrastructures servant à l'irrigation. Le PNUD soutient également les efforts de relèvement dans cinq pays des Caraïbes. L'un des principaux objectifs de cette aide est de s'assurer que les efforts de relèvement et de reconstruction tiennent compte des problèmes qui existaient avant la catastrophe et sont susceptibles d'y avoir contribué, notamment la construction dans des zones à haut risque avec des techniques de construction inappropriées.

176. La réduction des risques par une meilleure gestion des catastrophes se doit d'être un objectif essentiel de la communauté internationale. À cet effet, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement japonais ont organisé à Kobe (Japon) en janvier dernier une Conférence mondiale sur la réduction des catastrophes. Cette conférence a débouché sur le « Cadre d'action de Hyōgo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes ». La mise en application de ce cadre d'action constituera pour le système des Nations Unies, les gouvernements, les entités régionales et les ONG un défi majeur. Le Cadre prévoit un accroissement ciblé de l'aide publique au développement et des budgets nationaux afin de réduire les facteurs de risque sous-jacents. Le secrétariat de la Stratégie internationale de réduction des catastrophes coordonne les directives stratégiques afin de soutenir les efforts déployés sur le plan national et régional par le biais de la Cellule inter organisations pour la réduction des catastrophes.

177. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires poursuit ses efforts pour améliorer la gestion des catastrophes en renforçant sa participation aux équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe. De plus en plus, ces équipes comprennent des fonctionnaires chargés de gérer les situations d'urgence, qui viennent de pays exposés aux catastrophes. Cela permet au système des Nations Unies de renforcer les capacités d'intervention locale et de s'occuper de davantage de catastrophes plus rapidement. À titre d'exemple, au cours des ouragans qui ont frappé les Caraïbes en 2004, l'Organisation des Nations Unies a déployé quatre des équipes susmentionnées simultanément à la Grenade, en Haïti, dans les îles Caïmanes, à la Jamaïque et en République dominicaine; ces équipes étaient composées au total de 24 membres venant de 12 pays et organisations et travaillant dans trois langues. Quelques mois plus tard, à la suite du tsunami de l'océan Indien, cinq équipes d'évaluation se composant au total de 44 membres venant de 16 pays et de quatre organisations internationales ont été déployées en Indonésie, aux Maldives, en Somalie, à Sri Lanka et en Thaïlande. La gestion des catastrophes et les efforts de réduction des risques ont également été renforcés par le lancement, en décembre 2004, du site Web du système d'alerte rapide

aux crises humanitaires (<www.hewsworld.org>). Mis au point par le PAM pour le compte du Comité permanent inter organisations, le site permet au public d'avoir aisément accès aux analyses orientées vers l'alerte rapide et aux prévisions concernant toute une série de risques naturels.

178. Les événements récents ont montré que les catastrophes naturelles créent également des besoins en matière de protection pour les populations touchées, mais il s'agit là d'un domaine encore largement négligé. Par exemple, au lendemain du tsunami, on s'est inquiété d'un éventuel trafic des enfants rendus orphelins par la catastrophe. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'efforce de codifier les lois relatives aux catastrophes naturelles dans le cadre d'un projet sur le droit international des interventions lors de catastrophes. Pour le moment, toutefois, le cadre de protection offert aux victimes de catastrophes naturelles est moins développé que celui offert aux civils touchés par des conflits armés.

Protection des civils durant les conflits armés

179. Au cours de ces dernières années, la communauté internationale a pris de plus en plus conscience que dans de nombreuses crises humanitaires, l'aide matérielle utilisée pour sauver les vies et les moyens de subsistance n'était qu'un élément du soutien dont les populations touchées avaient besoin. Un certain nombre de crises – de nature régionale, comme en Afrique de l'Ouest, ou nationale comme au Darfour – s'étaient caractérisées par des problèmes au niveau de la protection des populations. Voulant remédier à la question, le système des Nations Unies, ses États Membres et la société civile ont accepté le fait que le cadre international existant devait être renforcé de façon qu'il soit possible de mieux faire face aux urgences complexes du monde d'aujourd'hui. À cette fin, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont adopté une série de résolutions demandant instamment aux États Membres et autres parties aux conflits de pleinement respecter les engagements internationaux qu'ils avaient pris en vertu du droit international humanitaire, du droit international des réfugiés et du droit international des droits de l'homme.

180. De plus en plus, le problème est de donner corps au cadre juridique et politique sur le terrain. Je suis heureux d'indiquer que des progrès importants ont été faits à cet égard au cours de la période à l'examen. Le Conseil de sécurité, par exemple, a de plus en plus tenu compte des questions de protection dans les mandats des missions de maintien de la paix. Qui plus est, le personnel et la structure de ces missions permettent désormais de mieux répondre aux besoins des populations en matière de protection. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a collaboré avec un certain nombre de pays qui sont ou ont été affectés par des conflits armés afin de trouver des approches communes à la création de conditions plus sûres pour les civils. En Ouganda, par exemple, le Gouvernement, les organisations humanitaires, les parties touchées, l'armée et la société civile sont convenus d'adopter une ligne de conduite commune et de prendre des mesures conjointes ou complémentaires afin d'améliorer la protection des civils. Cette décision a permis de procéder à des changements positifs et spécifiques sur le terrain dans le nord de l'Ouganda et notamment d'améliorer l'accès du personnel humanitaire aux populations. Un dialogue similaire s'est engagé dans le nord du Caucase face aux problèmes de protection des civils au lendemain du conflit.

181. Des événements récents ont également souligné l'importance qu'il y a à collaborer avec les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales sur les questions de protection. Au Darfour, par exemple, les femmes qui ramassaient du bois de feu autour des villages devenaient de plus en plus vulnérables au viol et aux violences sexuelles au fur et à mesure que le conflit s'aggravait. L'Union africaine, qui a collaboré avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les questions de protection, a placé des observateurs et des soldats le long des

chemins qu'empruntaient ces femmes, contribuant ainsi à la diminution du nombre de viols et d'agressions.

182. Le soutien apporté aux gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer leurs structures judiciaires et entreprendre une réforme du secteur de la sécurité est essentiel à la consolidation des progrès réalisés en matière de protection au cours de la crise. Dans le cadre de son programme d'intervention d'urgence au Darfour, le PNUD a collaboré avec des organisations non gouvernementales locales et internationales afin de former plus de 1 400 personnes dans la région, notamment des magistrats, des membres d'ONG soudanaises et des personnels de sécurité. Cette formation comprend une initiation aux normes internationales concernant les droits de l'homme et le droit pénal, le droit humanitaire, l'intégration des questions de genre dans la justice, la protection des enfants et les codes de conduite.

Chapitre IV

L'ordre juridique international et les droits de l'homme

Évolutions dans le domaine des droits de l'homme

183. Comme suite à mon rapport de septembre 2002 intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387 et Corr.1), et à la décision 2, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a mis plus fortement l'accent sur le renforcement des dispositifs nationaux de défense des droits de l'homme, si bien qu'à la faveur, en particulier de la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies dotées de moyens accrus, son intervention dans les pays s'est fait mieux ressentir. Continuant de fournir des services de coopération technique et des services consultatifs dans toutes les parties du monde, il a privilégié la mise au point de plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme, l'éducation, et le renforcement des institutions nationales des droits de l'homme.

184. À sa session de 2005, la Commission des droits de l'homme a convenu d'autoriser les institutions nationales des droits de l'homme accréditées à se prononcer, dans les limites de leur mandat, sur tous les points de son ordre du jour. C'est là une évolution importante qui rehausse le statut et l'efficacité des institutions nationales au sein du système international des droits de l'homme.

185. En vue de lutter contre les violations des droits de l'homme et d'encourager à mieux les défendre, le HCDH a continué de réaliser des missions de contrôle et d'établissement des faits. Le 10 avril 2005, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Gouvernement du Royaume du Népal ont signé un accord portant création au Népal d'un bureau du HCDH doté d'un large mandat : défendre et promouvoir les droits de l'homme, y compris en menant des activités de contrôle dans l'ensemble du pays. Le Haut-Commissaire soumettra des rapports analytiques périodiques sur la situation des droits de l'homme dans le pays à la Commission des droits de l'homme, à l'Assemblée générale, et à moi-même.

186. Au Soudan, dans le cadre d'un plan d'action de 90 jours d'urgence des Nations Unies, le HCDH a déployé des observateurs des droits de l'homme au Darfour à la mi-août 2004. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1564 (2004), a autorisé la création d'une commission d'enquête internationale sur le Darfour, qui a reçu du HCDH un appui technique et administratif. La Commission m'a remis son rapport contenant ses conclusions le 25 janvier 2005.

187. Le HCDH a appuyé la Commission d'enquête en Côte d'Ivoire, créée en vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis, à la demande du Gouvernement ivoirien et du Conseil de sécurité formulée dans la déclaration de son Président (S/PRST/2004/17), en date du 25 mai 2004. La Commission a remis son rapport en décembre 2004. En octobre, la Commission Vérité et Réconciliation de Sierra Leone, qui a pleinement bénéficié de l'appui du HCDH, a soumis son rapport au Président de la Sierra Leone. Le HCDH continue d'apporter un appui à l'application des recommandations de la Commission.

188. Les mécanismes des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme ont continué de concourir puissamment à la défense des droits de l'homme, la Commission ayant été saisie d'une centaine de rapports concernant diverses questions de droits de l'homme, plus d'un millier de communications confidentielles ayant été adressées aux gouvernements de quelque 140 pays pour

suite à donner d'urgence, cependant que des personnes mandatées par la Commission séjournèrent dans 40 pays dans le cadre de leurs activités d'établissement des faits.

189. La Commission des droits de l'homme a établi, à sa soixante et unième session, de nouvelles procédures spéciales concernant l'utilisation de mercenaires, les questions des minorités, les droits de l'homme et la solidarité internationale, les droits de l'homme et les sociétés transnationales, la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales et la lutte contre le terrorisme, et la situation des droits de l'homme au Soudan. Elle a également adopté, à l'issue de travaux qui ont duré 15 ans, les Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire. L'expert indépendant de la Commission chargé de la question « droits de l'homme et impunité » a également actualisé l'Ensemble de principes pour la protection et la promotion des droits de l'homme par la lutte contre l'impunité.

190. Les travaux des organes d'experts institués par les traités relatifs aux droits de l'homme sont toujours d'une importance critique. Entre août 2004 et juillet 2005, le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, le Comité des droits de l'enfant, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et le Comité contre la torture ont examiné les rapports de 94 États parties. Les organes conventionnels continuent d'harmoniser leurs méthodes de travail et de rechercher les moyens d'aider les États parties à honorer les engagements de principe qu'ils ont pris et à présenter les rapports prescrits. Au cours de l'année passée, les organes conventionnels ont également adopté plus de 100 décisions et constatations sur des cas divers.

191. Si la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme a attiré plus de 3 000 participants, dont – nombre jamais atteint – 88 hauts responsables gouvernementaux qui sont intervenus lors du débat de haut niveau, la politisation des débats de la Commission et la méconnaissance de certains cas de violations graves des droits de l'homme ne laissent de préoccuper. Étant donné le vif intérêt suscité par la question de la réforme, la Commission a consacré une séance informelle aux dispositions de mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » traitant des droits de l'homme. Les États Membres de tous les groupes régionaux et les organisations non gouvernementales se sont diversement prononcés sur mes propositions, en particulier celle tendant à la création d'un nouveau conseil des droits de l'homme.

192. À la suite de la parution du rapport en question, le HCDH a soumis, le 20 mai 2005, un plan d'action qui propose une stratégie pour renforcer et mieux recentrer ses travaux. Mettant l'accent sur la mise en œuvre, le HCDH s'emploie à mieux s'armer pour un programme de dialogue et de concertation effectifs avec les pays, reposant notamment sur des compétences géographiques et thématiques renforcées, une présence élargie dans les régions et sous-régions et des bureaux de pays plus nombreux. Défendre les droits de l'homme et donner aux populations les moyens de décider de leur sort seront les principaux objectifs du HCDH qui assumera le rôle de chef de file pour traduire dans la réalité le discours sur les droits de l'homme.

La Cour pénale internationale

193. Dans sa résolution 58/318 du 13 septembre 2004, l'Assemblée générale a approuvé l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale, tel qu'approuvé par l'Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale le

7 septembre 2004. Entré en vigueur le 4 octobre 2004, l'Accord organise la coopération entre l'ONU et la Cour, le but en étant d'aider celles-ci à s'acquitter effectivement de leurs responsabilités respectives.

194. Aux termes de l'Accord, l'Organisation des Nations Unies s'engage à coopérer avec la Cour, compte dûment tenu des responsabilités et compétences que lui confère la Charte et sous réserve de ses règles. À la demande de la Cour ou du Procureur, l'Organisation des Nations Unies peut fournir des informations et des documents qui intéressent les travaux de la Cour. En outre, l'ONU peut convenir de faire bénéficier la Cour d'autres formes de coopération et d'assistance. L'Accord prévoit également la conclusion d'arrangements complémentaires pour l'application de ses dispositions. L'ONU a déjà prêté assistance au Bureau du Procureur à plusieurs occasions en vertu de tels arrangements.

195. Lorsqu'elle a approuvé l'Accord, l'Assemblée générale a en outre décidé que la Cour pénale internationale pourrait assister et participer à ses travaux en qualité d'observateur. Tous les frais occasionnés à l'ONU pour l'application de l'Accord lui seront intégralement remboursés.

196. Par sa résolution 1593 (2005), le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, a décidé « de déférer au Procureur de la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1er juillet 2002 ». Comme suite à cette décision, j'ai communiqué plusieurs pièces au Procureur, dont un pli scellé contenant une liste de suspects que j'avais reçue du Président de la Commission d'enquête internationale pour le Darfour (voir par. 186).

Tribunaux pénaux internationaux

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie

197. Pendant la période considérée, le Tribunal a continué de prendre des dispositions de nature à lui permettre d'accomplir son mandat d'ici à 2010. Il a commencé à renvoyer des affaires aux États de l'ex-Yougoslavie. Dix demandes concernant 18 accusés sont pendantes. La création de la Chambre des crimes de guerre à la Cour de Bosnie-Herzégovine en 2005 est venue renforcer les moyens de juger les crimes de guerre dans la région. De plus, des dossiers d'enquête ont été transférés au Procureur de Bosnie-Herzégovine. Aux fins du renvoi d'affaires à des tribunaux locaux, l'article 11 *bis* du Règlement de procédure et de preuve a été modifié. Les articles 98 *bis* et 124 du Règlement l'ont également été.

198. Au 23 juin 2005, six procès concernant neuf accusés étaient en cours devant les chambres de première instance. À cette date, 30 autres dossiers intéressant 51 accusés en étaient à la phase préparatoire au procès. Les chambres de première instance ont rendu trois jugements au total, la Chambre d'appel ayant rendu quatre arrêts. Au 23 juin 2005, 58 personnes étaient détenues au quartier pénitentiaire du Tribunal et 21 personnes étaient en liberté provisoire. Le Tribunal a transféré trois peines. Vingt-trois accusés ont été appréhendés par le Tribunal entre octobre 2004 et avril 2005, ce qui constitue un record. De ce fait, le nombre d'accusés non encore appréhendés a été ramené à 10. Néanmoins, parmi eux se trouvent encore des personnalités comme Radovan Karadžić et Ratko Mladić, en fuite depuis près de 10 ans. La coopération de la communauté internationale, et en particulier des États de l'ex-Yougoslavie, demeure essentielle pour traduire les accusés en justice.

Néanmoins, le Tribunal continue de s'atteler à l'accomplissement de son mandat, qui est de faire en sorte que les 163 accusés soient tous jugés.

Tribunal pénal international pour le Rwanda

199. Un nombre sans précédent de procès sont en cours devant les chambres de première instance plus sollicitées que jamais. L'intervention des neuf juges *ad litem* siégeant aux côtés des neuf juges permanents et l'aménagement d'une quatrième salle d'audience financée par les Gouvernements norvégien et britannique expliquent que le Tribunal ait continué de gagner en efficacité. Des jugements ont été rendus dans les dossiers concernant 25 accusés et 25 autres accusés passent en jugement. Deux de ces procès, qui concernent 10 accusés, en sont au stade de la présentation des preuves à décharge. Dans un autre procès intéressant quatre accusés, tous les témoins à charge ont été entendus. Seize détenus attendent d'être jugés, leur procès devant s'ouvrir dès que les chambres de première instance seront en mesure d'en connaître. Pendant la période considérée, la Chambre d'appel a rendu trois arrêts concernant quatre accusés et de nombreuses décisions interlocutoires.

200. Le Bureau du Procureur a terminé ses enquêtes sur les auteurs présumés de crime de génocide, et devrait saisir les Chambres pour confirmation des derniers actes d'accusation vers le milieu de l'année 2005. Le renvoi d'affaires devant des juridictions nationales a commencé, le Procureur ayant déféré en février 2005 au Gouvernement rwandais 15 dossiers en cours d'instruction. De plus grands efforts sont faits pour localiser et appréhender les fugitifs. Le Groupe de localisation des fugitifs du Bureau du Procureur a été réorganisé et renforcé, et son mode opératoire révisé. Un programme a été institué pour renforcer la coopération avec les États grâce aux contacts pris par le Procureur avec les autorités de pays divers.

201. Le Greffe continue d'appuyer efficacement les procédures judiciaires en assurant le service des autres organes du Tribunal et des équipes de défense. Il s'assure également le concours d'États et d'institutions internationales pour pourvoir au bon déroulement des procédures, concluant avec des États et des institutions des accords qui lui permettent de financer des activités non prévues au budget ordinaire, de pourvoir au transport et à la sécurité des témoins, et de trouver des établissements d'exécution des peines.

Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone

202. Au seuil du quatrième anniversaire de l'ouverture du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, tous les neuf accusés en détention à Freetown sont devant le juge. Le 17 janvier 2005, trois juges ont été nommés à la seconde Chambre de première instance, et le procès dans l'affaire du Conseil révolutionnaire des forces armées a débuté le 7 mars. Pendant ce temps, la première Chambre de première instance continue d'alterner les procès concernant les Forces de défense civile et le Revolutionary United Front, ouverts les 3 juin et 5 juillet 2004, respectivement. Deux autres affaires sont toujours en instance. On n'est pas encore parvenu à localiser Johnny Paul Koroma, Président du Conseil révolutionnaire des forces armées. Charles Taylor a démissionné de son poste de président du Libéria le 31 août 2003 et se trouve depuis lors au Nigéria.

203. En octobre 2004, le Tribunal spécial a adopté une stratégie de fin de mandat, qu'il a présentée au Conseil de sécurité le 24 mai 2005. Le Greffier a signé avec deux pays des accords aux fins de l'exécution de peines et est en négociation avec un certain nombre d'autres pays. Le Tribunal

continuera de mener certaines « activités résiduelles » lorsqu'il aura cessé d'exister sous sa forme et avec ses moyens actuels.

204. À ce jour, le Tribunal spécial a reçu de 33 États environ 54,9 millions de dollars de contributions volontaires sur un budget quadriennal s'établissant à 104 millions de dollars. Afin de compléter les contributions volontaires insuffisantes, j'ai demandé une subvention de 40 millions de dollars maximum pour l'exercice biennal 2004-2005. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/276, m'a autorisé à engager des dépenses d'un montant maximum de 20 millions de dollars afin de compléter les ressources financières du Tribunal spécial pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2005. Dans mon rapport du 18 avril 2005 (A/59/534/Add.4), j'ai proposé une subvention supplémentaire de 13 millions de dollars maximum pour financer les six premiers mois de la quatrième année de fonctionnement du Tribunal jusqu'en décembre 2005, et j'ai fait part de mon intention de proposer une subvention supplémentaire de 7 millions de dollars maximum pour le Tribunal en 2006. L'Assemblée générale, par sa résolution 59/204, du 22 juin 2005, a approuvé un engagement de dépenses de 13 millions de dollars maximum pour la période du 1er juillet 2005 au 31 juillet 2005.

Asseoir l'état de droit

205. Le 6 octobre 2004, le Conseil de sécurité a consacré une séance publique à l'examen de mon rapport sur l'état de droit et la justice transitionnelle dans les sociétés en situation de conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616). Le Conseil a souligné combien il était important et urgent de rétablir la justice et l'état de droit dans les sociétés qui sortent d'un conflit, non seulement pour les aider à surmonter les effets des exactions commises dans le passé, mais aussi pour favoriser la réconciliation nationale et empêcher la reprise du conflit. Il a précisé qu'il importait d'adapter les solutions à chaque situation et, ce qui est plus important encore, d'associer les acteurs locaux. Ainsi a-t-il insisté sur la nécessité d'envisager toute la panoplie des mécanismes de justice transitionnelle, au-delà des tribunaux. Enfin, concrètement, le Conseil a prié instamment le Secrétariat de faire des propositions pour l'application des diverses recommandations pratiques figurant dans mon rapport.

206. Au cours de l'année passée, j'ai continué d'œuvrer pour prendre les dispositions nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement royal du Cambodge concernant la poursuite, sous l'empire du droit cambodgien, des auteurs des crimes commis sous le Kampuchéa démocratique. En décembre 2004, j'ai envoyé une troisième mission de planification à Phnom Penh pour achever de déterminer les besoins probables des chambres extraordinaires.

207. Le 28 mars, j'ai convoqué une conférence d'annonce de contributions dans le but d'obtenir les 43 millions de dollars nécessaires pour financer les engagements de dépenses souscrits par l'Organisation des Nations Unies dans l'Accord et j'ai reçu suffisamment de contributions et d'annonces de contribution pour permettre à l'Organisation d'honorer ses engagements. C'est ainsi que le 28 avril, j'ai informé le Gouvernement cambodgien que l'Organisation des Nations Unies avait réuni les conditions juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur de l'Accord, et l'Accord est entré en vigueur le lendemain.

208. Le Gouvernement burundais ayant demandé au Conseil de sécurité d'établir une commission d'enquête judiciaire internationale comme prévu dans l'Accord de paix et de réconciliation d'Arusha pour le Burundi, j'ai chargé une mission d'évaluation d'examiner l'opportunité et la faisabilité de la

création d'une telle commission internationale en vue d'établir la vérité et de traduire en justice les responsables des crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au Burundi depuis l'indépendance. La mission d'évaluation a recommandé l'établissement d'un double mécanisme : un mécanisme non judiciaire sous la forme d'une commission Vérité et un mécanisme judiciaire prenant la forme d'une chambre spéciale intégrée à l'appareil judiciaire burundais.

209. En ce qui concerne le Soudan, conformément à la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité, j'ai chargé une commission d'enquête internationale sur les informations faisant état de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par toutes les parties au Darfour, de déterminer également s'il y a eu génocide et d'identifier les auteurs de ces violations de sorte que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes. Dans son rapport (S/2005/60), la Commission a conclu que les crimes commis au Darfour ne constituaient pas un génocide, les qualifiant de crimes contre l'humanité. Elle a recommandé que le Conseil de sécurité défère la situation au Darfour devant la Cour pénale internationale.

210. S'agissant du Timor-Leste, le 11 janvier 2005, j'ai chargé une commission indépendante d'experts d'examiner la poursuite des violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999 et d'évaluer les progrès accomplis par le Tribunal spécial des droits de l'homme de Jakarta et par le Groupe des crimes graves et les chambres spéciales des crimes graves de Dili. La Commission, qui a bénéficié de l'appui du HCDH, a remis son rapport le 26 mai 2005.

211. En vue de promouvoir la légalité internationale et d'encourager une plus large participation au cadre conventionnel multilatéral, en 2000, j'ai institué une « Cérémonie des traités » annuelle. En mars, j'ai invité les gouvernements à participer à la cérémonie de cette année – « Thème 2005 : faire face aux défis mondiaux » – qui aura lieu durant la réunion plénière de haut niveau lors de la soixantième session de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, trois nouveaux traités multilatéraux sont venus s'ajouter aux 506 traités en vigueur dont je suis dépositaire. En outre, 11 traités relatifs à l'environnement, à la santé, aux télécommunications et aux transports sont entrés en vigueur.

212. Une réunion d'experts organisée par l'Université des Nations Unies en coopération avec le Bureau des affaires juridiques a conclu que la rudesse de l'actualité pouvait parfois occulter les progrès réalisés dans le domaine de la justice pénale internationale. Il y a 15 ans, aucun dirigeant n'aurait eu des raisons de redouter des poursuites pénales internationales. Aujourd'hui, aucun dirigeant ne peut plus compter sur l'impunité. C'est là une avancée extraordinaire accomplie en un laps de temps remarquablement court au regard de l'histoire.

Affaires juridiques

213. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté par consensus la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (résolution 59/38), et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (résolution 59/290), cette dernière convention marquant une avancée considérable dans le sens du renforcement de l'arsenal juridique international contre le terrorisme. En outre, le 8 mars, l'Assemblée générale a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur le clonage des êtres humains (résolution 59/280), concluant ainsi l'examen d'une question extrêmement complexe inscrite à son ordre du jour depuis 2001.

214. En ce qui concerne le droit de la mer, à sa sixième réunion, le processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer a examiné la question des pêches et de leur contribution au développement durable. À sa réunion de janvier 2005, le Réseau des océans et des zones côtières, mécanisme général de coopération inter institutions concernant les océans, a créé quatre cellules chargées, entre autres questions, de la catastrophe du tsunami et de la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales. L'établissement d'une nouvelle équipe de développement des capacités, qui a mis au point un manuel de formation sur l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et la présentation de demandes à la Commission des limites du plateau continental, a aussi été une importante initiative.

215. Au cours de l'année passée, le Bureau des affaires juridiques a continué de donner des avis juridiques et d'apporter une assistance juridique concernant diverses activités de l'Organisation. S'agissant de la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq, il lui a donné des avis sur des questions découlant du bombardement du Bureau de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003; la liquidation du Programme pétrole contre nourriture, y compris des questions concernant la Commission d'enquête indépendante; et les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix de l'ONU en général, le Bureau a continué de donner des avis et d'apporter une assistance à l'occasion de l'interprétation et de l'exécution des mandats, de l'élaboration des règles d'engagement, et de la négociation et de l'application des accords sur le statut des forces.

216. La Division du droit commercial international a aidé à adopter un guide législatif sur le droit de l'insolvabilité, qui a pour objet d'aider les pays à établir des systèmes équitables et transparents pour les faillites commerciales. Sur le plan interne, le Bureau a facilité une étude globale des conditions générales des contrats de l'ONU; a aidé à mettre au point des principes généraux pour l'acceptation de biens et de services fournis à titre gratuit; a établi des directives sur l'utilisation des ressources en matière de technologies de l'information et de la communication et l'utilisation des données obtenues au moyen de ces technologies; a révisé le règlement financier de certains fonds des Nations Unies; et a représenté le Secrétaire général devant le Tribunal administratif des Nations Unies.

Chapitre V Gestion

Administration et gestion

217. L'Organisation cherche systématiquement à améliorer les services qu'elle fournit et a pris des mesures pour obtenir des résultats plus probants dans tous les domaines, mettant l'accent sur la responsabilisation au moyen d'un meilleur suivi des résultats et meilleures méthodes d'établissement de rapports. Soucieuse de tendre vers une plus grande transparence en rendant compte de façon plus rigoureuse de la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle et en analysant les décisions du Tribunal administratif, elle a rationalisé les fonctions du Département de la gestion.

218. Le Sommet des champions du Pacte mondial parrainé par l'Organisation en juin 2004 a mis en évidence la situation paradoxale dans laquelle le Secrétariat se trouvait du fait que ses propres pratiques administratives ne cadraient pas totalement avec les principes énoncés dans le Pacte mondial. Le Département de la gestion a donc chargé un groupe de travail d'apporter des changements à la gestion des relations avec les fournisseurs et à la gestion des installations et d'évaluer diverses mesures pratiques concernant les placements des fonds de pension et les politiques de gestion des ressources humaines en vue de concilier la responsabilité fiduciaire, les règlements de l'Organisation et les principes énoncés dans le Pacte mondial.

219. L'Organisation s'est dotée de moyens accrus et a pris des mesures pour assurer la sécurité et la sûreté du personnel et des biens des Nations Unies. La décision la plus marquante sur le plan institutionnel a consisté à procéder à une évaluation interne et à des consultations approfondies avec les États Membres, qui ont abouti à l'unification des fonctions de sécurité dans le cadre du nouveau Département de la sûreté et de la sécurité. Un plan de sécurité a été élaboré et appliqué au Siège de l'Organisation, des cartes d'identité infalsifiables comportant un hologramme ont été distribuées, un plan de gestion des crises a été adopté dans tous les lieux d'affectation et des pellicules anti éclats ont été posées sur les fenêtres du bâtiment du Secrétariat et dans les bâtiments annexes à New York.

220. Plusieurs exercices de sécurité, dont une évacuation complète des bâtiments, ont été organisés afin d'adapter et de valider le Plan opérationnel de gestion des crises en vigueur au Siège. La mise en conformité du Siège avec les normes minimales de sécurité opérationnelle devrait s'achever cette année. Sachant que la sécurité va au-delà de mesures concrètes de prévention, l'Organisation a financé la formation de 40 fonctionnaires et des équipes de coordination du dispositif de sécurité chargées de la sécurité dans leur lieu d'affectation. Les services d'appui socio psychologique ont effectué des missions de formation à la gestion du stress dans 34 pays et conseillé individuellement 3 500 fonctionnaires et personnes à charge.

Services communs d'appui

221. L'Organisation s'attache à réduire les coûts en obtenant des remises sur les quantités commandées et en réorganisant les opérations de façon à réaliser des gains d'efficacité. Le tout nouveau réseau inter institutions pour les accords relatifs aux voyages recommande de tirer parti de l'accord signé avec une grande compagnie aérienne internationale; les petits lieux d'affectation ont ainsi pour la première fois la possibilité d'obtenir des remises. L'Administration postale des Nations

Unies a commencé à vendre ses produits philatéliques et d'autres services en ligne et est parvenue à réaliser un bénéfice pour la première fois depuis 1994; ses recettes devraient encore augmenter à mesure qu'elle conforte sa nouvelle image.

Informatique et télématique

222. L'infrastructure de réseau longue distance a été modernisée dans le bâtiment du Secrétariat et les plans de modernisation des installations électriques dans les bâtiments annexes ont été achevés. Au premier trimestre de 2005, le Siège et les bureaux extérieurs étaient prêts à se servir des nouveaux moyens ainsi mis à leur disposition pour renforcer leur coopération à moindre coût. Une fois les travaux de modernisation terminés, l'Organisation commencera à fédérer ses fonctions administratives, qui sont actuellement décentralisées et dupliquées dans tous les bureaux extérieurs. Avec la création du Comité d'examen des projets relatifs aux initiatives dans le domaine de l'informatique et de la télématique, tous les bureaux sont tenus de justifier les investissements qu'ils se proposent de faire et de veiller au respect des normes techniques. Les informaticiens de l'Organisation ont remanié l'intranet du Secrétariat afin de permettre aux différentes unités administratives de partager l'information sans avoir besoin de connaissances techniques spécialisées, l'objectif étant de tendre vers plus d'efficacité.

Gestion des ressources humaines

223. Le Secrétariat continue à approfondir et à généraliser les principes de la réforme de la gestion des ressources humaines. Il prête une attention plus soutenue à la répartition géographique et à l'équilibrage des effectifs entre hommes et femmes, à l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel déployé dans les missions, à la rationalisation des procédures administratives et à l'amélioration des systèmes informatiques de gestion des ressources humaines, tels que le système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS) et le système Galaxy de gestion en ligne des nominations et affectations. La coopération entre les organismes sur les questions concernant le VIH/sida a permis de proposer des séances d'information sur le lieu de travail au personnel du Secrétariat, des fonds, des programmes et des institutions spécialisées. L'Organisation s'est dotée d'un programme à l'intention des femmes exerçant des fonctions de direction et d'outils de formation qui montrent comment améliorer l'efficacité des gestionnaires et des départements.

224. Le Secrétariat encourage la mobilité. Il a notamment engagé sur ce thème une campagne de communication de grande envergure, facilité des réaffectations volontaires, examiné les moyens de concilier travail et vie privée et mis au point des règles d'organisation des carrières. Il a adopté des plans d'action touchant les ressources humaines dans 26 départements et services et analysé la délégation des attributions de gestion des ressources humaines dans six départements et services, deux tribunaux et trois opérations de maintien de la paix.

Plan-cadre d'équipement

225. L'Organisation a beaucoup travaillé pour dresser les plans, planifier les travaux de construction et attribuer l'espace dans la perspective de la rénovation des bâtiments du Siège, opération devenue urgente et inévitable, mais plusieurs des hypothèses sur lesquelles sont fondés le plan-cadre d'équipement et le calcul des coûts, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale en 2000, ont été remises en question par des facteurs politiques et financiers. La remise en état des bâtiments ne peut se faire qu'une fois que l'Organisation aura trouvé des locaux provisoires comprenant des salles de

conférence pour héberger son personnel et ses opérations, telles que les services du Secrétariat, mais le site prévu à l'origine est semble-t-il indisponible. L'Organisation examine actuellement un certain nombre d'autres options. Dans l'intervalle, l'Assemblée générale est saisie d'une décision concernant un prêt de 1,2 milliard de dollars que le pays hôte propose d'accorder à l'Organisation ainsi que d'une demande par laquelle je sollicite l'autorisation de conclure un accord qui donnerait toute latitude à l'Organisation pour souscrire un emprunt et utiliser les fonds ainsi obtenus.

Gestion financière

226. L'Organisation réorganise ses procédures budgétaires de façon à les rendre plus logiques et à faciliter notablement la planification à long terme. Le projet de budget pour 2006-2007 et le nouveau plan-programme biennal sont étroitement liés. Le plan et le budget ont ainsi pu être harmonisés et simplifiés grâce à l'utilisation du même cadre logique de budgétisation axée sur les résultats pour le plan-programme et le projet de budget. Les directeurs de programme ont continué de trouver sur les pages Web consacrées au budget les principaux éléments de planification et les principales données budgétaires dont ils avaient besoin.

227. L'exercice budgétaire 2004/05 se caractérise par l'emploi d'indicateurs de succès et de produits plus aisément mesurables dans les budgets des opérations de maintien de la paix et par une corrélation plus étroite entre les cadres de résultats et les ressources demandées. Pour la première fois, les budgets des opérations de maintien de la paix montrent comment les effectifs (contingents militaires, forces de police et personnel civil, soit en moyenne 69 % des ressources totales), se répartissent entre les différentes composantes. L'Organisation a justifié les écarts concernant les ressources humaines par des éléments précis des cadres de résultats. Elle a également établi des produits mesurables pour chacune des grandes catégories de dépenses opérationnelles de la composante Appui, telles que les installations, les transports terrestres, les transports aériens, l'informatique, les transmissions.

228. Dans un autre domaine qui touche aussi les missions, on a achevé la première phase d'un projet de gestion des liquidités qui consiste à informatiser les fonctions de décaissement. Les systèmes informatiques ont été modernisés et interconnectés pour être utilisés avec les comptes bancaires du Siège à l'étranger qui reposent sur le réseau SWIFT (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication). La Trésorerie a également pris un ensemble de mesures pour aider les missions de maintien de la paix à réduire les frais bancaires locaux, à trouver de nouvelles modalités de convoyage des fonds dans les zones de mission par le personnel des Nations Unies et à réduire les primes d'assurance des espèces en transit.

229. Les services du Secrétariat chargés de la comptabilité et des états de paie se sont attachés à mieux répondre aux besoins des fonctionnaires. Ils ont amélioré les techniques d'examen et de regroupement des données afin de faciliter l'établissement de la version définitive des états financiers consolidés et ont adopté de nouveaux systèmes de remboursement d'impôt et d'avance fiscale trimestrielle.

Situation financière

230. La situation financière de l'Organisation demeure très précaire. Malgré une diminution des montants dus au titre du budget ordinaire et des tribunaux internationaux en 2004, le montant des contributions non acquittées reste élevé, alors même que le versement des quotes-parts fait partie des

obligations légales des États Membres. L'Organisation a donc dû puiser dans ses réserves et a été contrainte de reporter le remboursement de montants dus aux États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aux opérations de maintien de la paix. Elle a également dû financer périodiquement certaines activités prévues au budget ordinaire ou au budget des tribunaux ou de certaines opérations de maintien de la paix au moyen de fonds prélevés sur le budget d'opérations de maintien de la paix dont les comptes sont clôturés. Par définition, il s'agit d'une pratique peu souhaitable et les fonds disponibles dans ces comptes sont limités et s'amenuisent à mesure qu'ils sont restitués aux États Membres. La solution aux problèmes financiers de l'Organisation consiste pour les États Membres à honorer leurs obligations financières intégralement et ponctuellement.

Sécurité du personnel des Nations Unies

231. Le personnel des Nations Unies continue à faire face dans l'exercice de ses fonctions à de graves menaces, dont l'intensité va souvent croissant. En Afghanistan, par exemple, il est la cible d'enlèvements, d'assassinats et d'attentats à la bombe. Des fonctionnaires des Nations Unies victimes d'une prise d'otages en octobre et en novembre 2004 en Afghanistan ont finalement été libérés. En novembre 2004, la dégradation de la situation en Côte d'Ivoire a contraint l'Organisation à rapatrier les familles des fonctionnaires et à évacuer le personnel non essentiel. En février 2005, neuf Casques bleus ont été brutalement assassinés à Bunia (République démocratique du Congo). Au cours de l'année écoulée, le personnel humanitaire est intervenu dans des situations à haut risque pour aider le Darfour (Soudan) à sortir de la crise. Les arrestations, les prises d'otages, les meurtres et le pillage des produits de première nécessité témoignent de l'instabilité qui règne dans la région.

232. Je me suis de longue date attaché à renforcer les dispositifs de sécurité de l'Organisation, et cela a abouti à la création du Département de la sûreté et de la sécurité, chargé d'assurer la protection de plus de 100 000 membres du personnel des Nations Unies et de quelque 300 000 personnes à charge, dans plus de 150 lieux d'affectation de par le monde. Le rapport que j'ai présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session sur le thème du renforcement et de l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies a reçu l'aval de l'Assemblée dans sa résolution 59/276, par laquelle elle a décidé de créer le Département de la sûreté et de la sécurité avec effet à partir du 1er janvier 2005. Le nouveau Département est dirigé par un Secrétaire général adjoint et regroupe l'ancien Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, le Service de la sécurité et de la sûreté et la composante sécurité du Département des opérations de maintien de la paix.

233. Le Département de la sûreté et de la sécurité est chargé d'orienter l'action du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies, de l'appuyer sur le plan opérationnel et de le superviser afin de faciliter l'exécution des programmes et activités du système des Nations Unies dans les meilleures conditions de sécurité et d'efficacité possibles. Le Secrétaire général adjoint, qui a pris ses fonctions en février 2005, veille à ce que tout soit fait pour que les principaux éléments du Département soient en place et opérationnels avant le début de la soixantième session de l'Assemblée générale. Le but premier est de donner au Département les moyens opérationnels voulus pour aider les organismes des Nations Unies à s'acquitter de leur mandat dans les lieux les plus difficiles de la planète.

234. Dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prévu des mesures pour renforcer la sécurité et la sûreté des organismes des Nations Unies, notamment la mise en place de dispositifs de sécurité dans tous les lieux d'affectation, et a souhaité que les différentes structures chargées des questions de sécurité soient regroupées dans le Département de la sûreté et de la sécurité. Les changements

structurels en cours à l'Organisation ont trait à la création d'un groupe de la politique de sécurité, de la planification et de la coordination, d'un groupe de la mise aux normes, de l'évaluation et du suivi et d'une section de la normalisation et de la formation et au renforcement du Groupe de gestion du stress traumatique. Les moyens administratifs du Département seront étoffés avec la création d'un service administratif. Le Département comprend une Division des services de sûreté et de sécurité, dont la mission est de conseiller les principaux lieux d'affectation et les commissions régionales sur les plans général et opérationnel et de coordonner les fonctions de protection rapprochée. Une Division des dispositifs régionaux dotée d'une capacité renforcée d'évaluation des menaces et des risques et d'un centre de communications fonctionnant 24 heures sur 24 aidera les organismes des Nations Unies à assurer leur sécurité.

Responsabilité et contrôle

235. À l'issue de son examen quinquennal du Bureau des services de contrôle interne, l'Assemblée générale a adopté dans sa résolution 59/272 des mesures qui visent à rendre le Bureau plus indépendant et à renforcer son mécanisme d'établissement de rapports. Ces mesures, qui viennent s'ajouter à ma décision d'instituer un comité de surveillance de la gestion et à d'autres initiatives de renforcement de l'intégrité, de la responsabilité et du contrôle, offrent une base solide pour améliorer les structures de contrôle interne de l'Organisation. Le Bureau des services de contrôle interne a également participé à l'élaboration des premières directives tendant à protéger quiconque dénonce des irrégularités. Ces directives prévoient, entre autres, la création d'un bureau de déontologie auquel on pourrait signaler toute tentative de représailles ou menace à l'encontre de plaignants ou de témoins qui prêtent leur concours à une enquête.

Suivi, évaluation et conseils de gestion

236. Le Bureau des services de contrôle interne a continué à renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, notamment en proposant des séances de formation et en publiant un manuel d'évaluation sur ses pages Web. Il a institué un groupe de travail du service de l'évaluation à l'échelle du Secrétariat, qui a présenté des propositions à la Vice-Secrétaire générale concernant le renforcement et le suivi de l'exécution et de l'évaluation des programmes, lesquelles ont été reprises dans le rapport du Bureau à l'Assemblée générale (A/60/73), établi en collaboration avec le Corps commun d'inspection

237. Dans son évaluation d'ONU-Habitat (E/AC.51/2005/3), le Bureau a recommandé de réduire la portée du programme et d'améliorer la gestion de certaines de ses activités. Il a également procédé à une évaluation du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture (E/CN.4/2005/55) et à une évaluation thématique pilote, consacrée aux liens entre les activités du Siège et les activités sur le terrain en vue de réduire la pauvreté (E/AC.51/2). Le Bureau a continué à offrir des conseils de gestion et a notamment aidé le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à améliorer son système de créneaux pour la soumission des documents. Ne disposant que de ressources modestes, il n'a pu ni apporter certaines améliorations au Système intégré de suivi ni organiser des séances de formation à l'intention du personnel en poste dans les bureaux extérieurs.

Audit interne

238. Le Bureau a procédé à quelque 160 audits et présenté sept rapports à l'Assemblée générale sur de nombreuses questions intéressant les opérations de maintien de la paix, la sûreté et la sécurité, la procédure de recours interne, l'achat de services aériens pour le compte des missions de maintien de la paix, le plan-cadre d'équipement, l'informatique, les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les bibliothèques des Nations Unies et l'indemnité de subsistance (missions).

239. Après l'attentat à la bombe contre les locaux des Nations Unies à Bagdad, le Bureau a consacré un audit général approfondi à la gestion de la sécurité au Siège et dans 20 missions (A/59/702). Le Service des opérations de maintien de la paix a procédé à un certain nombre d'audits, en particulier pour ce qui était des procédures de passation de marchés, des pourcentages de postes vacants et de la discipline dans diverses missions. Une étude de gestion consacrée à la procédure de recours au Siège, à Genève, à Vienne et à Nairobi (A/59/408) a permis de conclure que l'on pourrait rationaliser la procédure et ainsi accélérer les recours dans la plupart des lieux d'affectation. Des audits des opérations de secours organisées par le HCR au Burundi, au Tchad et au Soudan ont montré qu'il fallait améliorer la passation de marchés et la gestion en général. Les ressources modestes du Bureau ne lui ont pas laissé la possibilité d'entreprendre des audits opérationnels horizontaux, par exemple un audit des activités des organismes des Nations Unies portant sur la lutte contre le VIH/sida ou l'amélioration de la condition de la femme.

Investigations

240. Le Bureau a été saisi de 560 demandes et a établi 91 rapports d'enquête, dont 20 sur des cas d'exploitation et d'abus sexuels à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). L'Assemblée générale a dit combien il importait d'adopter une stratégie globale pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À l'issue de l'examen qu'elle a consacré au rapport du Bureau sur le renforcement de la fonction d'investigation de l'Organisation des Nations Unies (A/58/708), l'Assemblée générale a confié au Bureau la responsabilité des enquêtes sur les cas de faute grave, notamment les cas d'exploitation et d'abus sexuels, et m'a demandé d'instituer une procédure administrative faisant obligation aux directeurs de programme d'informer le Bureau des allégations de faute professionnelle (voir résolution 59/287 de l'Assemblée générale). Comme je l'ai déjà indiqué, j'ai pris la décision de ne tolérer aucun manquement.

241. Le Bureau a utilisé au mieux ses modestes ressources afin d'enquêter sur les affaires d'exploitation sexuelle à la MONUC, d'offrir des services de liaison à la Commission d'enquête indépendante présidée par Paul Volcker et de réduire le nombre d'affaires en souffrance concernant les opérations de maintien de la paix.

Renforcer l'Organisation

242. Comme je l'ai indiqué l'an dernier, l'essentiel des mesures de réforme envisagées dans le programme que j'avais proposé en 2002 pour aller plus loin dans le changement ont été opérées : les résultats en sont tangibles : le budget programme pour l'exercice 2004-2005 a été entièrement révisé, le cycle de planification et de budgétisation est désormais plus court et plus rationnel, on a réduit le nombre des rapports et des réunions, et les droits de l'homme occupent une plus grande place dans les travaux des équipes de pays des Nations Unies. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire dans

nombre d'autres domaines. C'est là une des raisons pour lesquelles j'ai lancé, en 2005, un programme de réforme du Secrétariat à deux volets, l'un consistant en des mesures qui sont appliquées résolument sous ma responsabilité et l'autre en des mesures qui s'insèrent dans les propositions générales faites dans mon rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », dont sera saisie la Réunion plénière de haut niveau, en septembre. Prises ensemble, ces mesures témoignent – je l'espère – de ma volonté d'améliorer sans cesse l'Organisation et de lui donner les moyens de faire face aux exigences du XXI^e siècle.

243. La nouvelle phase de la réforme intervient à un moment on ne peut plus critique pour l'ONU. Des problèmes d'organisation sans précédent ont mis en évidence les dysfonctionnements du Secrétariat. Je mets en chantier un ensemble de mesures modestes, mais importantes, d'application immédiate, dont la plupart devraient être intégralement appliquées d'ici au mois de septembre. Conçues dans leur majorité avant que les problèmes mis au jour au cours de l'année écoulée aient été décelés, certaines de ces mesures tendent spécialement à répondre aux préoccupations exprimées dans les réponses du personnel au questionnaire sur l'intégrité à l'ONU et dans les recommandations de la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture ». Schématiquement, elles peuvent être rangées dans quatre grandes catégories correspondant aux objets suivants :

- Améliorer la performance de la haute direction;
- Renforcer les dispositifs de contrôle et de responsabilisation;
- Faire respecter la déontologie;
- Accroître la transparence.

244. Le Conseil de gestion, instrument interne de coordination et d'échange d'informations que j'ai créé après mon entrée en fonctions s'est, du fait de sa taille, révélé inadapté comme outil de décision rapide. C'est pourquoi j'ai institué deux comités de haut niveau restreints – l'un chargé de l'élaboration des politiques et l'autre des questions relatives à la gestion et à la réforme. J'ai également institué un système beaucoup plus transparent de sélection des nouveaux cadres supérieurs de l'Organisation, celle-ci se faisant désormais selon une procédure ouverte suivant des critères préétablis. Par ailleurs, je mets en place un système d'orientation mieux structuré qui permette aux hauts fonctionnaires de bien s'imprégner du dispositif général que constituent les règles, règlements, codes de conduite et systèmes de gestion de l'Organisation.

245. Sachant également qu'il est bon que chacun réponde de ses choix et décisions, j'ai créé un Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, chargé d'évaluer systématiquement la performance des hauts fonctionnaires et de me conseiller sur les mesures correctives à prendre, le cas échéant. Par ailleurs, je constitue un nouveau comité de contrôle qui aura pour mission de veiller à ce qu'il soit donné suite, aux échelons supérieurs de l'Organisation, aux recommandations des divers organes de contrôle.

246. Les fonctionnaires s'étant plaints au sujet de l'équité et de l'intégrité à l'Organisation lors de l'enquête sur l'intégrité menée en 2004, une série de mesures ont été prises pour mieux faire respecter la déontologie. Premièrement, j'institue une politique rigoureuse de protection des dénonciateurs d'abus pour donner aux fonctionnaires la possibilité de signaler en toute liberté tous manquements à la déontologie sans craindre de représailles. Deuxièmement, l'Organisation impose promptement les sanctions disciplinaires voulues contre quiconque est convaincu d'abus sexuel. Parallèlement, elle entreprend d'améliorer la formation, d'imposer un code de conduite uniforme, d'établir de véritables mécanismes de dépôt des plaintes et d'analyser les besoins en matière de

détente et de loisirs du personnel des missions en activité. Enfin, la déclaration de situation financière exigée des hauts fonctionnaires sera plus complète, les dispositions du code de conduite devant être mieux diffusées.

247. Pour ce qui est de la transparence, l'Organisation se donne une politique Claire et cohérente régissant l'accès aux différentes catégories d'informations qu'elle produit, l'idée étant d'accroître la transparence de ses travaux tout en préservant la confidentialité lorsque la situation l'exige. On entreprend également de valider le système d'achats de l'Organisation de sorte qu'il réponde aux normes mondiales les plus strictes et de définir des directives relatives en matière de fourniture de biens ou services à titre gracieux.

248. Parallèlement, j'espère que les décisions issues de la Réunion plénière de haut niveau de septembre permettront de renforcer fondamentalement le Secrétariat. Dans mon rapport du mois de mars 2005 (A/59/2005), je propose trois réformes essentielles qui, si elles sont approuvées, contribueront grandement à rendre l'Organisation plus efficace et plus efficiente. La première proposition tend à ce que les États Membres examinent tous les mandats remontant à plus de cinq ans et envisagent de les supprimer. La deuxième, qui est intrinsèquement liée au réexamen des mandats, tend à offrir un programme ponctuel de départs anticipés aux fonctionnaires dont les compétences et le profil ne sont plus en adéquation avec les besoins nouveaux du Secrétariat. Enfin, je demande à l'Assemblée générale d'autoriser un examen exhaustif des règles qui gouvernent la matière budgétaire et les ressources humaines au Secrétariat. Il s'agit là, à mon avis, de réformes qui s'imposent de longue date et qui, opérées comme il se doit, contribueraient puissamment à moderniser l'Organisation de sorte qu'elle réponde mieux aux attentes placées en elle.

Chapitre VI Partenariats

Communication

249. L'année écoulée a été assurément difficile pour les responsables de la communication à l'ONU et, même si l'image de l'Organisation a été mise à mal dans certains États Membres, je pense que nos organes de communication se sont montrés plus agiles et que nos spécialistes en la matière ont su parer avec brio à toute éventualité.

250. Dans mon dernier rapport annuel, je disais que 2003 avait été une année de consolidation pour le Département de l'information. Le recentrage du Département et les autres modifications que j'avais apportées à sa structure ont été certainement mis à l'épreuve du jugement de l'opinion publique. Il était indispensable de lui donner les moyens de mobiliser des ressources rapidement et efficacement pour traiter les sujets prioritaires, ce dont il est désormais bien doté. Tout au long de l'année écoulée, le Département a fourni des conseils, un appui et des informations sur une multitude de dossiers urgents, le but étant de rendre compte au public des efforts que nous déployons pour résoudre les problèmes de gestion au Siège et sur le terrain.

251. En présence de crises diverses et de critiques acerbes et souvent injustes, le Département a renforcé ses activités de suivi des médias et sa capacité de réaction. Il a lancé plusieurs initiatives pour faire échec aux informations fallacieuses diffusées dans les médias, une cellule de crise, composée de hauts fonctionnaires de mon Cabinet, du Bureau du porte-parole et du Département de l'information, ayant été créée. Cette cellule fixe désormais des priorités journalistiques qui guident non seulement les réactions de l'Organisation face aux questions posées par les médias, mais aussi les campagnes de sensibilisation à des sujets internationaux importants.

252. Guidés par cette stratégie, les principaux porte-parole font connaître les vues de l'Organisation par des interventions à la télévision et à la radio et par voie de tribunes, d'interviews et de lettres dans les gros titres de la presse écrite. Désormais, nous communiquons principalement à nos partenaires de la société civile toutes informations de nature à leur permettre d'associer les citoyens à des débats sur des questions prioritaires. Par ailleurs, les centres d'information des Nations Unies s'emploient à faire en sorte que notre message soit entendu dans le monde entier en donnant des interviews et en insérant des articles dans les organes de la presse locale.

253. Je suis de plus en plus convaincu que l'Organisation doit mieux s'employer à informer systématiquement son personnel de ce qu'elle fait pour faire connaître les enjeux et répondre aux critiques qui nous sont adressées, et le Département de l'information a joué un grand rôle à cet égard en améliorant les procédures de communication interne, en inaugurant un nouveau site Web, intitulé « Hot Issues, Cold Facts » sur l'intranet de l'ONU, ainsi qu'en établissant, à l'intention des fonctionnaires en poste au Siège et sur le terrain, des dossiers d'information sur des questions importantes.

254. Tout au long de l'année, le Département de l'information a appuyé les actions que l'Organisation mène pour promouvoir la tolérance et la compréhension, notamment dans le cadre de trois séminaires importants consacrés à des manifestations particulières de l'intolérance. Le premier sur l'antisémitisme, intitulé « Désapprendre l'intolérance », tenu en juin 2004, a mis en lumière un problème majeur sur lequel le Département a de nouveau attiré l'attention en 2005 en accueillant une

grande exposition de l'organisme israélien Yad Vashem (Institut commémoratif des héros et des martyrs de l'Holocauste), parallèlement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la commémoration de l'anniversaire de la libération des camps de la mort. Le deuxième séminaire, consacré à l'islamophobie, a été l'occasion d'un débat enrichissant par un aréopage d'experts d'obédiences religieuses et politiques très diverses.

255. Le Département s'est également donné pour priorité de tenir la société civile informée de l'entreprise de revitalisation et de réforme en cours à l'Organisation des Nations Unies et, dans la mesure du possible, de faire en sorte qu'elle y soit associée et ce, en faisant connaître les diverses propositions formulées dans les rapports que j'ai commandés ou préconisés, notamment le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, et celui du projet Objectifs du Millénaire « Investir dans le développement ». À la suite de la parution de mon propre rapport intitulé « Dans une liberté plus grande », en mars 2005, le Département a entrepris spécialement de sensibiliser les acteurs de la société civile à ses recommandations, l'idée étant de les associer véritablement à l'examen en cours.

256. Comme je l'ai déjà dit, je considère que les activités de développement des Nations Unies doivent s'articuler autour des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Département a non seulement diffusé des informations sur les manifestations importantes organisées dans ce contexte, comme le Sommet des champions du Pacte mondial et la réunion de Maurice sur le développement durable des petits États insulaires en développement, mais il a aussi collaboré avec le Bureau de la Campagne Objectifs du Millénaire pour organiser cette nouvelle initiative qui vise à mobiliser un appui en faveur de la réalisation des objectifs en confectionnant un emblème spécial et le slogan « Une promesse à tenir ».

257. Les objectifs du Millénaire pour le développement et le rôle que la société civile est appelée à jouer dans leur réalisation étaient au cœur des débats de la cinquante-septième conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales qui a eu lieu en septembre 2004 et à laquelle ont participé 2 000 représentants d'organisations non gouvernementales venus du monde entier. On attend encore plus de participants pour la Conférence de 2005 qui sera axée sur la revitalisation de l'architecture du système international dans laquelle l'ONU occupe une place centrale.

258. Sachant que l'Organisation doit s'assurer l'adhésion du public à une époque où elle est plus que jamais sollicitée pour des opérations de maintien de la paix, le Département de l'information a élaboré, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, des stratégies pour renseigner les États Membres, les décideurs et le public de l'état des opérations des Nations Unies. Le Siège de l'ONU a dépêché des spécialistes de la communication dans les missions de maintien de la paix avec pour mission d'examiner leurs programmes d'information, d'évaluer les ressources nécessaires et de déterminer le type d'assistance du Siège qui leur permettrait le mieux de jouer un rôle efficace dans l'exécution du mandat qui leur est confié. Des campagnes d'information visant à faire savoir au personnel des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents et aux Casques bleus que je suis fermement résolu à prévenir tous comportements inacceptables de la part des agents de maintien de la paix ont également été organisées et des documents d'information sur les normes de conduite diffusés dans toutes les missions.

259. Un programme de formation pilote organisé en 2004 à l'intention du personnel des services d'information des missions de maintien de la paix ayant été couronné de succès, il en a été organisé

un deuxième en mai 2005. Il s'agit ainsi de donner à l'Organisation les moyens de mener des campagnes d'information efficaces lors de la mise en place de nouvelles missions. J'ai l'intention de poursuivre ce programme de formation afin de doter l'ONU d'une équipe de spécialistes de l'information polyvalents et bien formés.

260. Je continue d'examiner le réseau des Centres d'information des Nations Unies en vue de les rendre plus performants. À en juger par les divers obstacles majeurs rencontrés, il apparaît que d'autres régions ne pourront pas être dotées de centres régionaux semblables à celui de l'Europe occidentale. J'ai donc recalibré les propositions que j'avais formulées en 2004 et retenu une nouvelle solution qui consiste à rationaliser le réseau des centres en fonction des impératifs d'une stratégie de communication [voir le rapport que j'ai présenté au Comité de l'information (A/AC.198/2005/3)]. J'attends de l'Assemblée générale qu'elle se prononce sur cette nouvelle solution.

261. Les intérêts de l'Afrique continuent de figurer au premier plan des priorités du Département de l'information, sa publication remodelée *Afrique Renouveau* atteignant désormais plus d'un million de personnes (dans sa version anglaise ou française) et deux nouveaux programmes radiophoniques spécialement consacrés à l'Afrique étant venus s'ajouter à son programme ordinaire.

262. Les partenariats établis avec les nouveaux médias et la société civile jouent un rôle déterminant dans les efforts que le Département déploie pour mieux faire connaître ses produits. En vertu d'un arrangement négocié au cours de l'année écoulée, l'Association internationale des recteurs d'université assurera dorénavant la distribution des programmes radiophoniques de l'ONU dans 100 universités sur ses 700 affiliées dans le monde entier, d'ici à la fin de 2005.

263. Le Département a également tissé de nouveaux partenariats avec des stations de radio et de télévision, des réseaux câblés et des sociétés de production audiovisuelle du monde entier. Grâce à l'un de ces partenaires, des films vidéo d'actualités réalisés par l'ONU sont transmis chaque jour par satellite à plus de 500 organismes de radiodiffusion de par le monde. À l'heure actuelle, une bonne partie des séquences enregistrées sur le terrain qui sont distribuées en vertu de cet arrangement sont produites par l'UNICEF et d'autres organismes, mais les moyens techniques du Département ayant été accrus, cette collection devrait être complétée progressivement par des reportages vidéo provenant des missions de maintien de la paix. Par ailleurs, le nouveau système de stockage numérique désormais en service devrait permettre de rendre des photographies de qualité professionnelle et à haute résolution accessibles par le site Web de l'ONU.

264. Continuant d'attirer l'attention sur des sujets vitaux négligés par les médias, le Département a publié sa seconde liste annuelle de « Dix sujets dont le monde n'entend pas assez parler ». Cette liste répertoriait des situations d'urgence humanitaire préoccupantes et des situations post conflictuelles précaires, mais aussi des réalités encourageantes sur les droits de l'homme, la santé et le développement. Le vif intérêt porté par la presse à cette initiative et l'écho favorable qu'elle a trouvé auprès des États Membres et d'autres entités montrent qu'elle est devenue un instrument précieux pour appeler l'attention des médias et du monde entier sur des questions pressantes d'intérêt mondial.

265. Le site Web de l'ONU continue de se développer et compte maintenant près d'un million de pages d'information dans les six langues officielles, qui sont consultées chaque jour par des utilisateurs du monde entier, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2002. On a fait un pas

important dans la voie du multilinguisme sur ce site en rendant le Système de diffusion électronique des documents accessible au public sur le Web. Quiconque a accès à l'Internet peut désormais consulter les documents officiels dans les six langues officielles.

266. L'Internet devenant une source d'information de plus en plus importante, le Département continue de renforcer son principal portail d'information en ligne. Le *Centre de nouvelles ONU*, qui présente des reportages d'actualité sur les activités de l'ONU, donne aisément accès à une multitude de sources connexes. Le *Centre de nouvelles*, l'un des lieux les plus fréquentés du site Web de l'ONU, est fréquemment cité comme source d'information par les grands organes de presse. La liste des abonnés au service d'information connexe par courrier électronique ne cesse de s'allonger, tout comme celle des sites d'organes d'information qui ont établi des liens directs avec le *Centre*.

267. La diffusion sur le Web des manifestations qui ont lieu à l'ONU fait désormais partie intégrante des activités quotidiennes de l'ONU. Le Département assure non seulement la retransmission journalière des séances de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et des points de presse de mon Porte-parole, mais aussi des conférences hors Siège, permettant ainsi à des millions de personnes d'avoir immédiatement accès aux travaux des organes délibérants de l'ONU. De surcroît, les enregistrements sont désormais archivés sur le Web et plus de 10 000 séquences vidéo stockées dans ces archives sont consultées chaque jour.

268. À en juger par les nombreuses demandes d'interviews et la couverture médiatique dont il a été l'objet, la première, en avril 2005, de *The Interpreter*, film mettant l'Organisation en vedette, a eu l'effet escompté, à savoir faire mieux connaître l'ONU.

269. L'Organisation a continué de s'ouvrir aux établissements d'enseignement au cours de l'année écoulée, tissant de nouveaux partenariats avec des universités et d'autres écoles, si bien que le nombre de candidats aux visites guidées organisées au Siège est revenu en 2004 au niveau d'avant le 11 septembre 2001, soit 360 000 personnes, 42 % de ces visiteurs étant des élèves et étudiants. À l'occasion du soixantième anniversaire de l'Organisation, le Département de l'information lance de nouvelles campagnes visant à encourager les écoles à visiter l'ONU et à s'associer à ses activités par d'autres moyens créatifs.

270. Le site Web de l'ONU réservé aux élèves, le « Cyberschoolbus », a été retenu comme l'un des 101 meilleurs sites destinés aux enseignants. Il consacre désormais le site Web le plus détaillé aux objectifs du Millénaire pour le développement, spécialement conçu pour un public jeune. Il comporte également un nouveau programme, *GA Newsflash*, qui informe les jeunes de l'évolution des travaux de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Les documentaires et la documentation Web du programme primé intitulé *L'ONU travaille* sont également distribués aux écoles et aux éducateurs.

271. La réforme en cours de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld tend à susciter une culture de la gestion des connaissances dans tout l'Organisation, à accroître l'efficacité et à aligner les activités, services et produits de la bibliothèque sur les buts et objectifs de l'Organisation.

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

272. Le partenariat réussi entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation des Nations Unies est entré dans sa huitième année en mars 2005. Entre sa création en

1998 et la fin de 2004, il a permis de financer à hauteur de 637 millions de dollars 324 projets intéressant 122 pays et 37 entités du système des Nations Unies. Le montant cumulatif du cofinancement assuré par d'autres partenaires – donateurs multilatéraux et bilatéraux, par exemple – s'est établi à 237 millions de dollars, soit plus du tiers du montant total. Les domaines retenus étaient les suivants : santé des enfants, population et femmes, diversité biologique, énergie renouvelable et changements climatiques, et paix, sécurité et droits de l'homme.

273. Le partenariat entre le Fonds et la Fondation a continué de privilégier l'allocation de subventions et la diffusion d'informations sur les programmes et projets de l'ONU et ses activités en général. La Fondation reste une tribune majeure au service de la cause de l'Organisation, notamment du rapprochement entre l'ONU et les États-Unis. Ses contributions peuvent être affectées à des fins autres que celles auxquelles les ressources ordinaires de l'Organisation peuvent l'être – favorisant ainsi l'innovation et l'esprit créatif. Les subventions de contrepartie de la Fondation aidant, de nouveaux partenaires sont disposés à collaborer et les partenaires actuels font corps avec l'ONU dans des causes comme l'assistance humanitaire d'urgence et la prévention du VIH/sida.

274. S'inspirant d'initiatives novatrices diverses, la Fondation des Nations Unies, la Coalition for Environmentally Responsible Economies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ont organisé, en mai 2005, le deuxième Sommet des investisseurs institutionnels sur le risque climatique. Cette rencontre a été, pour des gestionnaires internationaux de caisse de retraite, responsables politiques et cadres d'entreprise et trésoriers – qui, ensemble gèrent des portefeuilles d'une valeur de plus de 5 000 milliards de dollars –, des représentants d'organisations non gouvernementales et des hauts fonctionnaires des Nations Unies, l'occasion d'examiner le lien qui existe entre risque climatique et responsabilité fiduciaire. À l'issue de cette rencontre, les participants ont lancé un appel à gérer le risque climatique et à saisir les possibilités.

275. L'intérêt croissant qu'ils portent aux activités de l'ONU pousse le secteur privé et les fondations à envisager de nouer de plus en plus de partenariats avec les organismes des Nations Unies : ainsi, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux reçoit en moyenne, par semaine, cinq demandes sérieuses de sociétés, de fondations, de philanthropes, d'établissements universitaires et de la société civile. Le Fonds fait désormais fonction de centre d'échange d'informations sur les possibilités de partenariat aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a aidé à tisser des alliances novatrices avec diverses institutions, fondations et sociétés, dont Domini, Vodafone et la Chambre de commerce des États-Unis. Il a rapproché les producteurs du film *Hotel Rwanda*, la Fondation pour les Nations Unies et le PNUD, et créé le Fonds international pour le Rwanda, afin de promouvoir le relèvement du pays et la réconciliation nationale, grâce aux bénéfices réalisés par le monde du cinéma et du spectacle.

276. En décembre 2004, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a accueilli une réunion des membres du Centre européen des fondations, dont l'objet était de renforcer la collaboration entre les fondations européennes et l'ONU. Il a également lancé l'initiative Power Users of Information and Communication, en collaboration avec le Centre de recherche pédagogique afin de mobiliser le savoir-faire technologique des jeunes du monde entier. À la suite du tsunami survenu dans l'océan Indien, la Fondation pour les Nations Unies a versé un montant de 5 millions de dollars prélevé sur ses ressources de base et, aidé en cela par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats

internationaux, a mobilisé un montant supplémentaire de 35 millions de dollars auprès de partenaires divers, y compris la Croix-Rouge américaine.

277. L'Année internationale du sport et de l'éducation physique (2005) a été pour le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux l'occasion de promouvoir des projets sur le terrain mettant le sport au service du développement, tout en continuant de prêter son concours à mon Conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix.

Services d'appui aux projets

278. L'an 2004 a été une nouvelle année de transition et de redressement pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). Le réaménagement de la structure du Bureau s'est poursuivi, le but étant de le rapprocher de ses clients, un vaste programme tendant à assainir sa situation financière, améliorer sa structure de contrôle interne et rationaliser son système de gestion et ses moyens technologiques de façon à répondre à l'évolution des besoins des clients et du marché de manière économique et efficace ayant été mis en route. De plus en plus sollicité, l'UNOPS a notamment reçu des demandes de services de gestion de projets d'appui à des activités de programme complexes et ambitieuses dans les situations d'après conflit et de transition. Sa clientèle s'est encore diversifiée, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP ayant approuvé des résolutions étendant la vocation de l'UNOPS à l'appui aux banques de développement régionales et sous-régionales et aux gouvernements des pays d'accueil s'agissant de la prestation de services aux programmes d'infrastructure et de travaux publics.

279. En 2004, l'UNOPS a obtenu de nouveaux contrats d'une valeur de 739 millions de dollars, soit le plus gros volume d'acquisitions depuis 1998. La valeur des projets exécutés en 2004 s'est chiffrée à 495 220 000 dollars, les recettes s'élevant à 45 270 000 dollars et les dépenses à 57 080 000 dollars. Outre les dépenses d'administration, les dépenses couvrent les investissements non renouvelables liés au lancement d'un nouveau programme de gestion des ressources, ATLAS, mis en œuvre conjointement par le PNUD/FNUAP et l'UNOPS, et celles liées aux initiatives de réforme tendant à faire du Bureau une entité financièrement viable et centrée sur le client.

Partenariats avec la société civile et le monde des entreprises

280. Depuis la création de l'ONU, il y a 60 ans, la société civile a toujours été pour elle un partenaire essentiel, au niveau des pays, à l'occasion de l'acheminement d'une assistance humanitaire ou au niveau mondial en ce que la société civile est partie aux débats intergouvernementaux, conférant ainsi à l'évidence une légitimité, un sens de sa mission et une transparence plus grands à l'action de l'Organisation.

281. La prodigieuse multiplication des organisations de la société civile, qui ont extraordinairement gagné en influence ces 20 dernières années, m'a amené à créer le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, qui a pour mission d'analyser les rapports entre l'Organisation et la société civile, d'en tirer des enseignements et de recommander les moyens de la resserrer. Le Groupe a présenté son rapport en juin 2004 (A/58/817 et Corr.1).

282. J'ai publié un rapport (A/59/354) en septembre 2004, à la suite de celui du Groupe que j'ai recommandé à l'attention de l'Assemblée générale en formulant des recommandations spécifiques

sur la manière d'y donner suite. Des mesures de suivi ont déjà été prises dans plusieurs domaines. L'Assemblée a décidé de tenir des auditions informelles interactives, les 23 et 24 juin 2005, avec des représentants d'ONG, d'organisations de la société civile et du secteur privé. J'exprime l'espoir de voir ces auditions devenir des réunions annuelles se tenant à la veille de chaque session de l'Assemblée. Le Groupe des Nations Unies pour le développement œuvre encore à donner au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies les moyens de coopérer avec la société civile et d'autres acteurs locaux intéressés dans les pays. À cette fin, il a chargé un groupe de travail sur la société civile de définir les fonctions de l'agent de liaison avec la société civile au sein du système des coordonnateurs résidents et d'élaborer un ensemble d'activités de programme au niveau des pays, à financer par un fonds d'affectation spéciale. Je réfléchis aux moyens de renforcer l'assise institutionnelle et financière du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, mais il faudra du temps pour trouver une solution acceptable. Enfin, la société civile peut se procurer beaucoup plus facilement les documents officiels de l'Organisation, le Système de diffusion électronique des documents officiels des Nations Unies étant accessible au public depuis le 31 décembre 2004.

283. En revanche, j'ai décidé de ne pas donner suite à la proposition tendant à créer un bureau pour les partenariats. Ayant obtenu l'assentiment du Comité consultative pour les questions administratives et budgétaires pour la création d'un poste de directeur du Bureau (ayant rang de sous-secrétaire général), je n'ai toutefois pu mobiliser, auprès des donateurs, des contributions volontaires suffisantes pour assurer sa viabilité à long terme. En outre, certains des clients pressentis du futur bureau n'étaient pas très favorables à ce projet.

284. L'Assemblée générale ne s'est toujours pas prononcée sur les deux rapports sur la société civile. Ainsi, j'ai réaffirmé dans mon rapport à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée (A/59/205/2005), devant se tenir en septembre 2005, que celle-ci devrait collaborer beaucoup plus activement avec la société civile. J'espère sincèrement que les États Membres donneront suite à ces recommandations. 285. Au cours de l'année écoulée, le Pacte mondial a poursuivi sa croissance remarquable tout en prenant des mesures stratégiques afin d'améliorer la gestion de la qualité. Il comprend aujourd'hui plus de 2 000 sociétés de plus de 80 pays. Lors du Sommet du Pacte mondial à l'intention des dirigeants que j'ai convoqué en juin 2004, le plus grand rassemblement jamais vu de chefs d'entreprise et de représentants de la société civile à l'ONU, les participants venus de tous les secteurs sont convenus que le moment était venu de privilégier l'assurance qualité, la gestion de la marque et la gouvernance, aux niveaux mondial et local.

286. À cette fin, le Bureau du Pacte mondial a pleinement mis en œuvre, au cours de l'année écoulée, sa politique de communications sur le progrès, suivant laquelle les entreprises participantes doivent présenter chaque année une communication de fond rendant compte de l'application qu'elles ont faite des 10 principes, sous peine d'être déclarées inactives sur le site Web du Pacte mondial. Il s'agit essentiellement d'accroître la transparence et d'amener les intéressés à rendre compte de leur apport à l'initiative. Le Bureau du Pacte mondial a entretenu directement tous les chefs d'entreprise participants de cette exigence, tout en engageant les nombreux réseaux nationaux à mobiliser les participants locaux dans ce contexte. À cette fin, le Bureau, en collaboration avec les partenaires clefs, a publié un guide pratique des communications sur le progrès. À l'approche du 30 juin 2005, date limite pour la présentation des communications, plus de 80 % des grosses entreprises participant au Pacte mondial s'étaient acquittées de cette obligation – un grand nombre de leurs communications était d'une qualité exemplaire. Toutefois, la majorité des adhérents, pour la plupart dans le monde en développement, n'avaient pas encore soumis leurs communications. Désormais, il s'agira donc,

avant tout, d'encourager un plus grand nombre d'entreprises à honorer cet engagement majeur, sans méconnaître les difficultés inhérentes à la langue et fondamentalement à la culture d'entreprise et aux comportements s'agissant d'application et de communications. À la vérité, de nombreux participants ont enregistré des résultats remarquables dans l'application des 10 principes, mais voient mal pourquoi le Pacte mondial tient tant à ce qu'il en soit rendu compte. Il nous appartient donc d'expliquer plus clairement le sens de cette démarche et de donner à ces sociétés un modèle simple à suivre dès le début.

287. On retiendra également d'autres faits nouveaux survenus au cours de l'année écoulée intéressant les réseaux nationaux du Pacte mondial, qui sont plus de 40 aujourd'hui. Le Gouvernement du Royaume-Uni a organisé, en décembre 2004, une importante réunion de ces réseaux, lors de laquelle certains réseaux ont décidé de mettre en place des structures décisionnelles formelles, d'autres optant pour des mécanismes plus souples. Les réseaux ont décidé de collaborer avec les participants afin d'encourager l'établissement de communications sur les progrès accomplis, et de faire preuve de plus d'énergie et de dynamisme en ce qui concerne la gestion de la marque, le recrutement de nouveaux adhérents et le lancement de nouveaux programmes et activités pour une mise en œuvre meilleure. Il faudra en fait s'efforcer d'encourager les réseaux qui sommeillent à devenir plus actifs, faute de quoi ils disparaîtront. Au cours de l'année, on a enregistré de nombreux exemples d'activités menées par les réseaux nationaux; par exemple, le réseau Égypte a organisé une série de séminaires sur la mise en œuvre; la Global Compact Society India a concouru à l'organisation d'une réunion régionale de deux jours du Pacte mondial pour l'Asie du Sud à Jamshedpur, qui a rassemblé plus de 200 participants, sur le thème « L'entreprise et la pauvreté ».

288. En ce qui concerne l'amélioration de la gestion de marque, le Bureau du Pacte mondial a également publié une nouvelle instruction plus détaillée sur l'utilisation du logo du Pacte, proposant un deuxième logo modifié aux adhérents et autres partenaires.

289. Au cours de l'année, à ma demande, le Bureau du Pacte mondial a entamé la phase suivante de l'examen de la gouvernance, qui est pour lui l'occasion d'établir, à l'intention des adhérents, des documents de travail sur la gouvernance de l'initiative et des règles d'intégrité plus détaillées. Le processus a été achevé en août 2005. La gouvernance du Pacte mondial continuera certes d'être assurée par le Bureau du Pacte mondial, mais les participants à l'initiative exerceront un plus grand contrôle par l'intermédiaire des nombreux réseaux nationaux qui ont été créés. Au niveau des pays, les participants s'emploieront à généraliser l'application des principes et auront recours à des mécanismes d'assurance de la qualité pour concrétiser les engagements.

290. Le Bureau du Pacte mondial a également joué un rôle majeur dans l'élaboration du guide d'orientation intitulé : *Business Contributions to UN Emergency Relief*, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires lors d'une conférence historique, le 25 avril, à laquelle a assisté l'ancien Président des États-Unis, Bill Clinton. Cet ouvrage a pour objet d'aider les entreprises à déterminer les moyens qui leur permettraient d'épauler l'ONU dans ses interventions en cas d'urgence. Comme l'ont démontré les opérations de secours organisées à la suite du tsunami, l'Organisation peut aider plus efficacement à canaliser l'immense générosité du secteur privé lors de crises mondiales.

291. S'agissant de domaines d'étude spécifiques, le Bureau du Pacte mondial a lancé, le 28 avril, deux rapports connexes intitulés respectivement *Enabling Economies of Peace: Public Policy for Conflict-Sensitive Business*, publié par le Pacte mondial et *Conflict-Sensitive Business Practice:*

Guidance for Extractive Industries, publié par l'ONG International Alert. Je me félicite de ces contributions, dont l'une recommande aux gouvernements d'aider plus activement les entreprises à promouvoir la paix, et l'autre encourage les industries à fort impact à élaborer plus activement des pratiques commerciales tenant compte des conflits.

292. Toujours durant l'année, le Pacte mondial a entrepris plus résolument d'obtenir la coopération des marchés financiers. Dans le contexte de l'initiative « Who Cares Wins », lancée en janvier 2004, au Sommet des dirigeants, un groupe de grandes sociétés d'investissement s'est réuni en groupes de travail pendant l'année et publiera en 2005, un rapport qui aidera les analystes financiers à intégrer les facteurs environnementaux et sociaux, afin d'élargir durablement les marchés. Par ailleurs, le Pacte mondial et le PNUE ont lancé l'initiative intitulée « Principles for Responsible Investment », qui mobilise les responsables des principales caisses de retraite du monde entier afin de promouvoir l'investissement responsable au niveau mondial. Dans l'un et l'autre cas, il s'agira de faire adopter ces approches et directives par une masse critique d'acteurs du secteur financier.

293. Au cours de l'année écoulée, le Pacte mondial a lancé un bulletin d'information électronique – *Compact Quarterly* –, contenant des articles et des mises à jour sur sa vie et ses domaines d'activité. Le bulletin, qui a vu le jour il y a peu, s'adresse déjà à plus de 3 000 participants, décideurs et intellectuels du monde entier. 294. Enfin, le Bureau du Pacte mondial a obtenu l'appui du Gouvernement chinois pour la convocation du Sommet du Pacte mondial en Chine, qui se tiendra les 30 novembre et 1er décembre 2005. Cette réunion semble devoir être un événement historique, rassemblant des dirigeants d'entreprise et des décideurs chinois, ainsi que des dirigeants de sociétés étrangères et d'autres organisations, dans le but de promouvoir l'esprit de civisme des entreprises en Chine et dans d'autres pays.

295. Au cours de l'année écoulée, des mesures de suivi concrètes ont été prises concernant le rapport de la Commission du secteur privé et du développement présenté en mars 2004, sous les auspices du PNUD, intitulé « Libérer l'esprit d'entreprise : mettre le monde des affaires au service des pauvres ». Lancé officiellement dans plus de 30 pays, le rapport est destiné aux chefs d'État, aux décideurs, aux administrations locales et aux acteurs du secteur privé – tant étrangers que nationaux. Une série d'ateliers et de nouveaux projets, initiatives concrètes dans le sens des recommandations du rapport, sont venus compléter l'opération. Au cours de l'année, l'initiative visant à encourager les entreprises viables (« Growing Sustainable Business ») a également gagné en ampleur; il s'agit d'un programme majeur qui, partant des conclusions du rapport de la Commission, fait reculer les limites des stratégies innovantes au centre des marchés et du développement. S'inspirant du dialogue de 2002, dans le cadre du Pacte mondial sur les entreprises et le développement durable, cette initiative encourage les entreprises à participer à la lutte contre la pauvreté. Elle a constitué un portefeuille de plus de 15 grandes entreprises mondiales et continué à s'étendre en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Elle a été saluée dans les récents rapports du Forum économique mondial, du NEPAD et de la Commission pour l'Afrique comme apport novateur au monde des entreprises et au développement, et je compte qu'elle continuera d'inspirer aux entreprises des choix novateurs de nature à promouvoir les objectifs du Millénaire pour le développement.

Conclusion

296. Les activités décrites dans le présent rapport portent sur des questions fort diverses qui intéressent directement les peuples du monde, et vont de la paix et de la sécurité au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit. Dans tous ces domaines, l'ONU applique des méthodes innovantes à l'évolution constante des attentes de la communauté internationale. Symbole et outil de la volonté qui nous amène tous à œuvrer ensemble à la réalisation d'objectifs communs, en elle s'incarne, malgré ses imperfections, l'ordre mondial pacifique et équitable dont rêve l'humanité.

297. En ce soixantième anniversaire de l'Organisation, il importe de rappeler les nombreux succès qu'elle s'est taillés depuis sa création à San Francisco, en 1945. Mais force nous est également de réfléchir à la manière dont nous pourrions mieux nous acquitter de nos devoirs et responsabilités. Sans être une nouveauté pour elle, le changement s'impose plus que jamais à l'Organisation. La Réunion plénière de haut niveau, qui se tiendra à New York en septembre, sera pour les dirigeants des États Membres l'occasion de prendre des décisions hardies pour rendre notre monde plus équitable et plus libre, plus prospère et plus sûr, et renforcer l'Organisation des Nations Unies. J'ai la conviction qu'ils sauront la saisir, dans notre intérêt et dans celui des générations futures.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre I (p. 84-132)

Paix et sécurité internationales

PROMOTION DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES, 84 : Prévention des conflits, 86 ; Mise en œuvre de la Déclaration de 1970, 91 ; Rétablissement et consolidation de la paix, 91 ; Missions politiques et de consolidation de la paix, 91. Missions politiques et de consolidation de la paix en 2005, 99. Registre des bureaux politiques et de consolidation de la paix en 2005, 99. MENACE CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES, 100 : Terrorisme international, 100. OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 113 : Aspects généraux des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, 113 ; Examen approfondi du maintien de la paix, 128 ; Opérations menées en 2005, 129 ; Registre des opérations menées en 2005, 130 ; Aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix, 132.

En 2005, les Nations Unies célébraient leur soixantième anniversaire dans un environnement international où la paix et la sécurité demeuraient confrontées aux menaces émanant de guerres et autres conflits, de la violence civile, de la criminalité internationale organisée, du terrorisme et de la prolifération d'armes, y compris les armes de destruction massive, la pauvreté persistante, les maladies infectieuses mortelles et la dégradation de l'environnement. En septembre, au cours du Sommet mondial 2005 (une réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale pour marquer l'occasion), les dirigeants mondiaux ont exprimé le besoin d'un nouveau consensus en matière de sécurité pour prévenir ces menaces, notamment une nouvelle stratégie globale pour empêcher que l'hyper terrorisme ne devienne à jamais une réalité. Ils ont également approuvé la proposition du Secrétaire général de créer une Commission intergouvernementale et un Bureau d'appui à la consolidation de la paix qui viendront renforcer les opérations de paix des Nations Unies dans le monde entier. C'est au cours du Sommet que le Secrétaire général a énoncé sa proposition dans son rapport intitulé : *Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et droits de l'homme pour tous*.

Le Conseil de sécurité, qui s'est également réuni en septembre au niveau des chefs d'États et de gouvernement pour débattre des menaces envers la paix et la sécurité internationales, a adopté de nouvelles mesures en matière de prévention du terrorisme destinées aux États Membres dans le renforcement de leurs efforts continus à cet effet. Pour aider les pays à rompre le cycle de la violence, le Conseil a approuvé une déclaration sur le renforcement de son efficacité en matière de prévention des conflits, notamment en Afrique. Le Conseil a également débattu du rôle que la société civile pourrait jouer et a souligné la nécessité d'une stratégie globale de prévention des conflits pour s'attaquer aux causes fondamentales des conflits armés et des crises économiques et sociales. Conscient de la contribution inestimable des organisations régionales dans les activités des Nations Unies pour la paix, le Conseil les a convié en octobre à une séance de haut niveau au cours de laquelle il a exprimé sa détermination de développer davantage la collaboration entre les Nations Unies et lesdites organisations pour le maintien de la paix et de la sécurité.

En 2005, les Nations Unies ont travaillé sans relâche pour prévenir et résoudre les conflits et renforcer la paix. La somme de ces efforts s'est traduite par la transition réussie du maintien vers la consolidation de la paix en Sierra Leone et au Timor Leste, par le soutien dans l'organisation des élections au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), en Haïti et au Liberia, et en facilitant les processus de transitions politiques complexes dans ces mêmes pays, ainsi qu'en Afghanistan.

2005 a été une année particulièrement dévastatrice en terme de terrorisme international. De tragiques attentats se sont multipliés dans le monde entier, notamment en Egypte, en Inde, en

Indonésie, en Iraq, au Liban et à Londres. Le Conseil a condamné ces actes dans une série de déclarations et a demandé que les responsables soient poursuivis en justice. Dans le document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale s'est montrée favorable aux éléments identifiés par le Secrétaire général pour une stratégie de lutte contre le terrorisme et, en avril, a approuvé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Tout au long de l'année, les Nations Unies ont continué de renforcer ses capacités en matière de maintien de la paix à travers le monde. En juin, l'Assemblée a examiné et est intervenue sur un certain nombre de questions transversales d'ordre administratif et budgétaire concernant les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix, y compris la demande auprès du Bureau des services de contrôle interne d'examiner les pratiques et la structure de gestion du Département des opérations de maintien de la paix. Le Conseil et l'Assemblée ont également abordé le problème des atteintes et de l'exploitation sexuelles par des Casques bleus ; l'Assemblée a approuvé les recommandations contenues dans le rapport du conseiller du Secrétaire général pour la question du personnel du maintien de la paix des Nations Unies et de l'exploitation et des atteintes sexuelles intitulé : *Stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les agressions sexuelles commises par le personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies*.

L'Organisation a été en mesure de continuer 12 missions politiques et de renforcement de la paix et 18 opérations de maintien de la paix. Fin 2005, quelques 85 000 militaires et civils servaient sous le commandement des Nations Unies (comparativement aux 64 701 l'année précédente).

La situation financière des opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix a continué de s'améliorer tout au long de l'année. Les dépenses ont augmenté, passant de 2 933,8 millions de dollars en 2004 à 4 074,3 millions de dollars en 2005, soit une hausse de 39% résultant principalement de l'expansion des opérations en RDC et de l'effet en année pleine de quatre autres missions. Le montant des contributions non-acquittées est passé de 1,5 milliard de dollars en 2004 à 1,7 milliards de dollars en 2005.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre II (p. 153-372)

Afrique

PROMOTION DE LA PAIX EN AFRIQUE, 153. AFRIQUE CENTRALE ET REGION DES GRANDS LACS, 160 : République Démocratique du Congo, 165 ; Burundi, 197 ; Rwanda, 216 ; République centrafricaine, 217. AFRIQUE DE L'OUEST, 222 : Questions régionales, 223 ; Côte d'Ivoire, 228 ; Liberia, 255 ; Sierra Leone, 275 ; Guinée-Bissau, 289 ; Cameroun-Nigéria, 296 ; Togo, 298. CORNE DE L'AFRIQUE, 300 : Soudan, 301 ; Somalie, 337 ; Érythrée-Éthiopie, 350. AUTRES QUESTIONS, 371 : Zimbabwe, 371 ; Mauritanie, 372 ; Coopération entre l'Union africaine et le système des Nations-Unies, 372.

En 2005, l'Afrique a accompli des progrès notables pour mettre fin aux conflits qui n'ont cessé d'assaillir le continent au cours des dix dernières années, bien qu'il y ait eu de sombres rappels qu'une action internationale plus ferme s'avèrait indispensable pour contribuer à résoudre ces conflits et pour apporter la paix et la prospérité aux populations concernées. Cette année a été le témoin de la transition réussie du maintien vers le renforcement de la paix dans plusieurs pays de Centrafrique et de la région des Grands Lacs, facilitant ainsi les processus complexes de transition dans ces pays. En partenariat avec l'Union africaine (UA) et d'autres organisations et acteurs internationaux, les Nations Unies ont apporté leur soutien aux élections au Burundi en juin et en juillet, ouvrant ainsi la voie à l'élection de Pierre Nkurunziza qui fut nommé Président par l'Assemblée parlementaire paritaire dont l'inauguration a marqué la finalisation du processus de transition vers un gouvernement élu démocratiquement. De même en République démocratique du Congo (RDC) où, en juin, l'élection du Général François Bozizé a marqué le retour de l'ordre constitutionnel dans le pays. Pendant ce temps, la RDC se préparait aux élections nationales prévues en 2006. En décembre, dans le cadre de ces préparatifs, le pays organisa avec succès un référendum sur la nouvelle constitution. Certains défis majeurs restent pourtant à relever, notamment la lourde tâche de renforcer le processus de paix en y associant les groupes rebelles, finaliser les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion pour les anciens combattants, promouvoir la réconciliation nationale et créer des conditions favorables à la réhabilitation et au développement économique et social.

En Afrique de l'Ouest, l'intensité moindre de certains conflits ont encouragé plusieurs pays à s'ouvrir à des réformes économiques et démocratiques. Les élections qui se sont déroulées avec succès au Liberia se sont conclues par la victoire d'Ellen Johnson-Sirleaf, présidente élue, et dont l'investiture, début 2006, marquera le retour à un gouvernement constitutionnel au Liberia. Des progrès ont été accomplis quant à restaurer l'autorité de l'état et à tenir compte des préoccupations en matière de corruption dans le gouvernement national de transition. A ce propos, un programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique a été mis en place pour assister le pays à recouvrer le contrôle de ses ressources naturelles vitales. L'arrestation de Charles Taylor, ex-leader du Liberia, aux fins de prosecution par le Tribunal de Sierra Leone, fut jugée prioritaire par le Conseil de sécurité. En Sierra Leone, les Nations Unies ont continué d'établir des bases pour que le pays parvienne à une stabilité, une démocratie et une prospérité à long terme. La Sierra Leone a fait de nouveaux progrès quant à répondre aux critères établis par le Conseil de Sécurité pour permettre à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone de poursuivre son plan d'évacuation des troupes qui y sont déployées. A la demande du Président de Sierra Leone, et compte tenu de l'instabilité permanente dans le bassin du fleuve Mano, le Conseil a établi le Bureau des Nations Unies en Sierra Leone pour aider le gouvernement dans le renforcement de la paix et de leurs capacités en matière de prévention de conflits et dans l'organisation des élections de 2007. Le gouvernement a été en mesure de contrôler son secteur d'exploitation de mines de diamants, de rapatrier quelques 272 000 réfugiés

et d'établir une Commission nationale des droits de l'homme. Le Cameroun et le Nigeria ont continué de coopérer à la résolution de questions relatives aux frontières. Malgré certains délais, c'est avec l'aide internationale que les deux pays ont entrepris la mise en oeuvre du retrait prévu et du transfert de l'autorité dans la péninsule de Bakassi, ainsi que la démarcation des frontières terrestres. Toutefois, ces développements ont été compromis par le conflit permanent en Côte d'Ivoire où les parties n'ont pas tenu leurs engagements. Les conditions clés de la mise en oeuvre de l'Accord 2003 de Linas-Marcoussis n'ont pas été respectées, notamment l'échéance fixée pour la finalisation de la démobilisation et la date butoir constitutionnelle des élections présidentielles en Octobre. Dans ces conditions, l'Union Africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont prolongé d'un an le mandat du Président Gbagbo, ont nommé un premier ministre et ont créé des organismes chargés de superviser le processus de paix. En Guinée-Bissau, les élections controversées des deux candidats à la présidence et les résultats qui suivirent ont créé une atmosphère extrêmement tendue au sein du pays. Le Secrétaire général a revu le mandat du Bureau des Nations Unies en Guinée Bissau afin d'en faciliter le nouveau rôle dans le processus de transition. Les Nations Unies ont également soutenu le Gouvernement du Togo pour remédier à la crise politique suite au décès soudain du Président Gnassingbé Eyadema, pour préserver la stabilité du pays et pour garantir une passation pacifique du pouvoir compatible avec la Constitution et l'État de droit. Les bouleversements politiques et les actes de violences suite aux élections et parmi des allégations de violations des droits de l'homme. Basé sur le rapport d'une mission d'établissement des faits envoyée au Togo par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour enquêter sur lesdites allégations, le Gouvernement a fait part de sa volonté d'agir pour prévenir davantage de violence et identifier les problèmes entraînant un tel comportement.

Les conflits qui se sont poursuivis dans la Corne de l'Afrique sont au cœur des efforts entrepris par les Nations Unies et la communauté internationale pour y mettre fin. Au Soudan, la guerre civile entre le nord et le sud du pays qui durait depuis 21 ans a pris fin en janvier avec la signature d'un Accord général de paix entre les deux parties pour la mise en place de nouvelles mesures relatives au partage du pouvoir et des ressources. Le Gouvernement de l'unité nationale a été établi en septembre et le Gouvernement du Soudan du Sud en décembre. En mars, le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies au Soudan en vue de superviser la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. L'espoir que de nouveaux arrangements politiques puissent résoudre la crise du Darfour à l'ouest du Soudan n'a malheureusement pas été comblé : les conflits se sont poursuivis sans trêve dans la région. Le Conseil a durci ses sanctions à l'encontre du gouvernement qui persistait à refuser l'aide des Forces des Nations Unies pour le maintien de la paix à la Force de l'Union africaine déployée sur le terrain. Le Conseil a envoyé une mission d'évaluation au Darfour pour y examiner la situation relative aux droits de l'homme. C'est sur les recommandations de celle-ci qu'il a décidé de soumettre à la Cour pénale internationale les cas de violation au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Le nouveau gouvernement fédéral de transition basé à Nairobi (Kenya) a été réinstallé en Somalie mais n'a pas été opérationnel la majeure partie de l'année en raison du différend concernant le lieu de relocalisation et la composition de la mission intérimaire de soutien pour la paix sponsorisée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Le conflit frontalier entre l'Érythrée et l'Éthiopie n'a toujours pas été résolu. La Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie n'a fait aucun progrès notable pour faire avancer ses activités relatives à la démarcation dans l'impasse depuis 2003, et se heurte au refus de l'Éthiopie de signer les parties significatives du document final de 2002 de la Commission et de la décision définitive et contraignante du tracé lorsque l'Érythrée persistait à vouloir la mettre en place. Contrairement à la demande du Conseil, l'Érythrée a renforcé les restrictions qu'elle impose à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, y compris

celle que certaines nationalités quittent le pays. Le Conseil a accepté de reloger son personnel en Éthiopie jusqu'à ce que soient revus les futurs projets pour la Mission.

Aucune réponse n'a été formulée à la question sur l'avenir du Sahara occidental. Pour sortir de cette impasse, le Secrétaire général a nommé un Envoyé personnel qui, en collaboration avec les parties et les pays voisins, tentera d'étudier les possibilités de parvenir à une solution mutuellement acceptable. Le Maroc n'a toujours pas accepté l'idée d'un référendum prenant en compte l'indépendance comme option, alors que le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro ont insisté sur le fait que la seule façon d'avancer était de mettre en œuvre le plan de paix 2003 proposé par l'Envoyé spécial ou le plan de règlement 1991 proposé par le Secrétaire général.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre III (p. 373-395)

Amériques

AMERIQUE CENTRALE, 373 ; Situation en Amérique Centrale, 373 ; Guatemala, 376. HAÏTI, 376. AUTRES QUESTIONS, 357 : Costa Rica-Nicaragua, 394 ; Cuba-États-Unis, 357 ; Communauté ibéro-américaine, 395 ; Statut d'observateur, 395.

En 2005, les Nations Unies ont continué de promouvoir aux Amériques la cause d'une paix durable, des droits de l'homme, du développement durable et de l'État de droit. Avec la fin du mandat de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala fin 2004, le processus de paix au Guatemala a évolué vers une nouvelle phase dans laquelle les acteurs nationaux ont assumé une responsabilité plus large dans la surveillance et l'application des accords. En mai, un accord commun entre le gouvernement du Guatemala et le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a permis l'établissement d'un bureau ayant des fonctions de suivi et de report sur les droits de l'homme dans ce pays.

Malgré les efforts de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Police nationale haïtienne pour garantir un environnement stable et sûr, la situation en termes de sécurité est demeurée précaire. Des flambées de violence et des activités illégales de groupes armés restent préoccupantes. Les risques accrus de représailles contre MINUSTAH et le personnel des Nations Unies ont ralenti le bon déroulement des activités de la mission, notamment l'organisation des élections. Afin de pouvoir faire face aux défis politiques et sociaux croissants avant et après les élections, le mandat de la mission a été prolongé et ses capacités étendues. Le Conseil de sécurité a envoyé une mission en Haïti en liaison avec le Groupe consultatif ad-hoc du Conseil économique et social pour examiner la situation et émettre des recommandations quant au moyen par lequel la communauté internationale serait en mesure d'aider Haïti pour rétablir la bonne gouvernance et la stabilité économique et sociale. Le gouvernement de transition a lancé le processus électoral qui devait être établi à temps pour l'investiture du nouveau président en février 2006 mais que des difficultés politiques et techniques ont retardé. Il a également engagé un dialogue national et a approuvé un programme de désarmement, de démobilisation et réintégration dont le succès dépendait de la volonté des groupes armés de déposer les armes.

Concernant les autres développements de la région, le Secrétariat général ibero-américain fut établi lors du quinzième Sommet des chefs d'États et de gouvernement de la communauté des nations ibero-américaines. Le Costa Rica a déposé une requête auprès de la Cour internationale de justice introduisant une procédure contre le Nicaragua concernant un différend au sujet des droits de navigation sur le fleuve San Juan. L'Assemblée générale a réitéré son appel aux États de s'abstenir de promulguer des lois et des mesures, telles que le maintien de l'embargo des États-Unis contre Cuba. L'Assemblée a accordé un statut d'observateur à la communauté des nations ibero-américaines et à l'Association latino-américaine d'intégration.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre IV (p. 397-457)

Asie et Pacifique

AFGHANISTAN, 397 : Mise en œuvre de l'Accord de Bonn, 397 ; Sanctions, 410. IRAQ, 417 : Situation en Iraq, 417 ; Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, 419 ; Conseil international consultatif et de contrôle, 405 ; Activités de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et de l'AIEA, 432. IRAQ-KOUEÏT, 434 : Programme Pétrole contre nourriture: Commission d'enquête indépendante de haut-niveau, 434 ; Prisonniers de guerre, personnes portées disparues et biens du Koweït 437 ; Commission de compensation et d'un fonds de compensation, 438. TIMOR-LESTE, 438 : Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, 444 ; Financement des opérations des Nations Unies, 446. AUTRES QUESTIONS, 449 : Cambodge, 449 ; Inde-Pakistan, 449 ; Corée, 449 ; Kirghizistan, 450 ; Mongolie, 450 ; Myanmar, 451 ; Papouasie-Nouvelle- Guinée, 452 ; Tadjikistan, 455 ; Tibet, 456 ; Émirats arabes unis-Iran, 456 ; Réunions régionales, 457.

En 2005, les Nations Unies se trouvaient toujours confrontées à des défis politiques et de sécurité importants en Asie, en particulier en Afghanistan et en Iraq, dans ses efforts pour restaurer la paix et la stabilité et pour promouvoir le développement économique et social dans la région.

L'Afghanistan a complété la transition politique mise en œuvre selon l'Accord de Bonn (Annuaire des Nations Unies 2001, p.263) en tenant des élections aux conseils de province et législatives le 18 septembre et en inaugurant l'Assemblée nationale le 19 décembre. Considérant le fait que l'Afghanistan exigerait une aide internationale pour faire face aux défis économiques, humanitaires et de sécurité, le gouvernement afghan et les Nations Unies ont entamé, suite aux élections, des consultations avec les acteurs internationaux en vue de réaliser un consensus sur la stratégie adéquate.

La Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), une force multinationale établie par la résolution 1386 (2001) du Conseil de sécurité (ibid., p.267), a continué d'assister le gouvernement afghan à maintenir la sécurité dans Kabul et ses environs. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a conservé la tête du commandement de la FIAS tout au long de l'année. En décembre, l'OTAN a adopté un plan opérationnel révisé de la FIAS qui a étendu sa présence aux régions sud de l'Afghanistan.

En juillet, le Conseil a renforcé ses mesures de sanction contre Osama Ben Ladin, Al-Qaida, les Taliban et les personnes qui y sont associées, et a fourni davantage de précisions quant aux personnes pouvant éventuellement figurer sur la liste consolidée du Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban (liste qui demeure un outil important pour appliquer les mesures de sanction). Le mandat du Comité d'appui analytique et de surveillance des sanctions a été prolongé de 17 mois. L'Équipe de surveillance a soumis deux rapports sur la mise en place des mesures de sanction par les États.

Le même mois, le Conseil économique et social a adopté la résolution 2005/24 en soutien aux efforts du gouvernement afghan pour implémenter le plan de mise en œuvre de lutte contre les stupéfiants (voir p. 1357). En décembre, par la résolution 60/179, l'Assemblée générale en a appelé à la communauté internationale pour soutenir le gouvernement afghan afin de garantir le bon déroulement du programme (ibid.). Le Conseil a également adopté la résolution 2005/8 sur la situation des femmes et des filles en Afghanistan (voir p. 1259).

On ne trouve nulle part ailleurs qu'en Iraq d'enjeux plus élevés et de défis plus grands à la paix globale et à la sécurité. Malgré les contraintes importantes en matière de sécurité dues à une

recrudescence de la violence, les Nations Unies ont continué de promouvoir un processus de transition politique global, participatif et transparent.

En cours d'année, la population iraquienne a fait valoir ses droits de vote à trois occasions différentes. En janvier se sont tenues les élections pour l'Assemblée nationale de transition, 18 conseils de gouvernorat et l'Assemblée nationale du Kurdistan. Ibrahim al-Jaafari fut élu Premier ministre du Gouvernement de transition iraquien. Le 15 octobre, le referendum constitutionnel s'est soldé par l'adoption d'une nouvelle constitution. Des élections pour un nouveau parlement, le Conseil des représentants, se sont tenues le 15 décembre. Bien que le résultat final des scrutins devaient être annoncés en janvier 2006, lesdites élections sont venues compléter le calendrier de transition présenté dans la Loi administrative transitoire et approuvé par la résolution 1546 (2004). Toutefois, et bien que l'Iraq ait respecté toutes les conditions clés du calendrier, le pays était toujours confronté à des défis d'ordre politique, économique et de sécurité. La transition politique a été accompagnée d'une insurrection hautement sophistiquée et complexe dans un climat de violence ethnique et sectaire, y compris des assassinats de diplomates. Un tel contexte de sécurité a limité à la fois la présence des Nations Unies et leurs capacités d'opérer efficacement en Iraq. Leur personnel s'en remettait encore largement à la force multinationale en matière de sécurité et d'information. La Commission indépendante de haut niveau chargée d'enquêter sur la gestion du programme Pétrole contre nourriture en Iraq, et présidée par Paul A. Volcker, a fait état de preuves de la mauvaise administration du programme et de corruption au sein des Nations Unies et de leurs entrepreneurs prestataires. La Commission a également constaté que la gestion globale du programme se caractérisait par de faibles pratiques administratives ainsi que d'un contrôle et de pratiques d'audit inadéquates. Toutefois, elle a tenu compte de la réussite du programme quant à restaurer les normes minimales de nutrition et de santé en Iraq tout en soutenant les efforts émanant de la communauté internationale pour empêcher le régime de Saddam Hussein d'acquiescer des armes de destruction massive. Le Secrétaire général a endossé la pleine responsabilité de ses propres échecs et ceux de l'Organisation.

Avec les deux détachements de liaison établis à Basra et à Erbil, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a continué ses opérations à partir de trois pays dans ses bureaux de Bagdad, d'Amman (Jordanie) et de la Koweït-ville. Compte-tenu de la situation en matière de sécurité qui règne actuellement en Iraq, MANUI s'est appuyée sur la Force multinationale pour le soutien logistique et la sécurité de son personnel.

La Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique ont continué d'évaluer le matériel publié relatif aux armes de masse destruction dont l'Iraq serait supposée être en possession.

Bien que les autorités irakiennes aient fait preuve d'une plus grande coopération, les progrès vers le règlement de la question relative au rapatriement et au retour des ressortissants koweïtiens et d'un pays-tiers ou de leurs dépouilles n'ont pas progressé très vite. Localiser les fosses communes et récupérer les dépouilles se sont avérées des tâches considérables pour le Koweït.

En 2005, le Timor-Leste a continué de renforcer ses institutions nationales avec le soutien de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) et du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) établi récemment. Alors que les institutions nationales et les structures de sécurité n'étaient pas suffisamment solides pour s'autogérer lorsque le mandat de MANUTO pris fin le 20 mai, BUNUTIL fut créé en tant que mission de suivi aux effectifs réduits, et pour une durée d'un an, en vue de renforcer et de contrôler le développement des grandes institutions de l'État et d'observer la gouvernance démocratique et des droits de l'homme. A la suite d'une promulgation de loi relative à la réorganisation de l'administration centrale, un nouveau gouvernement a été élu et assermenté le 28 juillet. Des élections locales se sont déroulées dans l'ensemble des 13 districts. Le soutien des Nations Unies dans le processus relatif aux crimes graves chargé d'enquêter et de juger

les crimes contre l'humanité commis en 1990, s'est achevé avec la fin du mandat de MANUTO. Des progrès notables ont été réalisés dans la démarcation de la frontière terrestre entre l'Indonésie et le Timor-Leste. Un accord entre le Timor-Leste et l'Australie relative au partage des ressources en pétrole et en gas en Timor-Leste était en voie de finalisation.

La province de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée a réalisé des progrès notables quant à l'exécution de l'Accord de paix de Bougainville 2001. C'est avec le soutien de la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (UNOMB) que le processus de dépôt des armes a été effectué et que des élections se sont tenues afin d'élire le premier gouvernement autonome de Bougainville. Joseph C. Kabui, ancien président du Congrès du peuple de Bougainville, fut élu à la tête du pays. Suite aux élections, le mandat d'UNOMB, entièrement mis en œuvre, a cessé le 30 juin.

Parmi les autres aspects préoccupants relatifs à la région, et dont les Nations Unies ont eu connaissance, ont été l'instabilité accrue en Asie centrale; l'évolution de la situation dans la République démocratique populaire de Corée et au Myanmar; les tensions au Népal; et la question relative aux îles de la Petite et Grande Tunb et d'Abu Moussa dans le Golfe Persique. Les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan ont été prolongées d'un an, jusqu'au 1^{er} juin 2006, pour continuer à soutenir le Tadjikistan dans ses efforts pour le renforcement de la paix suite au conflit. L'Assemblée générale a adopté une résolution saluant les efforts de la Mongolie pour célébrer le 800^{ème} anniversaire de son statut d'État, mettant ainsi l'accent sur le concept du dialogue entre civilisations.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre V (p. 458-501)

Europe et Méditerranée

L'EX-YOUGOSLAVIE, 458 : Operations des Nations Unies, 458. BOSNIE-HERZEGOVINE, 459 : Mise en œuvre de l'accord de paix, 459 ; Missions de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, 463. SERBIE-ET-MONTENEGRO, 467 : Situation au Kosovo, 467. GEORGIE, 479 : Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, 479. ARMENIE ET AZERBAÏDJAN, 490. CHYPRE, 491 : Mission de bons offices, 487 ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, 493. AUTRES QUESTIONS, 500 : Renforcement de la sécurité et de la coopération en Méditerranée, 500 ; Coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, 501.

En 2005, le rétablissement de la paix et de la stabilité dans les pays d'Europe et de Méditerranée en situation post-confliktuelle s'est accéléré au fur et à mesure que les progrès réalisés dans le rétablissement de leurs institutions et de leurs infrastructures sociales et économiques s'en trouvaient consolidées. Toutefois, aucune solution n'a été trouvée concernant nombre de questions et de situations.

La Bosnie-Herzégovine, bénéficiant de l'aide de la communauté européenne avec à sa tête l'Union Européenne (UE), a poursuivi la réforme de ses institutions conformément aux demandes du Processus de stabilisation et d'association de l'UE et du Partenariat pour la Paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, avançant ainsi sur la voie de l'intégration européenne.

Au Kosovo (Serbie et Monténégro), les Nations Unies ont maintenu leur soutien au renforcement d'une société moderne et multi-ethnique par le biais de sa Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Hormis certains délais et autres revers, des progrès notables ont été réalisés par les institutions provisoires d'administration autonome dans la mise en place des normes établies en 2002 auxquelles le Kosovo devait se conformer et qui ont permis à MINUK d'assurer le transfert d'autorité auxdites institutions, y compris les responsabilités policières et juridiques aux nouveaux ministères de l'intérieur et de la justice. En mai, le Secrétaire général a nommé un Envoyé spécial pour évaluer si les conditions étaient adéquates pour entamer le processus politique qui déterminera le futur statut du Kosovo. S'appuyant sur cette évaluation et sur les recommandations du Secrétaire général, le Conseil décida d'engager le processus le 24 octobre. Des progrès ont également été réalisés pour normaliser les relations entre les autorités de Priština, capitale du Kosovo, et de Belgrade (Serbie et Monténégro).

Un nouvel élan a été donné pour débloquer l'impasse dans le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie. Des haut-fonctionnaires du Groupe des pays amis du Secrétaire général (la France, l'Allemagne, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis) ont tenté de relancer le dialogue entre les deux parties sur les fondements des Principes de base 2001 pour la distribution des compétences entre Tbilissi (le gouvernement géorgien) et Soukhoumi (les dirigeants abkhazes). Cette initiative fut dynamisée par les débats sur les questions de sécurité qui ont conduit à la signature d'un protocole et à l'adoption de mesures qui viendront renforcer l'Accord 1994 de cessez-le-feu et de séparation des forces (Accord de Moscou). Cependant, les situations politiques complexes entre les deux parties se sont imposées, preuve en a été l'appel de la Géorgie pour le retrait des forces de sécurité de la Communauté d'États indépendants et pour une Force internationale dirigée par les Nations Unies.

Aucun progrès n'a été enregistré dans le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan concernant la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan.

Dans la région méditerranéenne, aucune solution n'est été trouvée à la situation de Chypre après l'échec des efforts pour la paix en 2004. Suite à un examen de la situation, le Secrétaire général

en a déduit que les progrès réalisés entre les chypriotes grecs et turcs étaient négligeables et en a conclu qu'il fallait y apporter des éclaircissements avant que les négociations puissent reprendre. Il a également examiné le mandat et le concept des opérations de la Force des Nations Unies à Chypre.

Première partie : Questions politiques et de sécurité
Chapitre VI (p. 503-571)
Moyen-Orient

PROCESSUS DE PAIX, 503 : Situation globale, 503 ; Territoire palestinien occupé, 504. QUESTIONS RELATIVES A LA PALESTINE, 535 : Aspects généraux, 535 ; Aide aux Palestiniens, 541 ; UNRWA, 544. OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 550 : République arabe syrienne, 571.

Début 2005, le conflit au Moyen-Orient semblait s'être apaisé alors que les actions des dirigeants israéliens et palestiniens ranimaient un certain espoir de paix. Le sommet qui s'est tenu le 8 février à Sharm el-Sheik (Égypte) a suscité une série d'engagements, notamment celui de faire cesser la violence et les opérations militaires, dans l'objectif de renforcer la confiance et de mettre fin aux bains de sang. Bien qu'elles n'avaient pas repris les négociations officielles, les deux parties ont convenu de coordonner le retrait d'Israël de la bande de Gaza et du nord de la Cisjordanie. Le désengagement d'Israël dans ces deux régions entre le 15 août et le 12 septembre a marqué un tournant décisif puisqu'il représentait le premier retrait des colonies israéliennes du territoire palestinien occupé. Toutefois, ce désengagement n'a pas réussi à raviver le processus de paix entravé par une vague de violence durant les derniers mois de l'année. L'Accord de novembre réglant les déplacements et le passage entre Israël et l'Autorité palestinienne, et qui en appelle, entre autres, à poursuivre les opérations frontalières entre Gaza et Israël, n'a pas été entièrement mis en œuvre en fin d'année. Toujours en cours, les chantiers de construction d'Israël du mur de séparation dans les territoires occupés et les restrictions à la liberté de mouvement sous forme de postes de contrôle, de cessez-le-feu et d'un système de permis, ont contribué à la crise humanitaire et socio-économique permanente dans les régions palestiniennes.

Les premières élections présidentielles palestiniennes depuis 1996 se sont tenues le 9 janvier en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Mahmoud Abbas, président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a été élu président de l'Autorité palestinienne et remplacera Yasser Arafat décédé le 11 novembre 2004. Quatre tours de scrutins municipaux ont également eu lieu dans le courant de l'année. Le Président Abbas a réitéré son appel pour que soit mis fin à la violence et a encouragé les réformes palestiniennes, notamment dans le secteur de la sécurité. Il s'est trouvé face à de graves problèmes fiscaux et budgétaires qui menaçaient de paralyser l'administration de l'Autorité nationale palestinienne. De plus, un certain nombre de milices palestiniennes non-intégrées, de clans et de commandants de forces individuelles ont continué d'exercer une influence considérable. Hamas, la branche politique de l'organisation islamique, a participé aux élections municipales mais a boycotté les présidentielles. Les élections législatives sont prévues pour janvier 2006.

En Israël, le Premier ministre Ariel Sharon a mis en œuvre le programme de désengagement, annoncé officiellement en février 2004, malgré l'importante opposition intérieure. La communauté internationale a salué le gouvernement israélien pour avoir mené l'opération de désengagement de manière calme et professionnelle. A plusieurs reprises, Israël s'est dit préoccupée par l'incapacité de l'Autorité palestinienne à contrôler les organisations terroristes palestiniennes et à démanteler leurs infrastructures.

Le Quatuor, un système de coordination des efforts de paix au niveau international composé de la Fédération russe, des États-Unis, de l'Union européenne et des Nations Unies, ont continué de promouvoir l'initiative de « la feuille de route » comme la meilleure solution au conflit. Approuvée par le Conseil de sécurité en 2003, cette initiative a pour objectif de progresser sur la base de mesures parallèles et réciproques adoptées par Israël et par l'Autorité palestinienne dans le domaine politique, de sécurité, économique, humanitaire et de renforcement des institutions, et fonctionne

selon un système international de surveillance. En avril, les responsables principaux du Quatuor ont nommé James D. Wolfenshon, Envoyé spécial pour le désengagement de Gaza et dont le mandat a mis l'accent sur les aspects n'étant pas liés à la sécurité du retrait d'Israël, y compris le commerce et la relance de l'économie palestinienne.

En mars, le Royaume-Uni a organisé une réunion de soutien à l'Autorité palestinienne à laquelle ont participé des représentants du Quatuor, dont le Secrétaire général. Les intervenants ont approuvé le soutien aux dirigeants palestiniens dans leurs efforts de renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne.

Le même mois, au cours d'une visite en Israël et dans le territoire palestinien occupé, le Secrétaire général a encouragé les dialogues directs et les négociations entre les deux parties pour qu'elles puissent progresser. En mai, il a nommé Alvaro de Soto au poste de coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et son Représentant personnel auprès de l'OLP et de l'Autorité palestinienne.

En février, Rafik Hariri, ancien premier ministre libanais, et 20 autres personnes furent tuées lors d'un attentat à Beyrouth. Le Secrétaire général nomma un Envoyé spécial chargé de la mise en œuvre de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité qui en appelait, entre autres mesures, au retrait des forces étrangères du pays, ainsi qu'au démantèlement et au désarmement des milices. En outre, fin avril, le Secrétaire général a déployé au Liban une équipe d'experts militaires pour vérifier si l'ensemble du matériel militaire syrien avait bien été retiré du Liban (à l'exception d'une zone frontalière contestée). L'équipe a de nouveau été déployée en juin pour clarifier les allégations que des membres de l'intelligence syrienne continuaient d'opérer dans le pays. L'assassinat de Rafik Hariri survenu quelques mois seulement avant les élections parlementaires prévues, a fait craindre que le Liban ne revive un passé marqué par la violence. Condamnant l'attaque, le Conseil a demandé au Secrétaire général un rapport sur les causes, les circonstances et les conséquences de celle-ci. Se basant sur le rapport d'une mission d'enquête des Nations Unies déployée par le Secrétaire général ayant conclu qu'il était du ressort d'une commission internationale indépendante d'enquêter sur le crime, le Conseil a créé la Commission d'enquête internationale indépendante (IIIC). Dans la résolution 1636 (2005), le Conseil a fait part de sa préoccupation quant à la conclusion de l'IIIC que des preuves convergentes tendaient vers l'implication d'officiels à la fois syriens et libanais dans l'assassinat de Mr Hariri, et a insisté pour que la Syrie n'intervienne en aucune façon dans les affaires intérieures du Liban.

Les mandats de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement sur les hauteurs du Golan ont été prolongés en cours d'année. L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a continué de les soutenir dans leurs opérations de maintien de la paix.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient a continué d'assurer les services d'éducation, de santé et sociaux à plus de quatre millions de réfugiés palestiniens vivant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps en Cisjordanie, dans la Bande de Gaza et en Jordanie.

Durant l'année, le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres peuples arabes des territoires occupés ont rendu compte à l'Assemblée de la situation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, la Bande de Gaza et les Hauteurs de Golan. Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a continué de mobiliser un soutien international en faveur des palestiniens.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VII (p. 579-650)

Désarmement

ROLE DES NATIONS UNIES DANS LE DESARMEMENT, 579 : Dispositif des Nations Unies, 579. DESARMEMENT NUCLEAIRE, 582 : Conférence sur le Désarmement, 583 ; Commission du désarmement, 585 ; Accords START, autres accords bilatéraux et mesures unilatérales, 585 ; Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 593 ; Interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, 595 ; Avis consultatif de la Cour internationale de Justice, 596. QUESTIONS DE NON-PROLIFERATION, 597 : Traité de non-prolifération, 597 ; Non-prolifération des armes de destruction massive, 599 ; Multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération, 604 ; Garanties de l'AIEA, 606 ; Zones exemptes d'armes nucléaires, 610. ARMES BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES) ET CHIMIQUES, 614 : Armes bactériologiques (biologiques), 615 ; Armes chimiques, 616. ARMES CLASSIQUES, 618 : Programme d'action en vue d'éliminer le commerce illicite des armes légères, 618 ; Convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques excessifs et Protocoles s'y rapportant, 626 ; Mesures concrètes de désarmement, 628 ; Transparence, 628 ; Mines antipersonnel, 628. AUTRES QUESTIONS DE DESARMEMENT, 633 : Prévention d'une course aux armements dans l'espace, 633 ; Désarmement et développement, 636 ; Droits de l'homme, sécurité humaine et désarmement, 676 ; Accords de limitation des armes limitation et de désarmement, 637. ÉTUDES, INFORMATION ET FORMATION, 639 : Programme d'études sur le désarmement, 639. DESARMEMENT REGIONAL, 641 : Afrique, 643 ; Asie et Pacifique, 648 ; Europe, 649 ; Amérique latine, 650.

En 2005, les Nations Unies ont continué d'œuvrer en faveur du désarmement, notamment dans la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive et d'armements conventionnels. Cependant, ces opportunités ont été compromises par les divergences accrues entre les États Membres en matière de sécurité à l'échelle globale et qui, selon le Secrétaire général, ont entraîné une crise de pertinence pour le cadre multilatéral de négociation sur le désarmement. Ces différences, dont la plupart sont issues de questions relevant de procédures et d'organisation, n'ont pas permis à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement d'entreprendre un travail de fond et ce, respectivement, pour la septième et la quatrième année consécutive. Pour la même raison, la Conférence 2005 des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue le 9 janvier, s'est conclue sans parvenir à adopter un consensus sur les questions de fond relatives à son agenda, et la Réunion plénière de haut-niveau de l'Assemblée générale (Sommet mondial 2005), qui eut lieu en septembre, a exclu de son document final toute déclaration de fond sur le désarmement et la non-prolifération.

Une profonde inquiétude s'est fait ressentir au niveau international suite aux déclarations faites en début d'année, d'une part, par la République populaire démocratique de Corée révélant sa production d'armes nucléaires et, d'autre part, par l'Iran décidant de reprendre la conversion d'uranium que le pays avait, auparavant, interrompu de sa propre initiative. Dans un tel contexte, le Secrétaire général a exigé que des mesures soient prises pour revitaliser le TNP, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération, tandis que l'Assemblée en a appelé aux États de tenir leurs engagements vis-à-vis du désarmement nucléaire et de la non-prolifération et d'éviter toute action préjudiciable à l'une ou l'autre de ces causes.

Dans le cadre des efforts continuellement déployés pour faire face à la menace réelle envers la paix et la stabilité au niveau mondial émanant de l'éventuelle prolifération d'armes de destruction massive, le Secrétaire général a défini les grandes lignes d'une stratégie empêchant les terroristes d'accéder à ces armes, tandis que le Conseil de sécurité a mis l'accent sur la nécessité de la mise en place effective des sanctions imposées aux organisations terroristes telles que Al-Qaida et les

Taliban. Afin de sauvegarder le fonctionnement des installations nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique a organisé une conférence des États parties à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, et a adopté les amendements élargissant le champ d'application de la Convention aux installations nucléaires. En novembre, lors de la dixième session des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), il a été décidé que la date du 29 avril (jour marquant l'entrée en vigueur de la Convention en 1997) serait observée annuellement comme la Journée de commémoration pour les victimes de guerre chimique.

Des développements positifs ont également eu lieu concernant la création de régions géographiques entières comme zones exemptes d'armes nucléaires, suite à la finalisation du projet d'un traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale après plus de sept ans de négociation. La première Conférence des États parties et signataires des quatre traités existants portant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires comme en Afrique, en Amérique latine et aux Caraïbes, en Asie du sud-est et dans le Pacifique sud, s'est tenue à Mexico et au cours de laquelle ont été envisagés des moyens pour renforcer ces zones, donnant ainsi une impulsion à l'idée de faire que l'hémisphère-sud et les régions voisines soient exemptes d'armes nucléaires.

Dans le domaine du désarmement classique, les États Membres ont continué de privilégier les problèmes de sécurité relatifs à l'étendue des armes légères et de petit calibre au niveau national et régional, et dans le cadre de travail du Programme d'action adopté en 2001 lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le développement le plus encourageant dans ce domaine fut l'adoption par l'Assemblée d'un instrument international politiquement contraignant pour permettre aux États Membres d'identifier et de déterminer l'origine de ces armes de manière effective. Un groupe d'experts gouvernementaux a également été établi pour envisager des mesures supplémentaires afin d'améliorer la coopération internationale dans la lutte contre le trafic illicite d'armes conventionnelles. L'Assemblée a continué d'agir pour promouvoir la relation entre désarmement et développement, encourageant ainsi la communauté internationale à prêter attention à la façon dont le désarmement contribuerait à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Au niveau bilatéral, les États-Unis et la Fédération Russe ont poursuivi la mise en œuvre du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (Traité de Moscou) en matière d'ogives nucléaires stratégiques déployées et dont ils ont accepté de baisser leur niveau respectif entre 3000 et 3500 d'ici le 31 décembre 2012.

Première partie : Questions politiques et de sécurité

Chapitre VIII (p. 654-706)

Autres questions politiques et de sécurité

ASPECTS GENERAUX DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 654 : Appui aux démocraties, 654. ASPECTS REGIONAUX DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALE, 655 : Antarctique, 655 ; Atlantique Sud, 657 ; Océan indien, 657. DECOLONISATION, 658 : Décennie de l'élimination du colonialisme, 659 ; Porto Rico, 671 ; Territoires en cours d'examen, 671. INFORMATION, 682 : Services d'informations des Nations Unies, 682 ; Information et télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, 695. SCIENCE ET TECHNOLOGIE EN MATIERE DE SECURITE INTERNATIONALE ET DE DESARMEMENT, 697. UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE, 697 : Mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III, 702 ; Sous-Comité scientifique et technique, 702 ; Sous-Comité juridique, 705. EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS, 706.

En 2005, les Nations Unies ont continué d'évaluer les questions politiques et de sécurité relatives à ses efforts de soutien à la démocratisation globale, à la promotion de la décolonisation, aux activités d'information de l'Organisation et à l'utilisation pacifique de l'espace.

L'Organisation a continué de promouvoir et de renforcer les pratiques et les principes démocratiques dans le monde entier, et de coordonner de façon plus effective les activités des Nations Unies qui leur permettront d'atteindre ces objectifs. En juillet, le Secrétaire général a annoncé la création du Fonds des Nations Unies pour la démocratie, un fonds de contributions volontaires dont l'objectif est de promouvoir la démocratie à travers le monde. Les efforts se sont poursuivis pour encourager des mesures visant à garantir la paix, la sécurité et la stabilité au niveau régional, notamment en Antarctique, dans l'Atlantique Sud et dans l'océan indien et ce, par le biais des comités spéciaux de l'Assemblée générale créés à ces fins. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a évalué les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de 1960, en particulier l'exercice de l'autodétermination par les territoires non-autonomes restants.

En cours d'année, l'organisme national représentant le Tokelau, un territoire administré par la Nouvelle-Zélande, a adopté le projet d'un traité de libre association entre Tokelau et la Nouvelle-Zélande, et la tenue d'un référendum sur le changement de statut du territoire en 2006. Sur invitation de la Commission pour l'indépendance des Bermudes, le Comité spécial s'est rendu aux Bermudes pour y évaluer le type d'assistance que le système des Nations Unies pourrait apporter afin de définir le futur statut dudit territoire. Des progrès ont également été accomplis dans le nouveau Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar.

Concernant le domaine de l'information, le Secrétaire général a fait part de la complétion du processus de réorientation du Département de l'information (DI) lancé en 2002, et que ce dernier a mis en œuvre les aspects de l'examen complet de ses travaux relevant de son domaine de compétence. Alors que le Centre d'information des Nations Unies (CINU) de Bruxelles (Belgique) a accompli des progrès constants dans son rôle de « plaque tournante » de l'information en Europe de l'ouest, le Secrétaire général a revu son projet de rationalisation des centres d'information autour de telles plateformes dans d'autres régions pour proposer, en remplacement, une recalibration stratégique du réseau existant des CINU à travers lequel des centres-clés dans chaque région seraient renforcés pour soutenir les autres centres. Le Secrétaire général a également mis en place de nouvelles directions stratégiques pour les bibliothèques des Nations Unies afin d'en aligner les mesures avec les recommandations émises dans son rapport 2002 : *Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement.*

Dans une résolution de décembre sur les développements relatifs à l'information et aux télécommunications, l'Assemblée a exhorté les États Membres de prendre en compte les menaces existantes et potentielles à la sécurité dans le domaine de l'information. Dans une autre résolution de décembre, et concernant le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internationale, l'Assemblée a encouragé les organismes des Nations Unies ayant des mandats en cours de promouvoir l'application de la science et de la technologie à des fins pacifiques.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pris en compte la mise en œuvre des recommandations de la Troisième conférence 1999 des Nations Unies sur l'exploration des utilisations de l'espace extra-atmosphérique. La mise en œuvre de ces recommandations par les États Membres s'est poursuivie par le biais d'efforts au niveau régional et international et du travail d'équipes formées à cet effet.

Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a tenu sa cinquante-troisième session.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre I (p. 711-755)

Promotion des droits de l'homme

MECANISME DES NATIONS UNIES, 711 : Commission des droits de l'homme, 711 ; Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, 713 ; Haut-Commissariat aux droits de l'homme, 715 ; Renforcement des activités de promotion des droits de l'homme, 716. INSTRUMENTS DES DROITS DE L'HOMME, 722 : Aspects généraux, 722 ; Pacte relatif aux droits civils et politiques et Protocoles facultatifs, 726 ; Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 727 ; Convention contre la discrimination raciale, 728 ; Convention contre la torture, 729 ; Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif, 730 ; Convention relative aux droits de l'enfant, 730 ; Convention relative aux travailleurs migrants, 731 ; Convention sur le génocide, 732. AUTRES ACTIVITES, 732 : Suivi de la Conférence mondiale de 1993, 732 ; Services consultatifs et coopération technique, 733 ; Éducation dans le domaine des droits de l'homme, 745 ; Les enfants et la culture de la paix, 746 ; Institutions nationales et arrangements régionaux, 748 ; Coopération avec les organes chargés des droits de l'homme, 755.

En 2005, les droits de l'homme ont été encouragés grâce aux initiatives d'instruments juridiquement contraignants et aux activités de la Commission des droits de l'homme et de son organe subsidiaire, et de la Sous-commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a poursuivi la coordination et la mise en œuvre d'activités, alors que son programme de coopération technique a permis d'aider et de conseiller.

Dans le cadre du suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, annoncé en 2004 par l'Assemblée générale, a pris effet le 1^{er} janvier 2005. Par la suite, l'Assemblée a adopté le plan d'action révisé de la première phase du Programme (2005-2007) qui a mis l'accent sur les systèmes scolaires au niveau primaire et secondaire. Dans le cadre de son programme de réforme visant à améliorer le travail des Nations Unies et de son système commun, le Secrétaire général a proposé que la Commission des droits de l'homme soit remplacée par un organisme permanent de plus petite taille qui permettra à l'Organisation de défendre la cause des droits de l'homme aussi efficacement que le font ceux dédiés à la sécurité et au développement. En septembre, agissant pour le compte du Secrétaire général, l'Assemblée a créé un Conseil des droits de l'homme visant à promouvoir le respect universel envers les droits de l'homme et la liberté fondamentale pour tous, prenant ainsi en considération les violations et la transversalisation des droits de l'homme au sein du système des Nations Unies. Dans un contexte similaire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a rédigé un plan d'action mettant en exergue une vision stratégique de ses activités futures. D'autres organes de contrôle des droits de l'homme ont continué de promouvoir les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels et ont entrepris des actions de lutte contre la discrimination raciale et à l'égard des femmes, de protéger les droits des enfants et des travailleurs migrants et de leurs familles, et de mettre fin à la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains et dégradants.

L'année fut également marquée par l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010) annoncée en 1998. Le directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui a dirigé les efforts de mise en œuvre de la Décennie, a recommandé des mesures permettant de maintenir la visibilité à mi-parcours et à la fin de la Décennie. En décembre, l'Assemblée a réaffirmé que l'objectif de la Décennie était de renforcer le mouvement

global vers une culture de la paix et a convié les États Membres à observer le 21 septembre comme Journée internationale de la paix consacrée aux cessez-le-feu et à la non-violence.

Deuxième partie : Droits de l'Homme
Chapitre II (p. 757-850)
Protection des droits de l'homme

RACISME ET DISCRIMINATION RACIALE, 757 : Suivi de la Conférence mondiale de 2001, 757. Formes contemporaines de racisme, 763. AUTRES FORMES D'INTOLERANCE, 772 : Préjudice culturel, 772 ; Discrimination contre les minorités, 774 ; Intolérance religieuse, 779. DROITS CIVILS ET POLITIQUES, 820: Droit à l'autodétermination, 785 ; Administration de la justice, 789 ; Droit à la démocratie, 804. Autres questions, 808. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS, 824 : Droit au développement, 824 ; Corruption, 837 ; Pauvreté extrême, 837 ; Droit à l'alimentation, 838 ; Droit à un logement convenable, 842 ; Droit à l'éducation, 844 ; Préoccupations environnementales et scientifiques, 845 ; Droit à une santé physique et mentale, 846 ; Esclavage et questions connexes, 849 ; Groupes vulnérables, 850.

En 2005, les Nations Unies sont restées actives dans le domaine de la protection des droits de l'homme en termes civils et politiques et dans les domaines économiques, sociaux et culturels. L'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'action pour la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones, qui prit effet le 1^{er} janvier sous le thème « *Partenariat pour l'action et la dignité* », a permis de faire avancer les progrès visant à renforcer les droits des peuples autochtones. Ces progrès se sont poursuivis avec des activités de mise en œuvre de la Déclaration et programme d'action de Durban adoptés en 2001 lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. En février, les experts indépendants nommés au contrôle des activités de suivi ont souligné l'impact tangible d'actions inhérentes par les gouvernements et la société civile sur la vie des personnes et ont appelé à un examen quinquennal de la mise en œuvre de la Déclaration. En commémoration du soixantième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis, l'Assemblée a réaffirmé que l'Holocauste, qui entraîna l'homicide d'un tiers de la population juive et nombre de membres d'autres minorités, demeurerait un avertissement des dangers que représentent la haine, la bigoterie et le racisme. Elle désigna le 27 janvier comme la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'holocauste. Afin d'exprimer les préoccupations grandissantes de l'Organisation à l'égard du bien-être des enfants se retrouvant dans des situations de conflits armés, le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité un plan d'action pour une application effective des normes et des standards internationaux concernant la protection des droits des enfants à cet égard. C'est dans ce même objectif que le Conseil, dans une déclaration présidentielle en février, a condamné la responsabilité des parties recrutant des enfants soldats pour rejoindre les conflits armés et à exhorté que de telles pratiques soient interrompues immédiatement. En juillet, marquant un tournant décisif pour garantir la compensation des victimes de violations des droits de l'homme, le Conseil économique et social a adopté les Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violation des droits internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, lesquels créent un cadre de travail juridique vis-à-vis des obligations des États et des droits des victimes dans l'administration de la justice. C'est dans ce contexte que la Commission des droits de l'homme a adopté un Ensemble de principes actualisé et relatif à la protection et à la promotion des droits de l'homme par le biais d'actions de lutte contre l'impunité.

En 2005, la Commission et son organe subsidiaire, la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, ont créé de nouveaux mandats destinés aux experts indépendants sur les questions de minorités et sur le droit des personnes à la solidarité internationale. Des mandats supplémentaires ont été créés pour permettre aux Rapporteurs spéciaux

de contrôler la promotion et la protection des droits de l'homme lors d'actions anti-terroristes, et d'établir une étude d'ensemble sur la discrimination contre les victimes de la lèpre et les membres de leurs familles, sur la responsabilité du personnel international participant aux opérations de paix et sur les implications juridiques de la disparition d'États et d'autres territoires pour des raisons liées à l'environnement. Un autre mandat fut également créé à l'intention d'un groupe de travail sur l'usage de mercenaires comme moyen de violation des droits de l'homme. Les Rapporteurs spéciaux, les Représentants spéciaux et les Experts indépendants de la Commission et de la Sous-Commission ont examiné les questions, entre autres, relatives aux formes modernes de racisme ; aux droits des migrants, leur liberté de religion ou de croyance ; aux activités des mercenaires ; à l'indépendance du pouvoir judiciaire ; aux exécutions extrajudiciaires ; aux allégations de torture ; à la liberté d'expression ; aux droits de l'homme et le terrorisme ; à la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes légères et de petit calibre ; au droit au développement ; aux effets des programmes d'aménagement de structures et de la dette extérieure aux droits de l'homme ; à la corruption et à l'impact sur l'exercice des droits de l'homme ; aux droits de l'homme et la pauvreté extrême ; au droit à l'alimentation ; au droit à un logement décent ; au droit à l'éducation ; aux pratiques illicites relatives aux produits et aux déchets toxiques et dangereux ; au droit à la santé mentale et physique ; aux droits de l'homme et le génome humain ; à la violence envers les femmes et les enfants ; à la traite, à la prostitution et à la pornographie des enfants ; aux enfants affectés par les conflits armés ; aux personnes déplacées à l'intérieur du pays ; et aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales des populations autochtones.

Des groupes de travail se sont penchés sur les problèmes de discrimination raciale envers les populations de descendance africaine et les minorités, de détention arbitraire, de disparitions forcées ou involontaires, de droit au développement, des méthodes de travail et des activités des sociétés transnationales, des formes contemporaines d'esclavage et des droits des populations autochtones.

Deuxième partie : Droits de l'Homme

Chapitre III (p. 883-903)

Violations des droits de l'homme

ASPECTS GÉNÉRAUX, 883. AFRIQUE, 883 : Soudan, 883. AMÉRIQUES, 885 : Colombie, 885 ; Cuba, 886. ASIE, 887 : République populaire démocratique de Corée, 887 ; Iran, 890 ; Myanmar, 892 ; Turkménistan, 897 ; Ouzbékistan, 899. EUROPE, 901 : Bélarus, 901 ; Chypre, 902. MOYEN-ORIENT, 903 : Liban, 903 ; Territoires occupés par Israël, 903.

En 2005, les violations présumées des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans plusieurs pays ont été examinées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission des droits de l'homme et sa Sous-Commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que par des Rapporteurs et des Représentants spéciaux du Secrétaire général et des experts indépendants chargés d'enquêter sur les allégations.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre I (p. 910-952)

Politiques de développement et coopération économique internationale

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES, 910 : Développement et coopérations économique internationale, 910 ; Développement durable, 917 ; Éradication de la pauvreté, 922 ; Science et technologie au service du développement, 929. TENDANCES ECONOMIQUES ET SOCIALES, 936. POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT ET ADMINISTRATION PUBLIQUE, 937 : Comité des politiques de développement, 937 ; Administration publique, 938. GROUPES DE PAYS EN SITUATION PARTICULIERE, 941 : Pays les moins avancés, 941 ; États insulaires en développement, 946 ; Pays en développement sans littoral, 950 ; Pays montagneux pauvres, 952.

En 2005, la croissance économique globale s'est poursuivie à un rythme plus lent en comparaison des 4% enregistrés l'année précédente, et devrait chuter d'environ 3%. Cette décélération serait due en majeure partie au ralentissement des économies des pays développés, bien que les pays en voie de développement aient accusé eux-aussi une perte de dynamisme. Le ralentissement modéré de l'économie globale était une indication que le principal moteur de croissance, l'économie américaine, ne puisse pas entraîner une croissance globale sans le soutien d'autres pays du monde à une période où l'euro stagnait et où la croissance du Japon montrait une décélération modérée.

Les questions relatives au développement ont figuré parmi les priorités de l'agenda global de 2005 alors que les dirigeants mondiaux présents à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre (voir p. 47) ont adopté le Document final du Sommet mondial de 2005 dans lequel ils ont reconnu le développement comme objectif en lui-même et que le développement durable d'ordre économique, social et environnemental demeurerait l'élément clé du cadre général des activités des Nations Unies.

En cours d'année, les Nations Unies ont convoqué la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et ont adopté la Déclaration et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Les Nations Unies ont convoqué la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui a adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information. Le Sommet a également demandé à l'Assemblée de faire du 17 mai la Journée mondiale de la société de l'information dans l'objectif de faire prendre conscience de l'importance d'Internet comme un dispositif mondial, des questions traitées au cours du Sommet, ainsi que des moyens de réduire la fracture numérique.

La Commission du développement durable a envisagé l'application des décisions prises lors du Sommet mondial pour le développement durable, notamment la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui soulignait les actions à entreprendre et les objectifs à atteindre pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 21, un programme d'action pour le développement durable dans le monde entier adopté en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Au titre de sa contribution à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée (cf. ci-dessus), la Commission a adopté une résolution sur l'accélération de la mise en œuvre des objectifs pour le développement et des buts relatifs à l'eau, aux conditions d'hygiène et aux établissements humains (axe thématique de son programme pluriannuel 2004-2005). Dans le cadre d'autres activités relatives au développement, les Nations Unies ont déclaré 2005 Année Internationale du microcrédit et ont lancé la Décennie des Nations Unies de l'éducation au service du développement durable (2005-2014) et la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015). La communauté

internationale a poursuivi la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) ayant pour objectifs d'éradiquer l'extrême pauvreté, de réduire nettement la pauvreté en général dans le monde entier et d'atteindre l'OMD qui vise à réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté. L'Assemblée, quant à elle, a adopté la résolution sur la Décennie et a mis ainsi en avant une réponse et des mesures en faveur de l'éradication de la pauvreté ; des initiatives spécifiques à la lutte contre la pauvreté ; l'Afrique, les pays les moins avancés, en développement sans littoral et insulaires ; et le rôle des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté.

En outre, l'Assemblée a pris en compte les résultats de la sixième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, et un rapport du Secrétaire général sur les pays montagneux pauvres.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre II (p. 954-985)

Activités opérationnelles de développement

ACTIVITE A L'ECHELLE DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, 954. COOPERATION TECHNIQUE PAR LE BIAIS DU PNUD, 961 ; Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, 962 ; Activités opérationnelles du PNUD, 964 ; Planification et gestion des programmes, 968 ; Financement, 972. AUTRES COOPERATIONS TECHNIQUES, 976 : Examen du Programme ordinaire de coopération technique et de Compte pour le développement, 976 ; Activités des Nations Unies, 977 ; Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, 977 ; Bureau des services d'appui aux projets, 978 ; Coopération économique et technique entre pays en développement, 982 ; Fond d'équipement des Nations Unies, 985.

En 2005, les Nations Unies ont continué de fournir une aide au développement aux pays en développement ainsi qu'aux pays en transition par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), organe central des Nations Unies pour le financement de l'assistance technique. Les ressources du PNUD se sont élevées à 5,1 milliards de dollars en 2005, soit une augmentation de 21% par rapport à 2004. Le total des dépenses pour l'ensemble des activités et du soutien du programme s'est élevé à 4,4 milliards de dollars en 2005, contre 3,6 milliards de dollars l'année précédente. La répartition des fonds relatifs à la coopération technique octroyés par d'autres sources était la suivante (en dollars américains) : 48,4 millions par le programme administré par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 170,5 millions par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, et 27,3 millions par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

En mai, l'Assemblée générale a confirmé la nomination de Kemal Devis (Turquie) au poste d'administrateur du PNUD pour une période de quatre ans à compter du 15 août.

Le même mois, le Secrétaire général a rendu compte d'un processus de gestion approprié, sous forme de matrice, destiné à la mise en œuvre complète de la résolution 59/250 portant sur l'examen quadriennal complet de politique générale des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Cette matrice fait état de la mise en œuvre des objectifs applicables au système des Nations Unies, des actions prévues pour atteindre ces objectifs, des entités spécifiques du système responsables de ces actions et les délais d'exécution. En juillet, le Conseil économique et social a demandé au Secrétaire général une mise à jour de la matrice, y compris l'analyse des résultats obtenus.

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a réalisé un montant record de 888,2 millions de dollars, dépassant de 35,5% les objectifs approuvés pour l'année. En septembre, le Conseil d'administration du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a approuvé un plan d'action pour rétablir la viabilité de l'UNOPS comme prestataire autonome de services d'autofinancement dans le système des Nations Unies.

Lors de sa réunion en mai et juin, le Comité de haut niveau sur la coopération sud-sud a revu les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action 1978 de Buenos Aires de la Coopération technique entre pays en développement (CTPD) et d'une stratégie relative aux nouvelles orientations de la CTPD. En décembre, l'Assemblée a convié le PNUD à renommer le Fonds de contributions volontaires pour la promotion de la coopération sud-sud pour le Fonds des Nations Unies pour la coopération sud-sud et à nommer celui-ci comme le principal fonds d'affectation spéciale pour la promotion et le soutien sud-sud et les initiatives triangulaires.

Administré par le PNUD, le Programme des volontaires des Nations Unies s'est élargi pour la neuvième année consécutive fort de 8 122 bénévoles ayant effectué 8 470 missions dans 144 pays. Dans une résolution de décembre sur le suivi de l'Année internationale des volontaires (2001), l'Assemblée en a appelé aux organisations et aux organismes des Nations Unies d'intégrer toutes formes de bénévolat au sein de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs rapports.

En janvier, le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a envisagé d'autres solutions pour un futur créneau stratégique et un nouveau modèle d'activités pour le FENU et a décidé de le maintenir en tant qu'organisation indépendante axée sur la réduction de la pauvreté et sur l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays les moins développés (PMA). En mai, l'administrateur du PNUD a présenté le plan d'activités 2005-2007 du FENU dans lequel était proposé un fonds d'affectation spéciale pour investir dans les PMA.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre III (p. 988-1024)

Assistance humanitaire et programmes spéciaux d'assistance économique

AIDE HUMANITAIRE, 988 : Coordination, 988 ; Mobilisation de ressources, 993 ; Activités humanitaires, 995. ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE, 1003 : Redressement et développement économique de l'Afrique, 1003 ; Autres formes d'assistance économique, 1012. INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHES, 1015 : Coopération internationale, 1021 ; Aide en cas de catastrophes, 1024.

En 2005, c'est par le biais du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) que les Nations Unies ont continué de mobiliser et de coordonner l'assistance humanitaire pour répondre aux situations d'urgence internationales. En cours d'année, des appels globaux interinstitutions ont été lancés pour l'Angola, le Bénin, le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la Tchétchénie et les pays voisins de la Fédération de Russie, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, la République démocratique du Congo (RDC), l'Érythrée, la région des Grands Lacs, le Guatemala, la Guinée, le Guyana, la région de l'Océan indien, le Malawi, le Niger, le Territoire palestinien occupé, la Somalie, le bassin de l'Asie du sud, le Soudan, l'Ouganda, les bassins de l'Afrique centrale et de l'ouest. Le BCAH a reçu des contributions à hauteur de 7,6 milliards de dollars américains pour aider les pays à faire face aux catastrophes naturelles.

Les groupes consultatifs spéciaux pour le Burundi, la Guinée-Bissau et Haïti ont poursuivi le développement de leurs programmes de soutien à long terme pour ces pays.

La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui s'est tenue du 18 au 22 janvier à Kobe (Hyōgo, Japon), a achevé l'examen de la Stratégie et du plan d'action de Yokohama de 1994 et a adopté la Déclaration de Hyōgo et son Cadre d'action 2005-2015 : *Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*. Celui-ci prévoyait des objectifs stratégiques et des actions prioritaires destinés à la réduction substantielle suite à une catastrophe des pertes de vies humaines et des biens socio-économiques et environnementaux des communautés et des pays dans les 10 prochaines années. La Conférence a également publié une déclaration commune de la séance spéciale consacrée à la catastrophe de l'Océan indien : *Réduction des risques pour un avenir plus sûr*.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre IV (p. 1039-1073)
Commerce international, financement et transports

COMMERCE INTERNATIONAL, 1039 : Politique commerciale, 1044 ; Promotion et facilitation du commerce, 1048 ; Produits de base, 1051. FINANCES, 1052 : Politique financière, 1052 ; Financement pour le développement, 1060 ; Investissements, technologie et questions financières connexes, 1066. TRANSPORT, 1070 : Transport maritime, 1070 ; Transport de marchandises dangereuses, 1070. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES DE LA CNUCED, 1073.

En 2005, la croissance du commerce mondial a légèrement ralenti et le volume des exportations mondiales a baissé d'environ 7,1% contre 11% en 2004. Cette décélération s'est ressentie notamment dans l'économie des pays développés. Par contre, nombre de pays en voie de développement et d'économies en transition ont témoigné d'un commerce croissant mais à un rythme plus lent que les années précédentes. Aux États-Unis, la croissance en volume des exportations a ralenti au fur et à mesure du ralentissement de l'économie face à la maturation du cycle économique, et le solde du commerce des marchandises ont enregistré un déficit record malgré une croissance plus rapide du volume des exportations. Parmi les pays en voie de développement, la croissance des exportations a dépassé celle des importations en Amérique latine et en Asie du sud. Le prix des marchandises a continué d'augmenter, stimulant les recettes des exportateurs de produits de base dans le monde entier.

En 2005, les transferts nets de ressources financières depuis des pays en voie de développement vers des pays développés ont atteint 483,4 milliards de dollars américains. Dans la même tendance, les transferts vers des pays en transition ont atteint environ 95,5 milliards de dollars. Rappelant que le commerce était dans bien des cas la source externe la plus importante de financement du développement, l'Assemblée générale a réaffirmé le rôle que joue l'amélioration de l'accès au marché, des règles équilibrées, des aménagements appropriés et des programmes d'aide humanitaire et de renforcement des capacités. Elle a rappelé la valeur du multilatéralisme dans le système du commerce international et l'engagement dans un système de commerce multinational universel, règlementé, ouvert, non-discriminatoire et équitable. Elle a également souligné que le système financier international devrait promouvoir la croissance économique et le soutien au développement durable et à l'éradication de la pauvreté et de la faim, et reconnaître la nécessité de renforcer la cohérence, la gouvernance et la régularité du système monétaire international et des systèmes d'échange, tout autant que la nécessité de garantir leur ouverture, leur impartialité et leur inclusion. Elle a aussi mis l'accent sur l'importance de la viabilité et de l'allègement de la dette pour atteindre les objectifs pour le développement convenus sur le plan international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés par l'Assemblée en 2000.

En avril, la huitième rencontre de haut-niveau entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods (Groupe de la Banque mondiale et Fonds monétaire international), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a débattu de la cohérence, de la coordination et de la coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey adopté en 2002 lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. En juin, l'Assemblée a tenu son deuxième dialogue de haut-niveau sur le financement du développement sous le thème général « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir » qui servit de préparation à la réunion spéciale de la soixantième session de l'Assemblée sur le financement du développement (voir p. 67).

Le Conseil du commerce et du développement, organe directeur de la CNUCED, a adopté les conclusions concertées de l'examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, ainsi qu'une décision sur l'examen des activités de coopération techniques de la CNUCED. Le Conseil a adopté d'autres conclusions concertées sur le développement en Afrique, notamment le rôle d'investissement direct dans la croissance et le développement et une décision quant au lieu choisi pour la CNUCED XII.

Le Centre du commerce international, administré conjointement par la CNUCED et l'OMC, a renforcé ses activités d'assistance technique de 4,7% pour atteindre 22,1 millions de dollars.

En mai, l'Assemblée a confirmé la nomination de Supachai Panitchpakdi au poste de secrétaire général de la CNUCED pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2005.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre V (p. 1076-1124)

Activités économiques et sociales régionales

COOPERATION REGIONALE, 1076. AFRIQUE, 1078 : Tendances économiques, 1079 ; Activités en 2005, 1079 ; Coopération régionale, 1086. ASIE ET PACIFIQUE, 1087 : Tendances économiques, 1088 ; Activités en 2005, 1090 ; Programme et questions d'organisation, 1107 ; EUROPE, 1109 : Tendances économiques, 1110 ; Activités en 2005, 1111 ; Programme et questions d'organisation, 1114. AMERIQUE LATINE ET LES CARAÏBES, 1114 : Tendances économiques, 1114 ; Activités en 2005, 1114 ; Programme et questions d'organisation, 1119. ASIE OCCIDENTALE, 1119 : Tendances économiques et sociales, 1120 ; Activités en 2005, 1121 ; Programme et questions d'organisation, 1124.

En 2005, les cinq commissions régionales des Nations Unies ont continué de fournir une coopération technique, notamment la prestation de services de conseil, à leurs États membres. En outre, elles ont promu des programmes et des projets et ont dispensé des formations visant à améliorer le renforcement des capacités au niveau national et dans plusieurs secteurs. Quatre d'entre elles - la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – ont tenu des sessions régulières au cours de l'année. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) n'y était pas présente en 2005 mais prévoyait d'y participer en 2006.

En juillet, au cours de sa session de fond annuelle, le Conseil économique et social a engagé un dialogue interactif avec les Secrétaires exécutifs sur le thème « Réalisation des objectifs de développement convenus globalement, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire : une perspective régionale ».

Dans le courant de l'année, la CEA et la CEE ont continué de collaborer sur le projet d'une liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar. Le Conseil en approuva la coopération et les progrès accomplis. Tenant compte d'un rapport du Bureau des services de contrôle interne relatif à l'inspection des bureaux sous-régionaux de la CEA, l'Assemblée générale a insisté sur la mise en application des recommandations qu'il contient. La CEE a revu les politiques intérieures qui ont contribué à la hausse des ressources en matière de développement et le rôle de la coopération régionale relative au financement du développement. En décembre, elle a tenu une session extraordinaire lors de laquelle elle a adopté le programme de travail sur la réforme de la CEE. La CESAP a adopté les statuts révisés de ses institutions régionales afin que leurs programmes de travail fassent l'objet de l'examen intergouvernemental et du processus de validation. Elle a également créé le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement (CAPFTIC). Le Conseil a approuvé les statuts révisés et la création du CAPFTIC et a adopté la résolution sur l'examen à mi-parcours du fonctionnement de la structure de la conférence de la CESAP. Concernant d'autres dispositifs relatifs aux commissions régionales, le Conseil a approuvé l'admission de l'Allemagne comme membre de la CEPALC et a adopté une résolution sur la Déclaration de Damas de la CESAO sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VI (p. 1126-1130)

Énergie, ressources naturelles et cartographie

ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES, 1126 : Énergie, 1127 ; Ressources naturelles, 1129.
CARTOGRAPHIE, 1130.

En 2005, le développement de solutions énergétiques par le biais de la promotion de sources d'énergie renouvelables et la conservation des ressources naturelles a fait l'objet d'un débat entre plusieurs organes des Nations Unies, y compris la Commission du développement durable qui terminait son premier cycle biennal de travaux sur le thème « Eau, assainissement et établissements humains ».

En 2005, de nombreuses activités des Nations Unies ont porté notamment sur les préoccupations à la fois des pays développés et de ceux en voie de développement face à l'énergie. Les questions portant sur les énergies renouvelables ont été débattues au cours de plusieurs dialogues de niveau international, y compris le Colloque des Nations Unies sur l'hydroélectricité et le développement durable, en octobre, et la Conférence internationale sur l'énergie renouvelable, en novembre. Les deux événements se sont tenus à Pékin (Chine).

Un fait marquant de l'année fut la remise du Prix Nobel de la paix décerné à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son Directeur, Mohamed El Baradei, pour leurs efforts dans la prévention de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins militaires et la garantie que l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques se fasse de la manière la plus sûre possible. En octobre, dans son allocution annuelle à l'Assemblée générale, le Directeur général de l'AIEA a déclaré que l'énergie nucléaire émergeait de nouveau et d'une manière que peu aurait pu prédire.

Après plusieurs années de préparation, 2005 a marqué le point de départ de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015). Plusieurs départements et agences des Nations Unies ont collaboré aux programmes de développement des ressources pour une meilleure qualité de l'eau et d'intégration de solutions à la gestion de l'eau accessibles à tous. ONU-Eau, un mécanisme interorganisations, a coordonné les efforts et a établi une liste de priorités relatives à la Décennie.

En juillet/août, la huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques a pris des mesures relatives au développement et à la diffusion des collectes de données spatiales afin qu'elles soient accessibles à l'ensemble des pays d'Amérique.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre VII (p. 1132-1164)

Environnement et établissements humains

ENVIRONNEMENT, 1132 : Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1132 ; Conventions et mécanismes internationaux, 1145 ; Activités environnementales, 1153. ETABLISSEMENTS HUMAINS, 1164 : Suivi de la Conférence des Nations Unies de 1996 sur les établissements humains (Habitat II) et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001, 1164.

En 2005, les Nations Unies et la communauté internationale ont continué d'œuvrer à la protection de l'environnement grâce à la mise en œuvre d'instruments juridiquement contraignants et aux activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

La vingt-troisième session du Conseil d'administration du PNUE et le sixième Forum ministériel mondial pour l'environnement ont adopté, d'une part, le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et, d'autre part, la politique et la stratégie actualisées dans le domaine de l'eau du PNUE. Le Conseil d'administration a également adopté les décisions relatives au renforcement des interventions en cas d'urgences environnementales et au développement des systèmes de prévention, de préparation, de réduction et d'alerte précoce aux catastrophes et ce, suite au tsunami dans l'océan indien en 2004 ; à la gestion des produits chimiques ; à la pauvreté et à l'environnement ; et à l'égalité des sexes dans le domaine de l'environnement. Un sommaire des débats animés par des ministres et des responsables de délégations au cours de la session sur les fondements environnementaux des objectifs du Millénaire pour le développement, a été remis au Président du Conseil d'administration comme contribution à la Séance plénière de haut-niveau de l'Assemblée générale (Sommet mondial 2005) en septembre.

L'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM), une étude internationale sur une période de quatre ans permettant d'examiner l'état des écosystèmes principaux et de leurs relations avec le bien-être de l'homme, s'est achevée en 2005 et suite à laquelle EM a édité deux rapports. L'Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales (GIWA), chargée d'étudier les eaux internationales et les problèmes liés à l'environnement dans 66 régions hydriques, a également été conclue pour donner suite à plusieurs rapports y présentant les résultats. Un deuxième séminaire international sur le mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socio-économiques, connu sous le nom d'Évaluation mondiale de l'état du milieu marin, s'est tenu en juin. En novembre, l'Assemblée en a adopté les résultats et a décidé de donner le coup d'envoi à une « évaluation des évaluations » devant être accomplie dans les deux ans.

Le Protocole de Montréal de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992 est entré en vigueur le 16 février. La première Conférence des parties faisant office de Réunion des parties pour le Protocole s'est tenue en novembre et décembre. La première réunion de la Conférence des parties de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants de 2001 s'est tenue en mai.

L'Assemblée a déclaré 2008 l'Année internationale de la planète Terre et a encouragé les États membres, les organisations des Nations Unies et autres acteurs d'en profiter pour sensibiliser davantage les populations de l'importance des sciences de la Terre pour parvenir à un développement durable et de promouvoir les activités au niveau local, national, régional et mondial.

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont maintenu leur soutien à la mise en œuvre du Programme 1996 pour l'habitat, du Programme de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial 2002 sur le développement durable et des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'OMD visant à améliorer les conditions de vie

dans les taudis. ONU-Habitat a apporté son soutien aux activités pour le développement des établissements humains au niveau local, national et régional, y compris l'affectation de directeurs du Programme Habitat dans 32 pays. Entre autres mesures, le Conseil d'administration du Programme a décidé d'accélérer la mise en œuvre d'un cadre de coopération avec le Groupe de la Banque mondiale et des banques régionales de développement et d'accroître les ressources et les capacités afin d'améliorer l'accès aux services de base pour tous et de consolider la Facilité pour la réfection des taudis du programme ONU-Habitat.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre VIII (p. 1173-1185)
Population

SUITES DONNEES A LA CONFERENCE DE 1994 SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT, 1173. FOND DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION, 1178. AUTRES ACTIVITES RELATIVES A LA POPULATION, 1185.

En 2005, la population mondiale a atteint 6,5 milliards d'habitants contre 6,4 milliards en 2004. Avec un taux de croissance annuel d'environ 1,2%, la population mondiale devrait atteindre les 7 milliards d'ici 2012 pour finalement se stabiliser à environ 9 milliards, selon les projections à long terme.

En 2005, les activités des Nations Unies relatives à la population ont continué de s'articuler autour du Programme d'action adopté en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des mesures principales de son application adoptées en 1999 lors de la vingt-et-unième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Commission de la population et du développement, organe principal du suivi, de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'Action, a choisi comme thème principal « Population, développement et VIH/Sida ; priorité à la pauvreté ». Elle a également discuté de la manière dont la mise en œuvre du Programme d'action a contribué à la réalisation des objectifs pour le développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), des ressources financières pour la mise en œuvre du Programme d'action, du suivi sur la population mondiale, des tendances démographiques dans le monde et des activités de la Division de la population. Cette dernière a poursuivi l'analyse et le compte-rendu des tendances démographiques globales et des mesures inhérentes, et dont les résultats sont disponibles sous forme de publications ou en ligne.

En 2005, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a continué d'aider les pays à mettre en œuvre le programme de la CIPD et des OMD. Il a participé au processus préparatoire en vue de l'examen des progrès du Sommet mondial 2005 à la réalisation des objectifs et des buts de la Déclaration du Millénaire. Dans le document final du Sommet mondial de 2005 adopté par l'Assemblée générale en septembre, les dirigeants mondiaux ont réaffirmé que l'objectif de la CIPD visant à rendre la santé procréative accessible à tous était critique à la réalisation des OMD. Ils se sont engagés à assurer l'accès universel à la santé procréative d'ici 2015 et à intégrer cet objectif dans les stratégies de réalisation des objectifs pour le développement convenus mondialement et visant à réduire la mortalité infantile et maternelle, à améliorer la santé maternelle, à promouvoir l'égalité des sexes, à lutter contre le VIH/Sida et à éradiquer la pauvreté.

En 2005, les Nations Unies ont entrepris les préparatifs pour organiser un Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, et pour lequel l'Assemblée générale déciderait du lieu et de la date. Le Dialogue a donc été prévu de se tenir à New York du 14 au 15 septembre et portera sur le thème général des aspects multidimensionnels des migrations internationales et du développement afin d'identifier les moyens appropriés pour maximiser ses avantages en matière de développement et minimiser ses effets négatifs. L'Assemblée a également convenu du format de la session et des thèmes autour de quatre tables rondes, ainsi que des arrangements connexes.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre IX (p. 118-1242)

Politique sociale, prévention du crime et développement des ressources humaines

POLITIQUE SOCIALE ET QUESTIONS CULTURELLES, 1188 : Développement social, 1188 ; Personnes handicapées, 1196 ; Développement culturel, 1201. PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE, 1208 : Onzième Congrès des Nations Unies sur le crime, 1208 ; Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, 1210 ; Programme pour la prévention du crime, 1211 ; Criminalité transnationale organisée, 1224 ; Stratégies de prévention du crime, 1228 ; Normes et règles des Nations Unies, 1235 ; DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, 1242.

En 2005, les Nations Unies ont continué de promouvoir le développement des ressources sociales, culturelles et humaines, et de renforcer leur programme pour la prévention du crime et la justice pénale.

La Commission du développement social a fait de son thème prioritaire l'examen de la poursuite de mise en application des résultats du Sommet mondial pour le développement social de 1995 et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2000. La Commission a également adopté une déclaration relative au dixième anniversaire du Sommet mondial en tant que contribution à l'examen quinquennal de la Déclaration du Millénaire de l'an 2000.

Le Secrétaire général a rendu compte du suivi des activités entreprises concernant la dixième Année internationale de la famille. Le Comité spécial chargé d'élaborer une Convention internationale globale et intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées a poursuivi ses travaux. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a encouragé la tolérance religieuse et culturelle. Plusieurs activités ont été entreprises dans le cadre de l'Année internationale du sport et de l'éducation physique.

Le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui s'est tenu en avril à Bangkok (Thaïlande) a adopté la Déclaration de Bangkok Synergies et réponses : Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a traité des questions liées à la criminalité et à la justice pénale préoccupant la communauté internationale. Le Congrès a porté sur cinq aspects principaux : les mesures efficaces de lutte contre le crime transnational organisé ; la coopération internationale contre le terrorisme et lésions entre le terrorisme et les autres activités criminelles dans le contexte du travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ; les menaces et les tendances en matière de corruption au XXI^{ème} siècle ; la criminalité économique et financière ; et l'élaboration de normes de travail basées sur 50 ans d'élaboration de normes relatives à la prévention du crime et à la justice pénale.

Lors de sa quatorzième session, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a traité en priorité les conclusions du onzième Congrès. Elle s'est également penchée, entre autres, sur l'accord bilatéral relatif au partage des produits et des biens confisqués des activités criminelles, de la lutte contre le crime transnational organisé et des protocoles relatifs au terrorisme dans le cadre de l'ONUDC.

Le Secrétaire général a également rendu compte des activités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre X (p. 1246-1278)

Femmes

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET BEIJING+5, 1246. DISPOSITIF DES NATIONS UNIES, 1271 : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1271 ; Commission de la condition de la femme, 1274 ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), 1275 ; Institut international de recherche et de formation (INSTRAW), 1278.

En 2005, les efforts des Nations Unies pour faire progresser la condition de la femme dans le monde et garantir ses droits ont continué de s'articuler autour des principes et des directives de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, adoptés lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995, et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en 2000 qui a revu les progrès accomplis dans leur mise en œuvre (Beijing+5). Le dixième anniversaire de la Conférence mondiale a été l'occasion d'encourager le renouvellement des efforts dans la mise en œuvre des deux instruments qui continuent d'être la force motrice derrière nombre de réunions de haut niveau et d'événements commémoratifs tout au long de l'année.

En mars, lors de sa quarante-neuvième session, la Commission sur le statut des femmes a convoqué une réunion plénière de haut niveau mettant l'accent sur les deux thèmes principaux de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des recommandations de la vingt-troisième session extraordinaire, ainsi que sur les défis actuels et les stratégies prospectives en vue de faire progresser la condition des femmes et des filles. Sous la recommandation de la Commission, le Conseil économique et social a adopté en juillet une déclaration à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il a également adopté des résolutions relatives à l'aide aux femmes palestiniennes, aux femmes et aux filles en Afghanistan, et à l'intégration d'une démarche antisexiste dans l'ensemble des systèmes de politiques et de programmes des Nations Unies.

En décembre, lors du suivi de la quatrième Conférence mondiale et du document final de sa session extraordinaire, l'Assemblée a adopté une résolution destinée à tous les organes des Nations Unies afin que ceux-ci orientent manifestement leurs programmes, leurs plans et leurs budgets vers une perspective hommes-femmes. Elle en a appelé au système des Nations Unies pour jouer un rôle actif afin de s'assurer de la mise en application rapide et effective du Programme d'action de Beijing et des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire. L'Assemblée a également adopté des résolutions concernant une étude approfondie sur toutes formes de violence envers les femmes, l'amélioration de la situation des femmes en milieu rural, la violence contre les travailleurs migrants, la situation des fillettes, la situation des femmes vis-à-vis du développement et, enfin, la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a continué de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel autour d'objectifs dans quatre domaines prioritaires : la féminisation de la pauvreté, la violence à l'égard des femmes, la propagation du VIH/Sida et l'égalité des sexes au sein des régimes démocratiques et dans les pays sortant d'un conflit. En juillet, le Conseil économique et social a pris des mesures concernant les résultats d'une évaluation indépendante de l'UNIFEM commissionnée en 2004 par le Comité consultatif.

En 2005, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts visant à renforcer et à redynamiser l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW). Le Bureau des services de contrôle interne ont transmis un rapport sur le suivi de l'audit qu'il avait

entrepris en décembre 2004 et qui révélait que malgré l'amélioration dans la structure de gouvernance de l'INSTRAW, un renforcement supplémentaire du suivi des programmes et de l'administration s'avérait essentiel. La situation financière de l'INSTRAW est demeurée précaire et un sous-comité a été créé pour analyser une stratégie envisagée de collecte de fonds.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XI (p. 1281-1297)

Enfants, jeunes et personnes âgées

ENFANTS, 1281 : Suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2002 consacrée enfants, 1281 ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 1282. JEUNES, 1294. PERSONNES AGEES, 1297 : Suivi de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement (2002), 1297.

En 2005, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses travaux pour garantir que chaque enfant bénéficie du meilleur départ possible dans la vie et d'un programme complet de vaccination et de protection contre les maladies, y compris le VIH/Sida et le handicap ; qu'il ait accès à une scolarité primaire de qualité et qu'il soit protégé contre la violence, l'abus, l'exploitation et la discrimination.

Des progrès notoires ont été accomplis pour que les priorités concernant les enfants fassent partie intégrante de la politique nationale. Des 190 pays qui ont adopté « Un monde digne des enfants », le document final de la session extraordinaire consacrée aux enfants de l'Assemblée générale en 2002, 172 au moins ont mis en place ou ont envisagé d'élaborer des politiques visant à mettre en pratique les quatre objectifs majeurs de la session.

En 2005, les revenus de l'UNICEF étaient 40% plus élevés qu'en 2004 et dus, en grande partie, à une large hausse des contributions émanant principalement de sources privées en réaction au tsunami dans l'océan indien en 2004 et au tremblement de terre en Asie du Sud en octobre 2005. L'UNICEF a conclu la dernière année de son plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2002-2005, constituant l'une de ses priorités organisationnelles. En septembre, son Conseil d'administration a adopté le PSMT 2006-2009 comprenant les mêmes domaines prioritaires.

En octobre, en commémoration du dixième anniversaire de son adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, l'Assemblée a animé deux séances plénières spécifiques à l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre des 10 domaines prioritaires identifiés dans le Programme d'action de 1995 et des 5 nouvelles préoccupations reconnues en 2003. Les séances plénières, au cours desquelles nombre d'États Membres étaient représentés par de jeunes délégués, débouchèrent sur l'adoption d'une résolution en appelant au renforcement des efforts dans la mise en œuvre du Programme d'action.

Les efforts des Nations Unies dans la mise en œuvre du Programme d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement se sont poursuivis en 2005. En décembre, l'Assemblée a exhorté les gouvernements et le système des Nations Unies de s'assurer que les défis relatifs au vieillissement de la population et aux préoccupations des personnes âgées soient intégrés de façon adéquate dans leurs programmes et leurs projets.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XII (p. 1300-1311)

Réfugiés et personnes déplacées

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES, 1300 : Politique relative au programme, 1300 ; Questions financières et administratives, 1305. PROTECTION ET ASSISTANCE AUX REFUGIES, 1309 : Questions de protection, 1308 ; Mesures d'aide, 1309 ; Activités régionales, 1311.

Bien que le nombre de personnes relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ait enregistré une hausse de 8%, passant de 19,2 millions en 2004 à 28,8 millions en 2005, la population de réfugiés dans le monde a connu son taux le plus bas en près d'un quart de siècle et, de plus, l'exode massif de réfugiés s'étendant à des pays voisins avait atteint son plus bas niveau en 29 ans. En 2005, la population relevant du HCR comptait 40% de réfugiés, 32% de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et 11% d'apatrides. Le HCR a maintenu ses efforts pour trouver des solutions durables pour ces groupes et ce, en favorisant le rapatriement ou le retour volontaire. A cet effet, on estimait à 11 millions le nombre de réfugiés ayant regagné leur pays d'origine au cours de l'année. Avec l'aide du HCR, des milliers d'autres réfugiés ont pu se réinstaller ailleurs ou ont été intégrés localement. Afin d'en faciliter le processus, le Conseil d'administration du HCR a adopté une Conclusion sur l'intégration locale définissant un cadre de travail pour les activités connexes. De nouveaux exodes de réfugiés totalisaient 136 000 entrées enregistrées dans 19 pays d'asile, notamment au Tchad (32 400), au Bénin (25 500), au Ghana (13 600), en Ouganda (24 000) et au Yémen (13 200). Ces exodes ont été les conséquences du conflit permanent dans la région du Darfour (Soudan) et des suites du déclin de la situation en matière de sécurité dans la zone Tchad/Darfour, de l'instabilité dans certaines régions de la République centrafricaine et de la violence dans certaines régions, entre autres, de la Côte d'Ivoire, de la République démocratique du Congo (RDC) et de la Somalie. Dans l'ensemble, près de 5 millions de la population de réfugiés sont demeurés en situation prolongée, parmi eux des afghans (1,7 million), des burundais (394 000), des congolais originaires de la RDC (308 000), des somaliens (229 000) et des soudanais (364 000). D'autres populations ont été affectées, telles que les réfugiés sahouaris des camps de Tindouf en Algérie, des bhoutanais au Népal et des Rohingyas au Bangladesh. Le HCR a maintenu ses activités dans l'objectif de trouver des solutions durables en faveur de ceux pris dans des situations prolongées, à travers notamment la restructuration de son Département de la protection internationale et la création d'une Section de l'appui aux solutions et aux opérations, qui seront chargés d'évaluer lesdites situations et d'améliorer les services de réinstallation.

Malgré le fait que plusieurs aspects en matière de protection de l'environnement aient été améliorés au cours de l'année, le HCR a continué de faire face à des défis importants pour identifier certaines lacunes concernant la protection en matière de violence sexuelle et sexiste ainsi que les procédures trop restrictives concernant la réception et l'accès aux procédures d'asile. Parmi d'autres difficultés figurent les préoccupations liées à la sécurité, ainsi que le défi majeur de collaborer avec les États pour définir des approches globales permettant d'utiliser toutes les solutions durables à l'égard des personnes concernées. Les efforts continus dans la mise en œuvre de l'initiative « Convention Plus », lancée en 2003 pour aider à renforcer l'engagement des États et des partenaires du HCR à résoudre les situations de réfugiés par le biais de programmes d'actions multilatérales, se sont concentrés sur la conclusion de négociations afin mieux identifier les mouvements secondaires et considérer l'aide au développement en vue de solutions durables. En cours d'année, au terme du processus de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) lancé en 1996 pour identifier l'ensemble unique et complexe des problèmes auxquels font face les réfugiés et autres personnes déplacées à

l'intérieur desdits États, une Déclaration finale et l'examen d'un cadre de travail qui lui succèdera ont été adoptés afin d'envisager une coopération eurasiatique sur la migration.

Le 27 mai, par la décision 59/420, l'Assemblée générale a nommé Mr Antonio Manuel de Oliveira Guterres au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour une période de cinq ans.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XIII (p. 1321-1337)

Santé, alimentation et nutrition

SANTE, 1321 : Sommet mondial de 2005, 1321 ; Prévention et lutte contre le SIDA, 1322 ; Tabac, 1328 ; Initiative pour faire reculer le paludisme, 1328 ; Accès aux médicaments, 1331 ; Santé publique mondiale, 1331 ; Sécurité routière, 1334. ALIMENTATION ET AGRICULTURE, 1335 : Aide alimentaire, 1335 ; Sécurité alimentaire, 1336. NUTRITION, 1337.

En, 2005, les Nations Unies ont continué de promouvoir la santé humaine et la sécurité alimentaire, de coordonner l'aide alimentaire et de soutenir la recherche dans le domaine de la nutrition.

En fin d'année, on comptait environ 40 millions de personnes vivant avec le VIH/Sida, quelques 4,1 millions de personnes contaminées et 2,8 millions décédées des suites d'une maladie liée au sida. Il est spécifié dans le Rapport mondial sur le développement humain de 2005 que le virus avait infligé le revers le plus marquant en termes de développement humain, en dépit du fait que l'épidémie avait tendance à régresser. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA) a continué de coordonner les activités des Nations Unies dans le domaine de la prévention et le contrôle du Sida en nommant une équipe spéciale mondiale pour simplifier et rationaliser les procédures et les pratiques multilatérales afin d'encourager les pays à intervenir plus efficacement. ONUSIDA a également adopté une nouvelle politique d'approche en termes de prévention du VIH.

En 2005, le Conseil du partenariat « Faire reculer le paludisme » a examiné en profondeur le statut épidémiologique du paludisme et des progrès dans la lutte contre la maladie. Il a publié le premier Rapport sur le paludisme dans le monde qui établissait qu'en dépit de la maladie demeurant un problème global important, des progrès considérables pour l'enrayer ont été faits au cours de ces dernières années.

Malgré le fait que les tendances sur la tuberculose étaient stables ou en baisse dans les autres régions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique a déclaré la maladie urgence nationale et a exhorté les États Membres de la région africaine d'intensifier leurs interventions.

Le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière a établi un cadre de travail sur les questions de sécurité routière et a déployé les efforts nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la résolution 58/289 de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la sécurité routière et des recommandations du Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation.

La Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac est entrée en vigueur le 27 février et l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé la mise à jour du Règlement sanitaire international (RSI) qui fait état du rôle de l'OMS et des pays eux-mêmes pour déterminer et intervenir dans les situations d'urgence en matière de santé publique.

Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 2005 s'est avérée une année difficile en terme d'assistance humanitaire. Le tsunami dans l'océan indien, la sécheresse et les invasions de sauterelles au Niger, le conflit incessant dans la région du Darfour au Soudan occidental, les ouragans Katrina et Stan et le tremblement de terre au Cachemire ont coûté la vie à des milliers de personnes et ont détruit nombre de foyers et de moyens de subsistance. Pour faire face à ces événements et à d'autres crises, le PAM a distribué 4,2 millions de tonnes métriques de nourriture à 96,7 millions de personnes dans 82 pays.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 pour

honorer les engagements de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes souffrant de malnutrition à travers le monde. En soutien à la résolution de la FAO soulignant l'importance de la pomme de terre comme aliment de base dans le monde entier, l'Assemblée a déclaré 2008 l'Année internationale de la pomme de terre.

Troisième partie : Questions économiques et sociales
Chapitre XIV (p.1339-1367)
Système international de contrôle des drogues

SUIVI DE LA VINGTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE, 1339. CONVENTIONS, 1345 : Organe international de contrôle des stupéfiants, 1348. SITUATION MONDIALE EN MATIÈRE DE DROGUES, 1349. ACTIONS DES NATIONS UNIES POUR LUTTER CONTRE LA TOXICOMANIE, 1360 : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 1360 ; Commission des stupéfiants, 1362 ; Renforcement des dispositifs des Nations Unies, 1367.

En 2005, les Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial de la drogue, grâce principalement aux activités de la Commission des stupéfiants, de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les activités du système des Nations Unies en matière de contrôle des stupéfiants a concentré ses efforts sur l'application du Plan d'action 1999 pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues.

L'ONUDC a coordonné les activités de contrôle des drogues par les organismes des Nations Unies et a fait profiter les États Membres d'une expertise technique. En sa qualité de dépositaire des conventions internationales en matière de lutte contre le problème de la drogue, il a aidé les États à se conformer aux dites conventions et a soutenu l'OICS dans le suivi de leur mise en œuvre. Les États et la communauté internationale ont ainsi bénéficié d'un soutien leur permettant d'améliorer la collecte et l'analyse de données. L'ONUDC a également contribué au renforcement du système international de contrôle de la drogue par le biais de son portefeuille intégré de programmes mondiaux et régionaux et de projets nationaux. Un soutien complémentaire a été fourni pour la conception et la mise en œuvre de programmes et de projets pour un autre mode de développement dans toutes les régions destinées à la production de drogues illicites.

La Commission des stupéfiants – organe principal des Nations Unies chargé de l'élaboration de politiques en matière de lutte contre la drogue – a recommandé au Conseil économique et social un certain nombre de projets de résolutions et a adopté les résolutions du suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1998 concernant la lutte contre le problème mondial de la drogue, la mise en œuvre des traités internationaux en matière de contrôle de la drogue, la réduction de la demande et la prévention de l'abus de drogues, un autre mode de développement, le trafic et l'approvisionnement illicites de stupéfiants, les questions administratives et budgétaires et le renforcement du mécanisme des Nations Unies dans le contrôle de la drogue. En juillet, le Conseil a exhorté les gouvernements de poursuivre leur collaboration pour maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande licites de matières premières opiacées pour des besoins médicaux et scientifiques, pour en prévenir la production ou le détournement illicite et pour éliminer les obstacles envers l'usage médical des analgésiques opioïdes. Il a encouragé le développement, la mise en œuvre et le renforcement des mesures de prévention et de répression du trafic illicite de drogue, a aussi de promouvoir la réduction de la demande dans les pays de transit. Le Conseil en a appelé à la communauté internationale pour soutenir les objectifs de lutte contre la drogue en Afghanistan et a demandé à l'ONUDC de s'assurer qu'un soutien multilatéral soit fourni. Cet appel a été réitéré en décembre par l'Assemblée qui, le même mois, a adopté une résolution d'ensemble sur la coopération internationale pour la lutte contre le problème mondial de la drogue mettant l'accent sur la collecte et la recherche de données, le renforcement des capacités communautaires, la réduction de la demande, les drogues synthétiques illicites, le contrôle des substances, la coopération

judiciaire, la lutte contre le blanchiment de l'argent, l'éradication de cultures illicites, et autres modes de développement.

L'OICS a examiné la mise en œuvre des programmes pour un autre mode de développement, soulignant les meilleures pratiques et modèles pour en accroître leur efficacité. Il a continué de superviser la mise en œuvre de trois conventions internationales relatives au contrôle des stupéfiants, d'analyser la situation mondiale en matière de drogue et d'attirer l'attention des gouvernements sur les faiblesses du contrôle au niveau national et de la conformité avec les traités, tout en présentant des suggestions et des recommandations en vue d'améliorations au niveau national et international.

Troisième partie : Questions économiques et sociales

Chapitre XV (p. 1368-1373)

Statistiques

TRAVAUX DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE, 1368 : Statistiques économiques, 1368 ; Statistiques démographiques et sociales, 1371 ; Autres activités statistiques, 1373.

En 2005, les Nations Unies ont poursuivi leurs travaux en matière de statistiques à travers principalement les activités de la Commission de statistique et de la Division de statistique de l'ONU. En mars, la Commission a recommandé au Conseil économique et social l'adoption d'un projet de résolution relatif au lancement du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010 que celui-ci a adopté en juillet. La Commission a approuvé le Programme de travail 2006-2007 de la Division de statistique ainsi que son propre programme de travail pluriannuel 2005-2008.

La Commission a examiné les travaux de groupes de pays et d'organisations internationales dans plusieurs domaines de statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales et a fait part de suggestions et de recommandations spécifiques.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre I (p. 1379-1385)
Cour internationale de Justice

Activités judiciaires de la Cour, 1379 ; Autres questions, 1385.

En 2005, la Cour internationale de justice (CIJ) a rendu trois jugements, a pris quatre ordonnances et avait 14 affaires en instance.

Dans son discours du 27 octobre adressé à l'Assemblée générale, le président de la CIJ a souligné que les affaires résolues par la Cour avait atteint un niveau d'activité sans précédent. Devant ainsi faire face à un plus grand nombre de cas, la CIJ s'est efforcée d'accroître son efficacité judiciaire tout en maintenant la qualité de son travail. Entre autres réformes, elle a modernisé l'organisation de la Greffe, a revu et a adapté ses méthodes internes de travail et a modifié ses procédures le cas échéant. De plus en plus d'États acceptent la juridiction de la CIJ pour régler leurs litiges avec d'autres pays. Le président a également fait observer que le Secrétaire général, dans son rapport de mai « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (p. 67), a exhorté les États de reconnaître le rôle de la CIJ pour résoudre leurs différends et d'examiner les moyens de renforcer davantage les activités de la Cour.

Quatrième partie : Questions juridiques
Chapitre II (p. 1387-1404)
Cour et tribunaux internationaux

TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR L'EX-YOUGOSLAVIE, 1387 : Chambres, 1387 ; Bureau du procureur, 1395 ; Greffe, 1395 ; Financement, 1395. TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA, 1397 : Chambres, 1397 ; Bureau du procureur, 1399 ; Greffe, 1399 ; Financement, 11399. FONCTIONNEMENT DES TRIBUNAUX, 1401 : Mise en œuvre de stratégies de fin de mandat, 1402. COUR PENALE INTERNATIONALE, 1402 : Chambres, 1404.

En 2005, le Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (TPIY) a accompli des progrès notoires pour mener à bien sa mission d'ici 2010. C'est dans ce cadre qu'en février un système pilote de tribunal électronique a été mis en place comme moyen de regrouper l'ensemble des dossiers dans une banque électronique de données centralisée. En mars, une Chambre spéciale des crimes de guerre a été créée au sein de la Cour d'état de Bosnie-Herzégovine pour instruire certaines affaires émanant du TPIY et reprendre les cas de prévenus de bas-rang n'étant pas poursuivis par le Tribunal. En août, le Conseil de sécurité a modifié le statut du TPIY afin de prolonger les mandats à court-terme de juges permettant à ces derniers de régler les cas dont ils étaient déjà saisis.

Au cours de l'année, le Tribunal criminel international chargé de juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (TPIR) a rendu trois jugements et entamé trois nouveaux procès. Le Tribunal était en bonne voie pour clore l'ensemble des procès d'ici 2008. En attendant, les activités du programme de sensibilisation sont demeurées une priorité pour le TPIR depuis le Centre d'information du Rwanda, son point de contact. Pour ce faire, des colloques et des ateliers sur le droit international humanitaire et pénal ont été organisés à l'intention des juristes rwandais.

Actuellement dans sa deuxième année de fonctionnement, la Cour pénale internationale (CPI) a entamé sa phase opérationnelle en menant des enquêtes relatives aux situations particulièrement préoccupantes de trois pays. En juin, le Conseil de sécurité lui a soumis le cas de la région du Darfour au Soudan.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre III (p. 1406-1422)

Aspects juridiques des relations politiques internationales

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL, 1406 ; Actes unilatéraux des États, 1408 ; Responsabilités des organisations internationales, 1408 ; Fragmentation du droit international, 1409 ; Ressources naturelles partagées, 1409 ; Expulsion des étrangers, 1409 ; Effets des conflits armés sur les traités, 1410. RELATIONS INTERNATIONALES ENTRE ETATS ET DROIT INTERNATIONAL, 1410 : Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 1410 ; Terrorisme international, 1410 ; Sureté et sécurité des Nations Unies et du personnel associé, 1419. RELATIONS DIPLOMATIQUES, 1421: Protection des missions et des représentants diplomatiques et consulaires, 1421. TRAITES ET ACCORDS, 1422 : Réserves aux traités, 1422 ; Traités conclus par des organisations internationales, 1422 ; Enregistrement et publication des traités, 1422.

En 2005, la Commission du droit international (CDI) a continué d'examiner des sujets relatifs au développement progressif et à la codification du droit international. Elle a tenu compte des aspects de la responsabilité même des États, leur responsabilité de coopérer dans des cas d'intérêt commun, et le cadre d'intervention sur des questions telles que l'immunité diplomatique et les mesures unilatérales des États. Elle a également créé un groupe de recherche pour examiner la fragmentation croissante du droit international. Des rapporteurs spéciaux ont présenté des rapports sur l'examen des traités et des accords internationaux. La CDI a également considéré deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir, l'expulsion des étrangers et les effets des conflits armés sur les traités.

En 2005, les instruments des Nations Unies en matière de répression du terrorisme ont poursuivi leurs activités. Le rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Déclaration de 1994 sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international a traité du statut de la participation des États et d'organisations internationales dans les mesures de lutte contre le terrorisme. Le Comité spécial de la convention pour la répression du terrorisme nucléaire s'est réuni à sa neuvième session et a recommandé à l'Assemblée générale une résolution à ce propos. L'Assemblée a adopté la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, ainsi que le Protocole facultatif relatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre IV (p. 1424-1444)

Droit de la mer

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER, 1424 : Institutions créées par la Convention, 1433 ; Autres évolutions relatives à la Convention, 1435 ; Division des affaires maritimes et du droit de la mer, 1444.

En 2005, les Nations Unies ont continué de promouvoir l'adhésion universelle à la Convention de 1982 des Nations Unies sur le droit de la mer et ses deux accords de mise en œuvre sur la conservation et la gestion des stocks de poisson dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives et des stocks de poissons grands migrants, et sur les privilèges et immunités du Tribunal international du droit de la mer.

Les trois institutions créées par la Convention – le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, le Tribunal international du droit de la mer et la Commission des limites du plateau occidental – se sont réunies au cours de l'année.

Quatrième partie : Questions juridiques

Chapitre V (p. 1445-1456)

Autres questions légales

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET DROIT INTERNATIONAL, 1445 : Renforcement du rôle des Nations Unies, 1445 ; Programme des Nations Unies pour l'enseignement et l'étude du droit international, 1449 ; Statut d'observateur pour la Conférence de la Haye de droit international privé, 1451 ; Relations avec le pays d'accueil, 1451. DROIT INTERNATIONAL, 1454 : Droit international de bioéthique, 1454. DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE, 1455 : Droit commercial international, 1456.

En 2005, le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation a continué de mettre l'accent, entre autres, sur des propositions relatives au maintien de la paix et de la sécurité au niveau international pour renforcer l'Organisation et à la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance à des États tiers touchés par l'application des sanctions en vertu du Chapitre VII.

Le Comité des relations avec le pays hôte a continué d'examiner un certain nombre de questions posées par les missions permanentes des Nations Unies et relatives, entre autres, au transport et au stationnement, à l'accélération des mesures en matière d'immigration et de douanes, de délais dans l'octroi d'un visa, de réglementation des voyages et d'exonération fiscale.

L'Assemblée générale a approuvé la Déclaration des Nations Unies sur le clonage des êtres humains et par laquelle elle a exhorté les États d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger comme il convient la vie humaine dans l'application des sciences de la vie, d'interdire toute forme de clonage humain s'avérant incompatible avec la dignité et la protection de la vie humaine, et d'adopter des mesures pour interdire l'application de techniques de génie génétique allant à l'encontre de la dignité humaine.

L'Assemblée a adopté la Convention des Nations Unies sur l'utilisation de communications électroniques dans les contrats internationaux, en vertu des recommandations de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). La Convention a pour objectif d'ouvrir la voie au commerce électronique dans les conventions existantes établissant des règles uniformes et les accords sur le commerce.

En outre, au stade de la finalisation et de l'approbation du projet de convention sur le commerce électronique, la CNUDCI a poursuivi, lors de sa trente-huitième session, les révisions de lois types sur les marchés publics et sur l'arbitrage commercial international, ainsi que ses travaux sur les projets d'un instrument pour le transport de marchandises effectué soit entièrement ou partiellement par voie maritime et d'un guide législatif sur les intérêts de sécurité. Elle a également examiné la mise en œuvre de la Convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, les activités sur la collecte et la diffusion de la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI, ainsi que les activités de formation et d'assistance technique. La Commission a approuvé l'organisation d'un congrès en 2007 pour examiner les résultats des programmes de travail précédents et les activités inhérentes d'autres organisations actives dans les domaines du droit commercial international, évaluer les programmes de travail actuels et considérer et examiner des sujets pouvant faire l'objet de travaux futures.

L'Assemblée a accordé le statut d'observateur à la Conférence de la Haye de droit international privé, une organisation intergouvernementale basée à la Haye.

D'autre part, l'Assemblée a approuvé les directives et les recommandations pour un Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international pour la biennale 2006-2007.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre I (p. 1467-1478)

Renforcement et restructuration du système des Nations Unies

PROGRAMME DE REFORMES, 1467 : Aspect généraux, 1467 ; Programme pour le changement, 1468 ; Mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, 1468 ; Réformes administratives et contrôle, 1470. MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL, 1478.

En 2005, la mise en œuvre du Programme du Secrétaire générale sur la réforme de l'Organisation s'est poursuivie grâce aux actions prises autour du rôle du système des Nations Unies prenant en compte les principaux défis en matière de développement. Dans un rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, le Secrétaire général a examiné certaines questions relatives à l'utilisation du suivi, de l'examen et du rapport par le système des Nations Unies ; il a également mis l'accent sur l'importance d'intégrer et d'aligner les politiques des Nations Unies en matière de développement avec les priorités et les stratégies des gouvernements nationaux. En janvier, le Projet du Millénaire, un organe consultatif indépendant commissionné par le Secrétaire général en 2002, a remis son rapport final sur les stratégies de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Un Forum pour la coopération en matière de développement a été créé dans le but d'évaluer les stratégies et les mesures relatives à la coopération pour le développement au niveau global, régional et national et pour faire office de guide en la matière.

En cours d'année, la Commission indépendante créée en 2004 et chargée d'enquêter sur la gestion du programme « Pétrole contre nourriture » a édité plusieurs rapports sur ses résultats, y compris un rapport publié en septembre sur la gestion du programme. En réponse aux recommandations contenues dans le rapport et aux décisions de l'Assemblée générale lors de sa réunion plénière de haut niveau en septembre, des mesures ont été prises pour introduire des réformes telles que la création d'un nouveau Bureau de la déontologie comme point de contact au sein du secrétariat des Nations Unies concernant les questions relatives à, entre autres, la déclaration de situation financière, la protection du personnel contre des représailles suite à une dénonciation de manquements et le développement de normes, de formation et d'éducation en matière d'éthique. Les autres modifications dans la structure des Nations Unies portaient sur le remplacement du Groupe de suivi des responsabilités par le Conseil d'évaluation de la performance qui conseillera le Secrétaire général sur des questions relatives aux performances des hauts fonctionnaires, et la création d'un Comité consultatif pour les questions d'audit pour assister le Secrétaire général dans l'ensemble de ses responsabilités en matière de surveillance. Un examen des dispositifs du système de gouvernance des Nations Unies, y compris une évaluation externe indépendante du système d'audit et de contrôle, a été prévu. L'Assemblée a également adopté des mesures pour renforcer son fonctionnement.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre II (p. 1482-1504)

Financement et activités de programmation des Nations Unies

SITUATION FINANCIERE, 1482 : Budget pour 2004-2005, 1483 ; Esquisse budgétaire pour 2006-2007, 1489. CONTRIBUTIONS, 1498 : Evaluations, 1498. COMPTABILITE ET AUDIT, 1502 : Examen du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, 1503. PROGRAMMATION, 1503 : Exécution des programmes, 1504.

En 2005, la situation financière (en dollars des Etats-Unis) des Nations Unies a continué de s'améliorer, avec un nombre croissant d'Etats membres remplissant la totalité de leurs obligations financières au titre du budget ordinaire, mais celle-ci est malgré tout restée précaire. Du début de l'année jusqu'en septembre, les fonds disponibles au titre du budget ordinaire s'élevaient à 192 millions; le financement par avances internes ne s'est donc pas avéré nécessaire. En octobre, la totalité des évaluations a diminué pour s'établir à 5,4 milliards en 2005, comparé à 5,9 milliards de dollars en 2004; une baisse due à une diminution importante des évaluations en matière de maintien de la paix. Le montant non acquitté enregistré à la fin de l'année est tombé de 357 millions en 2004 à 333 millions en 2005 ; les ressources financières relatives aux activités pour le maintien de la paix se sont élevées à plus de 1,6 milliards et le montant de la dette due aux États Membres représentait 695 millions. Le nombre d'États Membres ayant payé à temps leurs contributions au titre du budget ordinaire est passé de 124 en 2004 à 140 en 2005.

En décembre, l'Assemblée générale a adopté les crédits budgétaires définitifs pour l'exercice biennal 2004-2005, réduisant le montant de 3 737 508 800 milliards en 2004 à 3 655 800 600 en 2005, et augmentant l'estimation des revenus de 20 456 600 millions pour un montant total de 470 659 100 millions. Elle a également adopté les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2006-2007 représentant 3 798 912 500 milliards, soit une augmentation de 177 012 500 millions par rapport à l'estimation préliminaire de 3 621 900 999 milliards en 2004.

Le Comité des contributions a examiné la méthode de préparation du barème des quotes-parts pour la période 2007-2009 et les mesures visant à encourager le paiement des arriérés, y compris des échéanciers de paiement pluriannuel.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires
Chapitre III (p. 1505-1528)
Personnel des Nations Unies

CONDITIONS DE SERVICE, 1505 : COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE INTERNATIONALE, 1505 : Questions relatives à la rémunération, 1505 ; Autres questions de rémunération, 1508. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL, 1512 : Efficacité gestionnaire et renforcement de la responsabilité, 1512 ; Politiques relatives au personnel, 1514 ; Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, 1527 ; Questions relatives au déplacement, 1528 ; Administration de la justice, 1528.

En 2005, l'Assemblée générale, par le biais de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), a poursuivi l'examen des conditions d'emploi du personnel appartenant au régime commun des Nations Unies et a pris en considération les recommandations de la CFPI concernant le barème des traitements de base minima, la prime de mobilité et de sujétion et le barème des contributions du personnel. La Commission a également entrepris une étude sur l'équivalence des grades entre les fonctionnaires des Nations Unies et l'administration fédérale des Etats-Unis ainsi qu'un examen du système de rémunération et des avantages sociaux, de la prime de risque et des conditions d'emploi les plus favorables à Paris et à Montréal.

Le Secrétaire général a rendu compte de l'assurance maladie après la cessation de service, des mesures destinées à renforcer la responsabilité au sein des Nations Unies, de la composition du personnel, de la répartition géographique équitable, des compétences faisant l'objet d'un recrutement sur les marchés locaux de l'emploi, du gel du recrutement aux postes de la catégorie générale et des catégories apparentées, du statut et du règlement du personnel, du personnel détaché à titre gracieux, de la responsabilité financière du personnel, du transfert de poste, de l'Ecole des cadres du système des Nations Unies, des accords de siège, de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, de la sûreté et la sécurité du personnel, des conditions de voyage, du groupe du droit administratif, du Bureau du Médiateur, des questions en matière de discipline et de comportement délictueux, de la gestion de la procédure d'appels, et des activités de la Commission paritaire de recours (CPR). Le Corps commun d'inspection (CCI) a édité des rapports concernant un système commun de paie et l'harmonisation des conditions de voyage du système des Nations Unies.

Dans le cadre des efforts entrepris pour renforcer la responsabilité au sein des Nations Unies, le Secrétaire général a proposé la création d'un comité de contrôle pour intervenir en qualité d'organe consultatif indépendant. En avril, l'Assemblée a renforcé les fonctions d'investigation du Bureau des services de contrôle interne.

Cinquième partie : Questions institutionnelles, administratives et budgétaires

Chapitre IV (p. 1536-1556)

Questions institutionnelles et administratives

MECANISME INSTITUTIONNEL, 1536 : Assemblée générale, 1536 ; Conseil de sécurité, 1539 ; Conseil économique et social, 1539. COORDINATION, SUIVI ET COOPERATION, 1540: Mécanismes institutionnels, 1540 ; Autres questions de coordination, 1541. LES NATIONS UNIES ET AUTRES ORGANISATIONS, 1542 : Statut d'observateur, 1542 ; Participation aux activités des Nations Unies, 1543. CONFERENCES ET REUNIONS, 1545 : Comité des conférences, 1545. SYSTEMES D'INFORMATION DES NATIONS UNIES, 1550. AUTRES QUESTIONS, 1551 : Services communs, 1551 ; Locaux et biens des Nations Unies, 1552; Sécurité, 1556.

En 2005, les Nations Unies ont mis l'accent sur les questions d'ordre institutionnel et administratif en vue de garantir le fonctionnement efficace de l'organisation. L'Assemblée générale a repris sa cinquante-neuvième session et ouvert la soixantième le 13 septembre. Une réunion plénière de haut niveau s'est tenue du 14 au 16 septembre pour commémorer le soixantième anniversaire de l'Organisation. L'Assemblée a octroyé le statut d'observateur à l'Association latino-américaine d'intégration, au Fonds commun pour les produits de base, à la Conférence de La Haye de droit international privé et à la Conférence ibero-américaine.

Le Conseil de sécurité a tenu 235 réunions officielles portant sur les conflits régionaux, les opérations pour le maintien de la paix et d'autres questions relatives au maintien de la sécurité au niveau international. L'expansion de son adhésion a été de nouveau examinée par l'Assemblée.

Outre ses sessions d'organisation et de fond, le Comité économique et social a tenu une réunion spéciale de haut-niveau avec les institutions de Bretton Woods (le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international), l'organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Le Comité des conférences a examiné des demandes de changements au calendrier 2005 des conférences et des réunions et a cherché des moyens d'optimiser l'utilisation des ressources affectées aux services de conférence. Dans le cadre de processus de réforme, il a commencé à utiliser *e-Meets*, le système de gestion en ligne des réunions.

Le Secrétaire général a fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement pour la rénovation des bâtiments du siège des Nations Unies à New-York. La stratégie d'exécution du projet a été de nouveau examinée et le Secrétaire général a recommandé une phase d'approche concernant les travaux. Il a également rendu compte de la création du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies.